



RAPPORT D'ACTIVITE

des Services de l'Etat

dans le territoire de Belfort.

Année 2010

SOMMAIRE

◆ *PREFECTURE* :

- Services du Cabinet
- Direction de la Réglementation et de la Citoyenneté
- Direction des Actions de l'Etat, des Collectivités Territoriales et de la Protection de l'Environnement
- Direction des Moyens et de la Modernisation
- Pôle analyse et prospective

◆ *SECURITE & DEFENSE* :

- Direction Départementale de la Sécurité Publique et Groupement de Gendarmerie
- Délégation Militaire Départementale
- Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre du Territoire de Belfort

◆ *AFFAIRES SOCIALES, JEUNESSE & SPORTS, CONCURRENCE, SECURITE SANITAIRE* :

- Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

◆ *TRAVAIL, ECONOMIE & FINANCES* :

- Unité territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail, et de l'Emploi
- Direction Départementale des Finances Publiques
- Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects

◆ *CULTURE & EDUCATION* :

- Direction Régionale des Affaires Culturelles
- Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
- Inspection Académique

◆ *LOGEMENT, AGRICULTURE & DEVELOPPEMENT DURABLE* :

- Direction Départementale des Territoires

Services du Cabinet

BUREAU DU CABINET

I – La sécurité intérieure et l'ordre public

I – 1 La lutte contre la délinquance

a) L'évolution de la délinquance

(Cf infra : Direction départementale de la Sécurité publique et Groupement de Gendarmerie)

b) La prévention de la délinquance

La prévention du phénomène général de délinquance a nécessité d'abord la mise en place de plusieurs plans départementaux :

- Le plan départemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2010 – 2012
- Le plan d'action pour renforcer la lutte contre les bandes (juin 2010)
- Le plan d'action en faveur de la sécurité des personnes âgées (juillet 2010)
- Le plan d'action départemental de lutte contre le trafic de stupéfiants (avril 2010)
- Le plan départemental de sécurisation des transports en commun (juin 2010)

Ces quatre derniers plans départementaux, élaborés en étroite collaboration avec les services de police et de gendarmerie, sont tous des déclinaisons des plans nationaux.

Parallèlement à ces plans départementaux, la préfecture du Territoire de Belfort a pu bénéficier du concours du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) à hauteur de de 92 455 € (53055€ pour les associations, 36000€ pour les collectivités territoriales, 3400€ pour le vidéoprotection).

I-2 L'ordre public

L'année 2010 a été marquée par l'organisation de plusieurs journées nationales d'action pour la défense des retraites qui se sont globalement bien déroulées.

I-3 La réglementation en matière de sécurité

Les activités privées de sécurité ainsi que les déclarations et autorisations de détention d'armes constituent la majeure partie des dossiers traités dans le domaine des polices administratives :

- entreprises et agents de sécurité : 85 cartes délivrées et 12 refus.
- armes : 216 autorisations de détention d'armes, 277 déclarations, 2 saisies.

Les autres réglementations suivies par le Bureau du Cabinet sont :

- épreuves sportives : 43 autorisations dont le Lion et 73 déclarations ;
- débits de boissons : 16 autorisations d'ouverture tardive et 1 fermeture administrative ;
- vidéoprotection : 4 réunions de la commission de vidéosurveillance, 17 nouveaux systèmes ou modifications de systèmes autorisés ;

- chiens dangereux : 8 vétérinaires agréés sur le Territoire de Belfort à effectuer l'évaluation comportementale, 6 formateurs habilités à dispenser la formation destinée aux propriétaires de chiens catégorisés ;
- police municipale : 2 agréments délivrés.

I-4 Les expulsions locatives

Le Bureau du Cabinet a reçu 350 assignations et 86 demandes de concours de la force publique. Le nombre de décisions d'octroi de concours de la force publique s'établit à 43.

II - La représentation de l'État

II-1 Les interventions

Le Bureau du Cabinet a assuré en 2010 le traitement de 305 réponses à des correspondances émanant des parlementaires, des conseillers généraux, de la présidence de la République ou des cabinets ministériels .

II-2 Les médailles et décorations

Elles sont destinées à marquer la reconnaissance de la République à ses citoyens méritants.

En 2010, le bureau du cabinet a instruit 9 dossiers de candidature à l'ordre national de la Légion d'Honneur et 15 à l'ordre national du Mérite.

Concernant les ordres ministériels, 32 dossiers ont été instruits dont 24 pour les Palmes académiques et 6 pour l'ordre du Mérite agricole.

En outre, le bureau du cabinet a instruit 1388 dossiers de médailles d'honneur du travail, 476 médailles d'honneur régionale, départementale et communale, et 81 dossiers d'autres médailles d'honneur (sapeurs pompiers, police, famille...) et 59 autres dossiers de médailles (Tourisme, Jeunesse et sports...)

II-3 Les visites ministérielles

En 2010, 2 visites ministérielles ont été organisées :

- Mme Roselyne BACHELOT-NARQUIN, Ministre de la Santé et des Sports, le 20 septembre
- M. Jean-Marie BOCKEL, secrétaire d'État à la justice, le 24 septembre

II-4 Les élections

En 2010, le bureau du cabinet a organisé la centralisation des résultats communiqués par les maires du département et leur transmission en soirée au ministère de l'intérieur pour les élections régionales des 14 et 21 mars 2010. Cette centralisation des résultats a nécessité un important travail de préparation, notamment au niveau informatique (saisie des données de référence, répétitions de saisie des résultats...).

II-5 Les adjoints de sécurité de la Police nationale

Une campagne de recrutement a été lancée en septembre 2010. Les épreuves écrites se sont

déroulées le 20 octobre 2010. A l'issue des entretiens avec le jury des 25 et 26 novembre 2010, 13 candidats ont été retenus dont 5 sur liste complémentaire. En effet, 8 postes étaient vacants au 31 décembre 2010 sur les 22 postes attribués à la DDSP. Huit jeunes entreront en école de police le 21 février 2011.

III - La sécurité routière

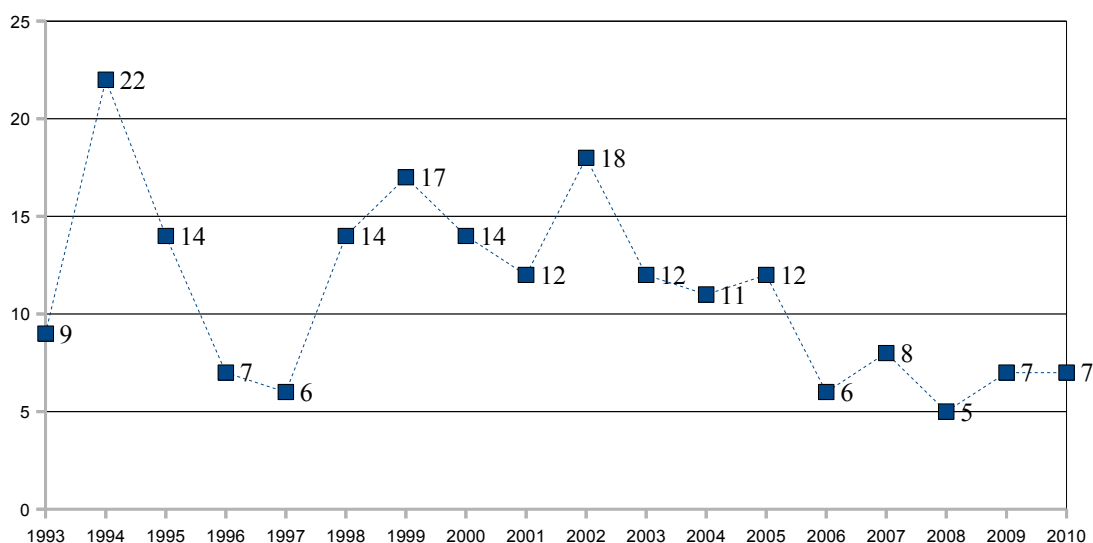
Les chiffres de l'insécurité routière pour l'année 2010 sont plus favorables que ceux constatés pour l'année 2009. En effet, les accidents corporels de la route et les blessés légers sont moins nombreux : ils baissent respectivement de 25 et 29 %.

Par contre, la gravité des accidents est en hausse par rapport à 2009. Cette tendance s'explique par le fait que le nombre d'accidents a chuté tandis que le nombre de blessés hospitalisés (61 en 2010, 54 en 2009 mais 64 en 2009 et 70 en 2008) et le nombre de tués restent stables.

Parmi les sept victimes, trois étaient des usagers de deux-roues motorisés et quatre avaient 24 ans ou moins.

	2010	2009	2008	2007	Évolution	En France en 2010
Accidents corporels	205	275	247	251	- 25 %	- 11,5 %
Personnes tuées	7	7	5	8	stable	- 6,5 %
Personnes blessées	257	333	312	307	- 23 %	- 13 %
<i>dont blessés non hospitalisés</i>	196	278	248	237	- 29 %	- 7%
<i>dont blessés hospitalisés</i>	61	55	64	70	+ 11 %	-23,00%

Évolution du nombre de tués dans le département depuis 1993



Le nombre moyen annuel de personnes décédées sur les routes dans le Territoire de Belfort depuis 1993 est égal à 11.

Répression de l'insécurité routière

	2010	2009
Nombre de dépistages d'alcoolémie pratiqués	62 083	79 799
Nombre de dépistages positifs	730	934
Nombre de P.V. établis pour excès de vitesse	2 203	4 337

Suspensions du permis de conduire :

Chiffres cumulés de l'année

	2010	2009	2008
Nombre de mesure de suspension - alcool	296	368	437
Nombre de mesure de suspension - vitesse	16	16	10
Nombre de mesure de suspension - stupéfiants	40	15	-
Nombre de permis invalidés pour solde nul	138	155	174

Contrôle sanction automatisé :

	2010	2009	2008
Radars fixes	136 595	79 593	16 866
Radars embarqués	22 851	26 040	22 009
Total	159 446	105 633	38 875

Le nombre d'infractions constatées à la vitesse dans le cadre du contrôle sanction automatisé a progressé de 172 % en 2009 et de 51 % en 2010. La part des deux nouveaux équipements fixes mis en service en août 2009 sur l'autoroute A36, sur une portion interurbaine limitée à 110 km/h, ont

représenté 60% des infractions comptabilisées en 2009 et 77 % des infractions comptabilisées en 2010.

Cependant, les chiffres du trafic moyen journalier annuel sur l'autoroute A36 aux points d'implantation de ces équipements de terrain fixes sont de 40 000 et 60 000 véhicules par jour.

Actions qui seront menées en 2011

Le plan départemental d'actions de sécurité routière est bâti autour des cinq enjeux locaux de sécurité routière définis par le *document général d'orientations de sécurité routière 2009-2012* : les jeunes, l'alcool et les stupéfiants, les deux-roues motorisés, la vitesse et les piétons.

Des projets sont en cours d'élaboration ; les actions seront définitivement adoptées par les services de l'État compétents en matière de sécurité routière.

Quelques actions de prévention :

→ *L'alcool et les stupéfiants*

Les animations organisées dans le cadre du FIMU et des Eurockéennes, plus particulièrement en direction des jeunes, sont reconduites. Cette année, du co-voiturage sera proposé sur le site des Eurockéennes.

L'action de sensibilisation menée dans le cadre du Grand soir a été accueillie favorablement et sera à nouveau proposée.

→ *Les deux-roues motorisés*

Un groupe de travail sur cet enjeu se réunit le 28 janvier prochain en Préfecture pour définir les actions à mener en 2011, en tenant compte notamment des évolutions réglementaires.

→ *Les jeunes*

La piste d'éducation routière est un élément clef de l'Attestation de Première Éducation Routière (APER). Il sera proposé de renforcer les moyens mis en œuvre pour assurer cette animation itinérante dans les écoles primaires.

→ *La vitesse*

Diverses actions de sensibilisation portant sur le respect des règles seront à nouveau menées en collaboration avec les forces de l'ordre et les correspondants sécurité routière des communes.

→ *Les piétons*

« *Voir et être vu* » est une action visant à sensibiliser les enfants à l'importance d'être visible sur l'espace de circulation. Il sera proposé de reconduire cette action et de distribuer des gilets rétro-réfléchissants aux élèves qui suivent cette sensibilisation.

SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES (SIDPC)

I – Elaboration de la planification ORSEC

Au cours de l'année 2010, le service interministériel de défense et de protection civiles a poursuivi le travail de planification, indispensable à l'organisation de la gestion de crise.

L'appellation "plan de secours" a laissé place à la dénomination de "disposition spécifique ORSEC". Ont ainsi été élaborées, les dispositions spécifiques ORSEC suivantes :

- inondations
- canicule
- épizooties

Le plan intempéries de la zone Est (PIZE) a, par ailleurs, fait l'objet d'une déclinaison départementale.

II – Les grands rassemblements

Trois grands rassemblements ont fait l'objet d'un suivi particulier en terme de sécurité :

- le FIMU (festival international de musiques universitaires) a accueilli près de 80 000 personnes à Belfort
- le festival des Eurockéennes a rassemblé 70 000 personnes sur la presqu'île du Malsaucy
- la manifestation du Grand Soir le 31 décembre à Belfort a attiré près de 8 000 visiteurs

III – La fin de la campagne de vaccination contre la grippe A(H1N1)

De janvier à février, le SIDPC a poursuivi sa mobilisation dans l'organisation logistique de la campagne de vaccination contre le virus grippal A(H1N1) entamée à l'automne 2009.

Par la suite, en février et en mars, le service a été mobilisé pour permettre l'indemnisation financière des personnes engagées dans cette campagne (médecins, infirmiers, personnels administratifs) et des collectivités territoriales qui avaient bien voulu mettre à disposition du personnels et/ou des locaux.

COMMUNICATION INTERMINISTERIELLE

La présence de l'Etat dans les médias, et l'identification de ses priorités d'actions ont été des objectifs clairement poursuivis en 2010. Ils ont mobilisé les services de la préfecture mais aussi les services déconcentrés, dans une bonne coordination.

En 2010, l'action en matière de communication, à l'échelon départemental, a été significative par :

- Le nombre de visite du **site internet** de la préfecture : en 2010, **310.000 personnes** se sont connectées au site internet de la préfecture.

- La rédaction de **communiqués de presse** (150), **d'invitations presse** (60), de la **lettre de l'Etat** dans le Territoire de Belfort (4).
- La gestion de la **communication de crise**. Le bureau de la communication interministérielle a participé à une crise réelle, l'épisode neigeux de mi-décembre 2010 concrètement abordée par 6 communiqués de presse rédigés.
- **Le point presse thématique** : alors que jusque là, le point presse était limité à la présentation des chiffres de l'emploi et de la délinquance, son contenu a été ouvert à d'autres thématiques :

- ⊗ Bilan 2009 de la sécurité intérieure (15 janvier 2010)
- ⊗ Analyse de la situation économique et de l'emploi dans le département (15 avril 2010)
- ⊗ Lutte contre la fraude : installation d'un comité de lutte contre la fraude (23 juillet 2010)
- ⊗ Commission départementale de financement de l'économie afin d'informer les responsables économiques des mesures de soutien au financement de l'économie prises par les pouvoirs publics (28 septembre 2010)

- **Les relations publiques et l'événementiel :**

La presse locale est associée aux déplacements du préfet et aux événements organisés à la préfecture (visites d'installation, rencontre avec les élus, inaugurations, signatures de convention, cérémonies républicaines...). Quelques exemples des déplacements effectués en 2010 :

- Visite du **dispositif d'accueil et d'hébergement hivernal** (10 février 2010)
- Visite de l'ensemble des **Communautés de communes** du département
- A l'initiative de la préfecture du Territoire de Belfort, les partenaires du Service Public de l'Emploi ont organisé le 2 juin 2010, une **journée départementale pour l'emploi des jeunes** visant à promouvoir le contrat d'apprentissage, le contrat de professionnalisation et les contrats aidés des secteurs marchands et non marchands
- Suivi du plan de reclassement des salariés d'Altia (ex-SONAS) de Beaucourt (06 octobre 2010)
- La visite effectuée par le préfet à **l'Institut Médico-Educatif** de Roppe, dans le cadre du soutien financier accordé par l'Etat à la modernisation et à la restructuration des structures d'accueil des personnes handicapées
- Inauguration de la caserne de Delle (19 octobre 2010)
- Déplacement auprès des personnes fortement mobilisées à l'occasion de la nuit de la St Sylvestre (Pompiers, gendarmes, policiers, urgentistes...)

Au cours de l'année 2010, d'autres cérémonies et manifestations marquantes se sont déroulées aussi bien en préfecture que dans le reste du département :

⊗ Aux côtés des habituelles **cérémonies commémoratives**, les **cérémonies d'accueil des nouveaux Français dans la citoyenneté**. Cinq cérémonies ont été organisées en 2009 (mars, mai, juin, octobre, décembre).

⊗ La cérémonie de remise des prix du **concours de la Résistance et de la Déportation**, le 2 juin. Ce concours vise à perpétuer chez les jeunes le souvenir des sacrifices consentis pour le rétablissement de la légalité républicaine. Il donne l'occasion aux jeunes de rencontrer des déportés et résistants.

⊗ Présentation du rapport d'activités des services de l'Etat 2009 (septembre 2010)

Parmi les manifestations importantes de l'année, plusieurs rencontres directes avec le public se sont déroulées en 2010 :

- La fête de la musique.
- La **journée de la sécurité intérieure.**
- La semaine de la sécurité routière.
- La journée du patrimoine.

- **Site internet et Lettre électronique des services de l'Etat**

Un **nouveau portail** destiné à l'ensemble des services de l'Etat du département a été mis en ligne au début du mois de janvier 2010.

Dans la cadre de la Réforme de l'Administration territoriale de l'Etat (RéATE), le site internet de la préfecture du Territoire de Belfort (<http://www.territoire-de-belfort.pref.gouv.fr>) a été restructuré afin de devenir le portail des services de l'État dans le Territoire de Belfort (<http://www.territoire-de-belfort.gouv.fr>) : modification de la charte graphique, découpage du site, actualisation des pages présentant les directions départementales interministérielles.

En 2010, le nombre de visiteurs différents du site internet a progressé de 6 %. En comparant avec les sites des autres départements appartenant à la même strate démographique, son audience le classe en troisième position.

Par ailleurs, la lettre des services de l'Etat est devenu « **L'Etat@Territoire** ». Elle est électronique et disponible sur le site internet. Le 1^{er} numéro a été mis en ligne le 1^{er} janvier 2010.

Direction de la Réglementation et de la Citoyenneté

BUREAU DE LA REGLEMENTATION ET DES ELECTIONS

I - Activité du bureau en 2010

I-1 Section « élections »

⊗ *Elections politiques*

La section « élections » a organisé les élections régionales. La préfecture du Territoire de Belfort n'a pas été concernée par les déclarations de candidatures qui ont été déposées à la préfecture de BESANCON, pour l'ensemble de la région. Par contre, elle a été chargée des travaux de propagande électorale qui ont été réalisés, comme à l'accoutumée, moitié par des associations intermédiaires, et moitié par le personnel de la préfecture.

⊗ *Elections professionnelles*

- **élections des membres du tribunal paritaire et de la commission des baux ruraux** : la révision des listes électorales s'est déroulée sur le 2ème semestre 2009, mais le dépouillement des plis des votes par correspondance a eu lieu, en préfecture, le 4 février 2010. Tous les membres élus appartiennent à la FDSEA.

- **élections des juges des tribunaux de commerce** le 15 octobre : des élections ont été organisées pour l'élection de 5 juges.

- **élections des membres de la chambre de métiers** : cette élection s'est déroulée par correspondance et le dépouillement a eu lieu en préfecture le 18 octobre 2010.

- **élections des membres de la chambre de commerce et d'industrie** : reportées dans l'attente de la parution de la loi sur la réforme des chambres consulaires, ces élections ont finalement eu lieu en fin d'année, avec un dépouillement en préfecture le 13 décembre. Pour la première fois, les électeurs avaient la possibilité de voter par internet.

- **élections des membres du Comité Supérieur de l'Education routière** : avec deux niveaux d'organisation, un national et un départemental. Le dépouillement des votes par correspondance a eu lieu en préfecture le 8 décembre 2010.

I-2 Section « réglementation »

Statistiques relatives aux autorisations 2010 :

- ⊗ Agents immobiliers : 10
- ⊗ Vente en liquidation : 20
- ⊗ Revendeurs d'objets mobiliers : 2
- ⊗ Foires & salons : 15
- ⊗ Carte permettant l'exercice d'activités non-sédentaires : 10
- ⊗ Titre de circulation SDF : 20
- ⊗ Loterie : 10
- ⊗ Habilitation funéraire : 5
- ⊗ Transports de corps internationaux : 29
- ⊗ Manifestation aérienne : 3
- ⊗ Dérogation au survol travail aérien : 8

✎ Agrément garde particuliers :26

✎ Associations : 114 créations, 21 dissolutions, 415 modifications.

A noter : en matière d'activité commerciale : transfert de la délivrance des cartes de commerçants non sédentaires aux chambres consulaires à compter du mois d'avril 2010.

II- Perspectives 2011

☞ *Elections politiques* :

Elections cantonales, les 20 et 27 mars 2011 : huit cantons sur les 15 ont un conseiller général dont le mandat arrive à échéance. C'est la dernière élection de ce type, puisque conseillers généraux et régionaux deviendront des conseillers territoriaux, pour une première élection en 2014. Les conseillers généraux élus en 2011 n'auront de ce fait qu'un mandat de trois ans.

☞ *Elections professionnelles* :

* **élections au tribunal de commerce**, en octobre 2011 : c'est la première fois que l'électorat du secteur de MONTBELIARD sera pris en compte. En effet, depuis la réforme de la carte judiciaire, il n'y avait pas d'électeurs du secteur de MONTBELIARD. En revanche, il y avait des élus.

* **élections des membres du centre régional de la propriété forestière** : ces élections, pour lesquelles les travaux préparatoires sont commencés, seront organisées au début de 2011, au niveau régional, et la préfecture de Belfort interviendra pour la révision des listes électorales, l'information des maires et celle de la chambre d'agriculture.

BUREAU DES NATIONALITES

I – Principales missions réalisées en 2010

I-1 L'immigration

I-1-1 La délivrance des titres de séjour

L'année 2010 se caractérise par un léger recul du nombre de titres de séjour délivrés (cartes de séjour temporaire, titres CEE, cartes de résident, certificats de résidence algériens). Ce nombre s'élève, en effet, à 1779 contre 1935 en 2009. Néanmoins, cette baisse n'est pas liée à une diminution du flux migratoire dans le département mais s'explique essentiellement par la réforme du visa de long séjour valant titre de séjour (VLS/TS) entrée en vigueur le 1^{er} juin 2009.

Depuis cette date, en effet, les étrangers se voient délivrer par le consulat un visa de long séjour qui autorise leur présence en France pendant un an, sans qu'ils aient besoin de solliciter un titre de séjour en préfecture. Toutefois, cette procédure ne s'applique ni aux ressortissants algériens, ni aux bénéficiaires du regroupement familial.

C'est ainsi que le nombre de cartes de séjour temporaire délivrées à la suite d'une première demande est passé de 271 en 2009 à 75 en 2010.

➔ ***Les motifs de délivrance des titres de séjour*** :

- Le nombre des **étudiants étrangers** poursuit sa progression dans le Territoire de Belfort, avec en 2010 une très nette augmentation du nombre des VLS/TS validés par l'OFII :

	2008	2009	2010
Nombre de cartes de séjour délivrées dans le cadre d'une première demande	175	139	77
Nombre de VLS/TS validés par l'OFII	/	110	170
Nombre de cartes de séjour délivrées dans le cadre d'un renouvellement	446	452	482
TOTAL	621	701	729

Ces étudiants sont principalement inscrits à l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard qui forme des ingénieurs. Grâce aux partenariats qu'elle a développés avec des universités étrangères, notamment celle de Shanghai en Chine, l'UTBM accueille de plus en plus d'étudiants étrangers.

Pour les étudiants étrangers inscrits en Master qui ont déjà suivi une année d'étude en France, la préfecture du Territoire de Belfort a mis en place, en 2010, la carte de séjour « étudiant » pluriannuelle. Elle représente une simplification importante des démarches à accomplir et s'inscrit également dans le souci de réduction des temps d'attente au guichet.

101 cartes de séjour « étudiant » pluriannuelles ont été délivrées en 2010.

.../...

- Le nombre de salariés étrangers connaît, quant à lui, une augmentation, après la baisse observée en 2009 liée à la conjoncture économique. Toutefois, il n'atteint pas le niveau de l'année 2008 :

	2008	2009	2010
Nombre de cartes de séjour temporaires délivrées en première demande	130	70	58
Nombre de VLS/TS validés par l'OFII	/	1	5
Nombre de cartes de séjour délivrées dans le cadre d'un renouvellement	579	459	497
TOTAL	709	530	560

C'est surtout sur la base du changement de statut d'étudiant à salarié que les étrangers se voient délivrer une première carte de séjour « salarié », plus que par la procédure d'introduction d'un salarié étranger.

La main-d'œuvre étrangère dans le département est constituée en majorité de personnels hautement qualifiés : ingénieurs, professeurs en recherche, doctorants, cadres, médecins.

Les principaux employeurs de cette main-d'œuvre étrangère sont les grandes entreprises du Territoire de Belfort : ALSTOM et GENERAL ELECTRIC auxquels s'ajoute ALTRAN, un important cabinet d'études qui travaille pour les entreprises du secteur de l'énergie.

Figurent également parmi les principaux employeurs de travailleurs étrangers, le Centre hospitalier de Belfort Montbéliard (médecins roumains) et les universités.

- **L'immigration familiale** poursuit sa diminution dans le département, comme le montre le nombre de titres de séjour temporaire « vie privée et familiale » délivrés en première demande (*):

2008	2009	2010
139	120	114

(*) Statistiques OFII

→ *les nationalités étrangères les plus représentées dans le département sont les suivantes : algérienne (3595^(*)), turque (2159^(*)), marocaine (1236^(*)).*

(*)adultes et enfants

En conclusion, il convient de souligner le bon ratio d'efficience⁽¹⁾ du service des étrangers de la Préfecture du Territoire de Belfort en 2010. Ce ratio est en effet de 245,65 contre une moyenne pour les préfectures de la même strate⁽²⁾ de 170,47.

⁽¹⁾Etrangers reçus et actes pris par ETP par mois

⁽²⁾ Préfectures des départements de 0 à 200 000 habitants

.../...

I- 1-2 L'asile

En 2010, le nombre de premières demandes d'asile se situe toujours à un niveau élevé, bien qu'en recul par rapport à l'année précédente :

2006	2007	2008	2009	2010
41	46	60	89	76

Les primo-demandeurs d'asile sont majoritairement des ressortissants kosovars (39 sur 76).

Le nombre de décisions de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides ou de la Cour nationale du droit d'asile accordant l'asile (statut de réfugié ou protection subsidiaire) poursuit sa baisse :

2006	2007	2008	2009	2010
14	24	20	14	7

Comme c'est le cas dans beaucoup de départements, le dispositif d'hébergement d'urgence du Territoire de Belfort connaît des tensions liées à l'afflux des demandeurs d'asile.

I-1.3 Le contentieux des étrangers

L'année 2010 se caractérise par une forte progression du contentieux des étrangers dans le

département. C'est ainsi que le nombre des décisions rendues par les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel dans des affaires relevant du contentieux des étrangers est passé de 36 en 2009 à 63 en 2010, **soit une progression de 75%**.

Cependant, alors que le taux de décisions défavorables à l'Etat rendues par les juridictions de l'ordre administratif progresse au niveau national (21,76% en 2010 contre 19,61% en 2009), il recule fortement dans le département qui enregistre un taux de 8,62% en 2010 contre 16,13% en 2009. Ce taux se situe plus de 13 points en dessous du taux national. Il place le Territoire de Belfort au 10^{ème} rang des départements qui enregistrent le taux le plus faible de décisions défavorables. Il témoigne de la qualité des actes et des mémoires produits par la préfecture.

I-2 L'acquisition de la nationalité française

L'acquisition de la nationalité française consacre l'intégration effective et complète d'un ressortissant étranger en France.

S'agissant des **naturalisations par décret du Premier ministre**, l'année 2010 a été marquée par l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet de la réforme majeure que constitue la déconcentration au niveau préfectoral des décisions défavorables et des propositions de naturalisation. Grâce à la résorption du stock de dossiers de naturalisation qui s'est achevée à la fin du mois de novembre 2009, la mise en œuvre de cette réforme dans le département s'est déroulée dans de bonnes conditions. 52 dossiers de naturalisation ont d'ores et déjà été instruits selon la nouvelle procédure.

Globalement, en 2010 le nombre de dossiers de demande de naturalisation par décret instruits par le service est très logiquement en forte baisse par rapport à l'année précédente, puisqu'il n'y a plus depuis novembre 2009, de stock de dossiers en attente d'instruction :

2007	2008	2009	2010
197	308	385	195

Les étrangers conjoints de français peuvent, quant à eux, obtenir la nationalité française **par déclaration**. Jusqu'au 1^{er} janvier 2010, la déclaration était souscrite auprès du tribunal d'instance. Désormais c'est la préfecture qui est compétente. Là encore, la mise en œuvre de la réforme que constitue le transfert des naturalisations par mariage du tribunal d'instance vers la préfecture s'est effectuée dans de bonnes conditions dans le département.

En 2010, 46 déclarations de naturalisation ont ainsi été souscrites auprès de la préfecture du Territoire de Belfort.

I-3 Les cartes nationales d'identité et les passeports

La qualité du service rendu aux usagers constitue un souci constant. A cet égard, plusieurs améliorations sont à souligner au cours de l'année 2010 :

→ Un décret du 18 mai 2010 a simplifié de manière significative les démarches administratives à accomplir pour l'obtention de la carte nationale d'identité et du passeport. Ainsi la production d'un acte d'état civil n'est plus nécessaire lorsque le demandeur est en mesure de présenter une carte nationale d'identité sécurisée ou un passeport biométrique ou électronique qui n'est pas périmé depuis plus de deux ans.

→ Les délais de traitement des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports par la Préfecture du Territoire de Belfort ont été nettement réduits :

	2009	2010
Cartes nationales d'identité	4,28 jours	2,4 jours
Passeports biométriques	4 jours	2,2 jours

→ Une mairie supplémentaire a été équipée d'une station de recueil des demandes de passeports biométriques. Il s'agit de la mairie de Valdoie qui est venue s'ajouter aux dix mairies déjà équipées dans le département (Bavilliers, Beaucourt, Belfort, Danjoutin, Delle, Fontaine, Giromagny, Grandvillars, Offemont, Rougemont-le-Château).

II -Les perspectives pour 2011

A l'échéance de juin 2011, un nouveau titre de séjour biométrique devrait être mis en place. Il comprendra un support de stockage contenant une photographie d'identité du titulaire.

A plus longue échéance, l'actuelle carte nationale d'identité devrait également être remplacée par une carte biométrique.

BUREAU DE LA CIRCULATION

I – Principales missions ou actions dans lesquelles le service a été impliqué au cours de l'année 2010 :

I-1 Application S.I.V (système d'immatriculation des véhicules) :

L'année 2010 a vu se poursuivre le déploiement du S.I.V (système d'immatriculation des véhicules) avec la mise en application de plusieurs versions informatiques. En fin d'année, le bureau de la circulation a dû faire face à une augmentation des demandes d'immatriculation due d'une part à l'obligation d'immatriculer avant le 31 décembre 2010, tous les cyclos en circulation et d'autre part, la fermeture le 17 décembre 2010 du service des cartes grises à la sous-préfecture de Lure. En effet, les usagers pouvant immatriculer leurs véhicules dans le département de leur choix sans référence au lieu de résidence, de nombreux usagers haut-saônois effectuent désormais leurs opérations d'immatriculation à la préfecture de Belfort (le nombre d'immatriculation d'usagers résidant dans le département de la Haute-Saône est passée de 4 % en 2010 à 13 % en janvier 2011).

I-2 Réforme de l'examen de taxi

Un nouvel examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi (CCPT) est entré en vigueur en janvier 2010. Désormais le nouveau CCPT est constitué d'une épreuve d'admissibilité composée d'unités de valeur de portée nationale et locale et une épreuve d'admission.

La préfecture organise en concertation avec les membres de la commission départementale des taxis, une session par an de chaque unité de valeur départementale.

I – 3 Réforme du permis de conduire :

De nouvelles dispositions réglementaires et de nouveaux modes d'apprentissage de la conduite des véhicules de la catégorie B du permis de conduire sont entrées en vigueur le 1er janvier 2010. La principale modification a une incidence directe sur le bureau des permis de conduire, notamment la suppression du délai d'un mois entre l'enregistrement du dossier de demande de permis de conduire et la présentation à l'épreuve théorique générale. Une présentation de cette réforme a été faite aux auto-écoles en février 2010 en collaboration avec la Direction départementale des Territoires.

I-4 Délivrance des permis internationaux :

Le service des permis de conduire a vu une augmentation de plus de 66% (364 délivrés en 2009 contre 607 en 2010) des demandes de permis internationaux notamment de la part des régiments du Territoire de Belfort qui ont sollicité 200 permis internationaux durant la période estivale.

I-5 Les autorisations de stationnement des taxis sur la future gare TGV

L'ouverture en décembre 2011 de la future gare TGV Belfort-Montbéliard déplacera les flux des passagers des gares actuelles de Belfort et Montbéliard vers ce nouveau site. La cour de gare appartenant au domaine ferroviaire, il appartient au préfet d'organiser et de réglementer le stationnement des taxis sur ce lieu. Deux réunions de concertation se sont déjà tenues avec la chambre de commerce et d'industrie du Territoire de Belfort, la Chambre des métiers et de l'artisanat et le syndicat professionnel des taxis.

I-6 La lutte contre la fraude documentaire : la poursuite des objectifs en matière de détection de faux documents (détection de 6 faux permis de conduire en 2010)

II – Perspectives pour 2011

Trois axes de travail vont occuper le bureau de la circulation en 2011 :

- la mise en œuvre des contrôles des professionnels de l'automobile habilités et agréés pour effectuer des opérations d'immatriculation des véhicules
- les autorisations de stationnement des taxis sur la future gare TGV
- la poursuite de la lutte contre la fraude documentaire.

III - ANNEXES

Statistiques liées à l'activité du service

	2009	2010
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Cartes grises</u> <p style="text-align: center;">Opérations générant un titre</p> <p>La mise en œuvre du S.I.V a débuté le 15 avril 2009 pour les véhicules neufs et le 15 octobre 2009 pour tous les autres véhicules. Les statistiques sont difficiles à établir pour cette période.</p>	27 121	21 575
	(cartes grises sorties du stock y compris pour les opérations saisies par les professionnels et CPI délivrés par la préfecture)	(CPI certificats provisoire d'immatriculation délivrés par la préfecture)
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Permis de conduire</u> <p>nombre total de permis délivrés, y compris premières attributions, extensions de catégories, duplicatas, conversions de permis militaires :</p> <p>permis internationaux</p> <p>nombre de mesures de suspension :</p> <p style="padding-left: 20px;">- alcool :</p> <p>- vitesse :</p> <p>- stupéfiants :</p> <p>nombre de permis invalidés pour solde nul :</p> <p>nombre de stages :</p> <p style="padding-left: 20px;">- en alternative :</p> <p style="padding-left: 20px;">- en récupération de points :</p> <p style="padding-left: 20px;">- conducteur en permis probatoire :</p> <p>nombre de dossiers passés en Commissions Médicales</p> <p style="padding-left: 20px;">- préfectorales :</p> <p style="padding-left: 20px;">- en cabinet médical :</p>	6311	6 066
	364	607
	399	353
	368	299
	16	16
	15	38
	155	138
	539	517
	0	0
	449	439
	90	78
	2305	2242
	1359	1244
	946	998
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Réglementation de la Circulation</u> <p>nombre de mises en fourrière :</p>	315	416
<ul style="list-style-type: none"> - <u>Régie de Recettes</u> <p>encaisse totale</p>	3 423 557,00 €	2 696 312,00 €

Direction des Actions de l'Etat, des Collectivités Territoriales et de la Protection de l'Environnement

BUREAU DES DOTATIONS ET INTERVENTIONS DE L'ETAT

Ce bureau a été créé en avril 2010 avec pour principales attributions :

- la programmation et la gestion comptable des dotations annuelles de l'Etat
- la gestion comptable des subventions parlementaires
- le pilotage et le suivi de la politique de la ville dont la gestion des crédits de l'Acsé
- l'aménagement commercial
- la tutelle des chambres consulaires
- le suivi de la politique du logement et de l'habitat.

PRINCIPALES MISSIONS OU ACTIONS MENEES PAR LE SERVICE AU COURS DE L'ANNEE 2010

I - Dans le cadre des dotations annuelles de l'Etat :

- au titre des dotations de décentralisation :

Dans ce cadre, il a été instruit et versé aux collectivités territoriales une somme globale de 4 540 823 € dont 4 291 806 € versés au département du Territoire de Belfort pour la dotation générale de décentralisation (944 598 €), pour la dotation départementale des collèges (708 430 €), et pour le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (2 638 778 €).

Ces montants restent de niveau comparable à ceux versés en 2009.

- au titre des subventions d'équipement :

En ce qui concerne la dotation globale d'équipement (DGE), elle a été répartie à hauteur de 997 475 € pour une dotation initiale de 939 363 €, le différentiel provenant de la DDR suite au retrait d'un dossier, ces deux dotations étant fongibles.

Cette répartition a permis de soutenir 49 projets sur 91 demandes présentées par les collectivités éligibles. Les projets soutenus représentent un total d'investissement de 5 475 783 € de la part des collectivités dans les catégories d'opérations retenues par la commission d'élus à savoir assainissement, voirie, équipement des bâtiments communaux et intercommunaux, restauration scolaire et restructuration des bâtiments scolaires et structures collectives pour l'accueil des jeunes enfants.

En ce qui concerne la dotation de développement rural (DDR), elle a été répartie à hauteur de 210 415 € pour une dotation initiale de 268 527 €, un projet soutenu ayant été annulé car profondément modifié par la collectivité par rapport au projet initial.

2 projets ont été définitivement retenus sur 6 demandes présentées.

Ces 2 projets d'envergure représente un investissement de 1 117 000 € dans le domaine des services à la personne (accueil périscolaire, micro-crèche).

A noter que ces deux dotations seront fusionnées en 2011 en une dotation unique, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Le champ d'éligibilité des projets sera élargi afin de répondre aux besoins exprimés au cours des Assises des territoires ruraux. Les projets intervenant dans le domaine économique, social, environnemental et touristique et favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural seront éligibles.

– ***au titre des subventions parlementaires :***

Ces subventions, accordées par arrêtés ministériels, représentent pour l'année 2010 un montant global de 1 619 616 € et se rapportent à 89 dossiers soutenus par les parlementaires pour un montant d'investissement de 17 770 666 €.

– ***au titre des amendes de police :***

L'enveloppe déléguée au Territoire de Belfort, hors ville de Belfort, est répartie par le Conseil Général.

Le BDIE en assure la gestion comptable. Pour 2010, la ville de Belfort a perçu 379 366 € et 38 communes ont été subventionnées pour un montant de 132 985 €.

II – Dans le cadre de l'aménagement commercial :

Au cours de l'année 2010, la Commission d'aménagement commercial, dont le secrétariat est assuré par le BDIE, a été saisie à quatre reprises dont 3 dossiers concernant la zone commerciale de Bessoncourt ayant reçu un avis favorable. Pour l'un d'entre eux, un recours a été déposé devant la commission nationale.

Le 4ème dossier concernant la zone commerciale d'Andelnans (extension du Cora) a été refusé par la commission.

Lors de ces réunions, il est apparu clairement la nécessité que soit élaboré à brève échéance un SCOT et un schéma de développement commercial pour aider aux décisions des CDAC.

III – Dans le cadre de la politique de la ville :

Au-delà du pilotage du CUCS, le bureau a conservé en 2010 la gestion des crédits de l'Acsé à l'inverse de beaucoup de départements où les DDCSPP en ont repris la gestion. Cette décision a été motivée par la prorogation en 2010 du CUCS signé pour 3 ans en 2007, dans l'attente d'une nouvelle géographie prioritaire et d'une nouvelle contractualisation.

En 2010, 1 286 965 € (FIPD compris) ont été répartis en faveur des structures portant des projets notamment sur le volet éducation (PRE notamment et CLAS), emploi (chantiers d'insertion, E2C, MDEJ...), santé (ASV), renforcement du lien social (soutien aux centres socio-culturels) et renforcement de l'accès aux droits et prévention de la délinquance.

L'action quotidienne du délégué du préfet au côté du délégué adjoint de l'Acsé, des directions départementales interministérielles et des autres services de l'Etat, notamment IA, DDCSPP, UT Direccte, a permis de mieux cibler les dossiers prioritaires de la politique de la ville.

Par ailleurs, il a été recherché avec la DDT une meilleure synergie entre les dossiers de l'Anru et de l'Acsé.

A l'instar de 2009, l'effet Plan de Relance a permis en 2010 d'avoir pour le département un très bon volume de crédits consommés à 100% avec 2 dotations complémentaires de 37 000 € et 34 400 €. La dotation totale des crédits Acsé 2010 s'élève à 1 286 965 € et a permis le financement de 109 actions, 93 au titre du CUCS et 16 au titre du FIPD.

Ce niveau n'est pas reconduit en 2011 en raison d'un rééquilibrage national entre les CUCS et de la prorogation du CUCS jusqu'en 2014 dans l'attente d'une nouvelle géographie prioritaire. L'Etat au côté de ses partenaires aura donc à mobiliser davantage les crédits de droit commun pour accompagner le projet de développement social local (PDSL) et le projet éducatif global (PEG signé le 17/12/2010) de la ville de Belfort pour sectoriser davantage les crédits spécifiques.

IV – Dans le cadre de la tutelle des chambres consulaires :

En 2010, le BDIE a continué à assurer la tutelle des 3 chambres consulaires notamment par l'approbation de leurs budgets par le Préfet.

Les récentes dispositions mettant en œuvre la réforme du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat et des chambres de commerce et d'industrie prévoient que la tutelle sera désormais assurée par le Préfet de région assisté par le responsable régional des finances publiques.

La question a été soulevée pour savoir si la préfecture de département pouvait néanmoins continuer dans cette mission, dans une logique conciliant à la fois complémentarité et proximité.

Par ailleurs, des réflexions sont actuellement menées par les acteurs économiques locaux et les élus des CCI du Territoire de Belfort, du Doubs et de la Haute-Saône portant sur la mise en place, au cours de la prochaine mandature, d'une CCI territoriale qui correspondrait à l'aire urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt.

BUREAU DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Outre son rôle «historiquement» dévolu au contrôle de légalité des actes, le bureau des collectivités territoriales a, au cours de l'année 2010, considérablement privilégié la fonction de conseil à l'attention des élus.

Les récentes réformes financières et de l'intercommunalité suscitent en effet de nombreuses interrogations de la part des collectivités.

Partie financière

En 2010, le gouvernement a reconduit le plan de relance de l'économie comprenant le remboursement anticipé du Fonds de compensation de la TVA. 55 collectivités ont signé la convention pour l'application du dispositif du plan de relance de l'économie en 2009, 14 nouvelles collectivités l'ont signée en 2010.

Ainsi, au 30 novembre 2010, ces 14 collectivités ont investi pour 1 573 461 € contre 1 370 289 € inscrits dans les conventions.

La Préfecture a saisi 3 fois la Chambre Régionale des Comptes. Les motifs sont non-adoption du budget primitif 2010 (Riervescemont), non-adoption du compte administratif 2009 (Riervescemont) et déséquilibre du budget primitif 2010 (Morvillars).

Intercommunalité

La réforme en cours a conduit le bureau à fournir un travail préparatoire concernant des analyses comparatives sur le plan financier, sur la situation des syndicats intercommunaux et à établir une cartographie des structures intercommunales.

A signaler également que fin 2010 a été marquée par la prise de compétences nouvelles de la Communauté de Communes du Sud Territoire: assainissement, eaux pluviales, ordures ménagères et police intercommunale.

Enfin s'est posé à l'occasion d'une commande publique de travaux dans des établissements scolaires, le problème du non respect par plusieurs communes(Grosne et Boron) des compétences transférées à un RPI. Un contrôle plus ciblé de ce type d'actes est privilégié lors de transfert de compétences.

Affaires générales

Conseil et contrôle portent principalement sur le fonctionnement de la collectivité, les opérations immobilières, les pouvoirs de police du maire.

Pour un volume stable d'actes transmis par les collectivités, les lettres d'observations ou de demande de retrait pour des actes "irréguliers" sont en nette diminution.

Informations et conseils sont dispensés en réponse à des demandes sur des thèmes spécifiques et suite à des difficultés récurrentes concernant le fonctionnement (ou le dysfonctionnement) du conseil municipal.

Commande publique et démissions d'élus

Le nombre de marchés dépassant 193 000 € HT a augmenté cette année malgré la crise économique: 114 marchés en 2010 contre 92 marchés en 2009.

Les élus manifestent un réel besoin de sécurité juridique et prennent régulièrement contact avec le service chargé du contrôle avant le lancer les procédures de passation des marchés publics.

Cette prise de contact permet de limiter préventivement les risques de mise en cause ultérieures des marchés.

42 démissions de conseillers municipaux et adjoints ont été enregistrées courant 2010.

Fonction publique

Comme les années précédentes, le recrutement des agents non-titulaires de catégorie A reste un sujet sensible puisque la publicité des vacances de postes est parfois insuffisante et ne permet pas aux agents ayant le statut de fonctionnaires de postuler. Le contrôle reste donc accru sur ce type de dossiers.

La fin d'année a été marquée par l'émergence de dossiers liés à l'intercommunalité et au transfert de services entre EPCI; ce qui implique un mouvement de personnels et donc une attention particulière à apporter par la préfecture quant au maintien des acquis des agents en matière de rémunération et de primes.

Quelques données chiffrées

En 2010, la Préfecture du Territoire de Belfort a reçu 13 225 actes (soit une moyenne de 1100 actes par mois).

Le taux de contrôle des actes prioritaires s'est établi à 100% et a concerné notamment:

- 340 budgets primitifs
- 434 comptes administratifs, budgets supplémentaires et décisions modificatives soit 774 actes à caractère budgétaire.
- 770 actes ont été transmis par l'application ACTES

Direction des Moyens et de la Modernisation

BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES

I- Principales missions ou actions dans lesquelles le service a été impliqué au cours de l'année 2010

1 Réorganisation des fonctions « ressources humaines »

En 2010, les Préfectures ont connu une profonde réorganisation de leurs fonctions RH. Cette réforme s'est traduite notamment par la mise en place de CAP locales auprès des Préfets de Région et, parallèlement, par la disparition des CAP « départementales ».

Plus largement, une partie de la gestion des ressources humaines des agents de la filière administrative est désormais mutualisée au niveau des Préfectures de Région, et auprès des Préfets de SGAP pour les agents des filières techniques et spécialisées. Les Préfectures de Département sont, quant à elles, repositionnées dans leur rôle de service RH de proximité, notamment en matière de gestion qualitative des ressources humaines au travers du développement du management des compétences.

2 Les effectifs et la gestion statutaire

Le bureau des ressources humaines assure la gestion de 122 agents au 31 décembre 2010. Cet effectif comprend 80 % d'agents relevant de la filière administrative et 20 % de la filière technique.

Au cours de l'année 2010, ont notamment été traités les mouvements statutaires suivants : onze « sorties » au titre des mutations, retraites (6 agents), congé parental, fin de contrat ; trois « entrées » au titre d'affectation de fonctionnaires par mutation, détachement et la réintégration des deux agents pris en charge par l'UO mutualisée en 2009.

Les mouvements au titre des promotions et examens professionnels divers ont concerné 19 agents.

3 Les instances locales de concertation

L'ensemble des instances paritaires compétentes pour les personnels administratifs, techniques et spécialisés ont été renouvelées le 4 mai 2010. A Belfort, deux syndicats ont des représentants élus : FO et SAPACMI.

Le Comité Technique Paritaire ayant pour compétences l'organisation et le fonctionnement des services de la préfecture s'est réuni à quatre reprises. L'ordre du jour de ces assemblées a porté principalement sur le suivi budgétaire de l'Unité Opérationnelle dans le cadre du BOP régional et l'organigramme.

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité dont la mission est de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité des agents dans leur travail et plus particulièrement du suivi du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels s'est réuni une fois.

La Commission Départementale d'Action Sociale s'est réunie une fois ; le bureau de la CDAS s'est quant à lui réuni à deux reprises.

La Commission Administrative Paritaire Locale quant à elle s'est réunie deux fois : le 3 juin pour des questions relatives à des mutations d'agent C et le 5 novembre 2010 pour l'avancement 2011 et les réductions d'ancienneté 2010 des agents.

4 La gestion de l'UO 90

Le bureau des ressources humaines a en charge la gestion du budget de la masse salariale. Ces dépenses concernent les rémunérations principales et accessoires, les cotisations et prestations sociales. Le budget pour l'année 2010 s'est élevé à 5 563 030,71 € correspondant à la gestion financière d'un effectif moyen sur l'année de 114,2 ETPT (Équivalent Temps Plein Travaillé). Ce montant inclut les délégations de crédits liés à la campagne de vaccination contre la pandémie grippale et l'enveloppe SIV en début d'année.

5 L'action sociale

L'action sociale de la Préfecture du Territoire de Belfort est assurée par le Bureau des Ressources Humaines au profit des agents relevant de la préfecture mais également des agents des services de police affectés dans le département, soit 306 agents actifs.

- Le montant des prestations d'action sociale individuelles d'aide à la personne s'est élevé pour l'année 2010 à 77 121,64 €, comprenant :
- Les allocations versées aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans,
- L'aide aux séjours d'enfants
- Les aides financières directes (sous forme de secours)
- Les prestations « repas » versées dans le cadre de conventionnement avec des gestionnaires de restauration du secteur privé ou d'entreprise. Le département du Territoire de Belfort ne disposant pas de restaurant administratif.
- L'arbre de Noël
- La réservation de 2 berceaux en crèche (dont un rendu fin 2010 pour non occupation, en liaison avec la plateforme régionale RH qui en dispose de 4 par ailleurs dans la même structure).

Dans le cadre de la médecine de prévention, seuls 19 agents ont été examinés en raison du départ du médecin de prévention au 1er septembre 2010 ; des démarches pour le remplacer sont en cours.

6 Logement – réservation pour les fonctionnaires (5%)

L'année 2010 fut marquée par plusieurs programmes de constructions neuves et d'acquisition-amélioration de logements réalisés par les deux principaux bailleurs sociaux (Territoire Habitat et Néolia).

7 Formation

La formation des agents est désormais assurée :

- au niveau de la Préfecture du Territoire de Belfort, dans le cadre d'un « droit de tirage » ;
- au niveau de la région, dans le cadre d'une mutualisation des quatre préfectures de région par une Délégation Régionale à la Formation (DRF) ;
- au niveau national, par le Sous Direction du Recrutement et de la Formation de la Direction des Ressources Humaines, basée à Lognes (77) ;

II Perspectives pour 2011

1 Les instances locales de concertation

La loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique a modifié les dispositions relatives aux comités d'hygiène et de sécurité : ces comités voient leur champ de compétence élargi en devenant des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Des décrets d'application restent encore à paraître

La Commission Départementale d'Action Sociale (CDAS) sera remplacée par la Commission Locale d'Action Sociale (CLAS) dont la composition de l'assemblée plénière et celle du bureau seront modifiées.

2 L'entretien professionnel

A compter de 2011, les entretiens professionnels se dérouleront au cours du premier trimestre, avec évaluation des résultats de l'année civile précédente et fixation des objectifs de l'année civile en cours, alors qu'il se tenaient traditionnellement lors de la période estivale. Par ailleurs, ces entretiens seront désormais visés par l'autorité hiérarchique de l'évaluateur.

3 La Prime de Fonction et de Résultat

Cette prime est mise en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2011 pour les attachés du ministère de l'intérieur. Composée de deux parties, la part F liée aux fonctions exercées, et la part R liée aux résultats individuels, elle simplifie le régime indemnitaire des agents concernés. Une circulaire doit venir préciser les conditions d'attribution de la part R.

4 La Déclinaison d'un plan de prévention des risques psychosociaux

La préfecture devra décliner en 2011 le plan ministériel de prévention des risques psychosociaux, document cadre qui identifie les principaux risques psychosociaux, recense les missions des acteurs du ministère de l'Intérieur pouvant être mobilisés pour les prévenir.

BUREAU DU BUDGET, DES ACHATS ET DE L'IMMOBILIER ET DE LA LOGISTIQUE

I- Principales actions et missions 2010

I-1 Le budget

La politique budgétaire vise à maîtriser les dépenses obligatoires afin de dégager une capacité d'investissement dans les domaines de :

- la maintenance et la rénovation du patrimoine immobilier, conformément au plan pluriannuel du patrimoine
- le renouvellement de différents matériels indispensables au bon fonctionnement des services
- la modernisation de l'équipement, par le biais du suivi du schéma informatique de la préfecture.

Le programme 307, fonctionnement des préfectures, a basculé dans le progiciel comptable CHORUS au 01 janvier. Les programmes 216 - action sociale et contentieux et 232 - élections, ont quant à eux basculés au 01 juillet.

I-2 Les achats

La préfecture travaille avec les prestataires retenus au niveau national en matière de carburant, de mobilier de bureau, des copieurs et de fournitures de bureau. La préfecture s'est engagée au niveau du marché national avec l'UGAP à acquérir du papier éco-responsable. Le papier à en tête bleu/blanc/rouge est exclusivement réservé à l'envoi des courriers aux parlementaires et ministres.

Le véhicule utilitaire âgé de 12 ans a été remplacé par un véhicule neuf moins polluant.

Le système de gestion des files d'attente du public a été remplacé afin d'améliorer les conditions d'accueil du public.

I-3 L'immobilier

L'entretien courant du bâtiment a été assuré, l'objectif prioritaire demeurant de maintenir le patrimoine en état.

Un marché à bon de commande sur 4 ans, à hauteur de 700 000 €, est passé pour le remplacement des huisseries afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment. Une première dotation de 100 000€ sur le budget de fonctionnement a permis d'engager le remplacement des huisseries des couloirs et de la salle Denfert-Rochereau.

Une station de récupération des eaux de pluie a été installée à proximité du garage. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du développement durable et permettra le lavage des véhicules et l'arrosage du parc préfectoral.

Les enrobés de la Cour d'Honneur et d'accès au garage ont été refaits.

Par ailleurs, l'équipe technique s'est maintenue mobilisée pour les interventions à caractère d'urgence et sur des travaux d'entretien : rénovation des couloirs des collectivités locales, des salles de réunion, de bureaux (ressources humaines, associations...)...

II- Les perspectives 2011

II-1 Le budget

L'année 2011 sera de nouveau marquée par une politique budgétaire visant à maîtriser les dépenses obligatoires. Le budget de fonctionnement accusant une nouvelle réduction de 6,5%.

La mise en place du BOP 333 action 2 confie au préfet le pilotage des dépenses immobilières sur les bâtiments de la préfecture mais aussi des DDI.

L'ensemble des programmes basculent dans CHORUS à compter du 01 janvier. Le service assure dorénavant l'ensemble de la dépense pour tous les programmes des ministères dont le préfet est pilote en liaison étroite avec les trois plates forme CHORUS régionales.

II-2 Les achats

La politique d'achat se centralise encore plus avec la mise en place de marchés nationaux, pilotée par le préfet de région. En matière de fonctionnement sur le budget de la préfecture, la mise en place de carte d'achat au niveau du personnel des résidences et du bureau du budget devrait faciliter la dépense.

II-3 L'immobilier

Le programme triennal 2009/2011 de travaux d'entretien des locaux se poursuit avec le travail fourni par l'équipe technique.

Le programme de remplacement des huisseries devrait se poursuivre avec des dotations au titre de l'Enveloppe Mutualisé d'Investissement Régional ou sur le Programme National d'Equipement des Préfectures.

Par ailleurs, le service est particulièrement mobilisé avec la RéATE, le Préfet étant le maître d'ouvrage sur la partie immobilière des bâtiments de l'Etat.

MISSION PILOTAGE ET PERFORMANCE

I- Principales actions et missions 2010

I-1 Le Contrôle de Gestion

La mission reste la même avec le suivi et l'alimentation des tableaux de bord de la préfecture. L'analyse des indicateurs au regard des objectifs fixés permet de proposer régulièrement des actions correctrices. Ainsi, par exemple, des modifications ont été apportées dans le calcul des ratios d'efficacité des actes du Bureau des Collectivités Territoriales.

Par ailleurs, le travail de fiabilisation du calcul des indicateurs s'est poursuivi tout au long de l'année 2010 en association avec les autres préfectures de la région Franche-Comté dans le cadre du pilotage régional des moyens des préfectures et au regard de la RGPP et de la DNO.

I-2 La certification Qualité

La préfecture du Territoire de Belfort est certifiée Qualipref depuis décembre 2007. Elle se doit de respecter deux modules obligatoires portant sur l'accueil général et des engagements communs (comme une réponse systématique aux suggestions et réclamations) et un module optionnel, en l'occurrence la communication de crise.

Différentes actions ont été menées afin d'obtenir le renouvellement de la certification en décembre 2010 (qui s'est finalement déroulée le 5 janvier 2011) dont les plus marquantes ont été les suivantes :

La réunion du comité qualité préfecture :

Conduite en novembre 2010 avec les partenaires externes de la préfecture (presse, association des maires, associations de consommateurs). Ce comité a permis de présenter les résultats et le bilan de l'enquête de satisfaction 2010, la tenue des indicateurs Qualipref et les missions du SIDPC.

L'installation d'un écran dans le hall d'accueil de la préfecture :

Mis en place dans le courant de l'été 2010, cet écran LCD permet d'afficher toutes les données concernant la démarche qualité de la préfecture mais également des informations issues des services de la préfecture. Il est en service de 7h20 à 17h30.

L'enquête de satisfaction 2010 :

L'enquête de satisfaction 2010 a été réalisée du 19 avril au 7 mai 2010. Le public interrogé était représentatif de la population fréquentant la préfecture puisque Français et étrangers ont été sollicités. Au total 467 personnes ont été interrogées durant ces 3 semaines (334 en 2009).

Elle a permis les constats suivants :

- 87,2% de particuliers sur l'ensemble du public fréquentant la préfecture
- 60,5% viennent pour une carte grise
- 95,4% jugent l'accueil et l'information par téléphone comme satisfaisant ou très satisfaisant (92,5% en 2009)
- 96,7% jugent l'accueil et le service à la préfecture comme satisfaisant ou très satisfaisant (même résultat qu'en 2009)

I-3 La mise en œuvre des principes d'éco-responsabilité

Le suivi des plans d'actions éco-responsables s'est poursuivi en 2010 notamment au travers du suivi du Plan Administration Exemplaïre.

I-4 L'élaboration du référentiel de contrôle interne comptable

La mise en place de procédures de contrôle s'est poursuivie en association avec la Trésorerie Générale et le Bureau du Budget de la préfecture.

Elles permettront de vérifier la conformité des pièces comptables transmises avec l'attendu de la Trésorerie Générale.

II- Les perspectives 2010

II-1 Qualipref

A la suite du renouvellement de janvier 2011, un nouveau module optionnel sera présenté en fin d'année, lors du maintien en certification.

Il portera sur les polices administratives et devrait être soumis aux auditeurs interne du ministère dans le courant du 2ème semestre 2011 pour un premier avis.

II-2 La méthode Lean

Mise en place dans une cinquantaine de préfectures depuis 2010, cette méthode devrait être déployée à Belfort dans le courant du premier trimestre 2011.

Elle permet une optimisation opérationnelle basée sur une approche participative des agents en charge des processus. Elle permet d'améliorer le fonctionnement quotidien des services et d'offrir un service de qualité aux usagers avec des moyens contraints.

La méthode Lean portera, dans un premier temps, sur les titres de séjour.

SERVICE DEPARTEMENTAL DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

I- Principales actions et missions 2010

I-1 Maintenance des installations de la préfecture

Le SDSIC a procédé à un certain nombre d'opérations de maintenance du parc informatique et téléphonique. Des postes obsolètes ont été renouvelés et les baies de brassage informatiques ont été refondues.

Par ailleurs, a été mis en place un nouveau plan de sauvegarde des données numériques et posée une fibre optique de secours entre les baies de brassage informatiques.

I-2 Applications informatiques

Le SDIC a développé une application de gestion de consommables informatiques, mise en production au début du second semestre 2010. La GED utilisée par le «service étranger» a quant à elle été remplacée ainsi que le gestionnaire des files d'attente.

II- Les perspectives 2011

II-1 Applications informatiques

Le SDSIC projette de développer une application WEB de suivi des médaillés pour le compte du bureau du cabinet.

De même sera déployée une application de gestion du parc informatique et de Help-Desk (OCS-GLPI) pour les demandes d'intervention.

II-2 Intranet – Système d'Information Territorial

A la mi mars, le SDSIC sera en mesure de proposer à l'ensemble des agents de la préfecture un site Intranet, véritable outil de communication interne.

A la même période, il ouvrira un espace collaboratif dédié aux collectivités sur «Territorial», permettant d'accéder à une base documentaire partagée.

II-3 SIC interministérielle

Le responsable du SDSIC est missionné pour décliner une politique de Sécurité des Systèmes d'Information et de Communication partagée entre les Directions Départementales Interministérielles et la Préfecture.

Le SDSIC sera également sollicité par le préfigurateur, dont la désignation doit intervenir à la mi-mars, du futur service interministériel des SIC, service SIC unique départemental entre les Directions Départementales Interministérielles et la Préfecture.

POLE ANALYSE ET PROSPECTIVE

SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET A L'EMPLOI

I/ Anticipation et accompagnement des mutations économiques

Si l'année 2010 marque une amélioration de la situation économique par rapport à 2009, notamment dans la filière automobile, les services de l'État restent toujours mobilisés pour :

- anticiper et accompagner les difficultés d'ordre structurel ou conjoncturel auxquelles sont ou ont été confrontés un certain nombre d'établissements du département et notamment les entreprises de la filière énergie qui ont enregistré en 2010 un important ralentissement de leurs commandes.
- accompagner les salariés licenciés et favoriser leur retour à l'emploi.

Dans ce contexte, plusieurs réunions se sont tenues en Préfecture - CODEFI, CDFE, rencontres avec les organisations professionnelles et syndicales, petits-déjeuners économiques, SPE... - et de nombreuses visites d'entreprises ont également été organisées.

Exemples de dossiers traités :

Sonas

Suite à la liquidation judiciaire du groupe SONAS, 57 personnes ont été licenciées pour motif économique dans l'établissement de Beaucourt fin juillet 2009. Le préfet du Territoire de Belfort a donc pris l'initiative avec les collectivités et élus concernés (Conseil Régional + Conseil Général + Communauté de Communes Sud Territoire – CCST - + Député Meslot + Maire de Beaucourt) de suivre très attentivement la mise en œuvre du plan social, notamment en ce qui concerne le reclassement des salariés pour lesquels un objectif ambitieux a été fixé.

3 réunions se sont tenues en 2010, lesquelles ont permis de faire un point de situation individualisé et actualisé de chaque personne licenciée, avec une attention toute particulière sur les modalités et échéances d'accès à l'emploi des 14 travailleurs handicapés concernés par ce reclassement. Début 2011, seules 5 personnes sur 57 n'ont pas retrouvé une activité professionnelle.

Buffa

L'entreprise Buffa (348 salariés dont 245 dans le Territoire de Belfort), a fait l'objet d'un plan de consolidation de l'activité.

Les efforts du dirigeant étaient tournés depuis 2007 vers la pérennisation de l'entreprise compte tenu d'une structure financière dégradée.

En juillet 2009, le dossier de l'entreprise a été présenté au CIRI (Comité Interministériel de Restructuration Industrielle) par l'intermédiaire du Commissaire à la réindustrialisation, des services de l'Etat dans le Territoire de Belfort en accord avec Me Jeannerot, administrateur ad hoc.

L'entreprise a mobilisé alors avec l'appui des services de l'Etat les outils du Plan de Relance (recours au chômage partiel, échelonnement d'échéances fiscales et sociales...) pour un total de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Aujourd'hui, les perspectives sont mieux orientées, avec l'arrivée d'un partenaire dans le capital de la société à hauteur de 51%.

Il faut souligner l'importance des moyens mobilisés par l'Etat pendant plusieurs mois pour maintenir l'activité et l'emploi durant les difficiles périodes traversées permettant ainsi de dégager des solutions industrielles durables pour cette entreprise d'importance dans le département.

Alstom

L'annonce du groupe Alstom d'un projet de plan d'ajustement du secteur Power conduisant à la suppression d'environ 4000 postes sur 18 mois au niveau mondial dont une centaine d'emplois à Belfort (soit la fermeture de l'activité « Thermal Product » qui emploie 70 personnes et la suppression de 30 autres postes sur l'ensemble des activités implantées) devrait s'il se concrétise donner lieu à la conclusion d'une nouvelle convention de revitalisation avec la Préfecture. Ce dossier fait l'objet d'un suivi attentif.

PFIL : le projet de création d'une PFIL, dispositif de renforcement de fonds propres intervenant sous forme de prêt d'honneur pour les projets de création et de reprise de TPE, est toujours à l'étude ; s'il se concrétise, une subvention au titre des crédits de revitalisation à hauteur de 90K€ sera versée.

MDE 2 : Le nouveau plan d'action de la MDE2 repose sur 5 axes :

- Diagnostic et plan d'actions,
- Anticipation des mutations économiques,
- Développement local de l'emploi,
- Réduction des obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi,
- Actions en matière d'accueil, d'information et d'orientation des personnes à la recherche d'un emploi.

La subvention État accordée à la MDEF au titre de l'année 2010 s'est élevé à 302 715 €. Une nouvelle convention pluriannuelle 2011-2014 est actuellement en cours de finalisation.

Contrats aidés :

Secteur marchand : 358 CIE ont été conclus en 2010 sur un objectif annuel de 395 CIE.

Secteur non marchand : 1068 CAE prescrits sur un objectif annuel de 1093 CAE.

Plusieurs demandes de renouvellement ont pu exceptionnellement être accordées (droit de tirage réserve régionale).

APRE : Cette aide attribuée aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) soumis à l'obligation de recherche d'emploi, doit permettre la prise en charge de tout ou partie des coûts auxquels doivent faire face ces personnes lorsqu'ils débutent ou reprennent une activité ou une formation professionnelle. Ces crédits ont vocation à financer des actions dans les domaines suivants :

- la mobilité (abonnement train/bus/autoroute, permis de conduire, assurance voiture, réparations véhicules, frais de carburant, contrôle technique, location temporaire de véhicule et caution, ...),
- la garde des jeunes enfants, en individuel ou collectif,
- le logement (frais de déménagement, cautions, nuitées hôtel/foyer), l'habillement de base, le coiffeur, la restauration ...
- les frais d'équipement professionnel, les certifications et formations diverses nécessaires à l'activité professionnelle.

Le montant de l'enveloppe alloué au CG en 2010 s'est élevé à 327 368 €. Depuis la mise en œuvre de l'APRE, plus de 300 dossiers ont été instruits pour 165 000 €.

II/ Revitalisation des territoires

Le Territoire de Belfort dispose depuis 2009 de deux outils de revitalisation : Aire Urbaine Investissement mis en place en septembre 2009 et le Fonds National de Revitalisation des Territoires auquel le département a été rendu éligible en 2009.

Sur l'année 2010, le comité de coordination des investissements d'Aire Urbaine Investissement a validé 6 dossiers d'aides pour des entreprises du département représentant et 725 000 €, 140 créations emplois et 122 maintiens d'emplois.

S'agissant du FNRT, le comité de pilotage s'est prononcé favorablement à l'octroi d'un prêt de revitalisation pour 4 projets d'entreprises. Sur l'enveloppe globale FNRT du Territoire de Belfort s'élevant à 1,5M€, 1,04M€ ont d'ores et déjà été consommés.

III/ Émergence et développement de la « vallée de l'énergie »

A l'issue des Etats Généraux de l'Industrie dont la phase régionale s'est conclue fin janvier 2010, le préfet de région a retenu l'inscription de la « filière énergie » du Nord Franche-Comté comme nouvelle filière économique prioritaire.

Cette reconnaissance de la filière énergie, dont la démarche était portée par les partenaires économiques locaux est vivement soutenue par le préfet du Territoire de Belfort.

L'affirmation de cette nouvelle filière, aux cotés des cinq filières industrielles déjà mentionnées dans le Contrat de Projet Etat-Région (CPER) et le programme opérationnel FEDER (micro-techniques, automobile, plasturgie, agro-alimentaire, bois) compte dans le département du Territoire de Belfort environ 100 entreprises dont les deux donneurs d'ordres d'importance internationale (ALSTOM et General Electric) représentant 7700 emplois directs et 1300 emplois induits (soit environ 16% de l'emploi salarié), et intéresse également l'ensemble Nord Franche-Comté.

Ce secteur de l'énergie est installé dans le département comme un secteur dynamique, créateur d'emplois et dont les cycles industriels contribuent à stabiliser le marché du travail qui n'est plus seulement tributaire d'autres secteurs tels que l'automobile.

Les partenaires de cette filière (industriels, collectivités publiques, chambre de commerce et d'industrie) ont mis sur place une démarche « POLE ENERGIE », qui se traduit par le portage financier d'un programme d'actions collectives portés par la CCI, d'un coût total de 898 586 € financés par l'Etat à hauteur de 225 000 € (soit 25%) et par des fonds européens (343 952 € soit 38%).

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'Etat soutient le ré-aménagement touristique du Ballon d'Alsace

Les aménagements en cours au Ballon d'Alsace, situé sur 3 régions (Franche-Comté, Lorraine et Alsace) constitue un objectif d'intérêt national en raison de son rôle économique, social, environnemental, paysager et culturel.

L'un des enjeux majeurs pour rendre ce site attractif en été comme en hiver, avec la mise en valeur des milieux et des paysages, a consisté à passer d'un modèle économique exclusivement basé sur les activités hivernales à une offre touristique de séjour. Ceci permettant de générer des activités plus pérennes et des ressources supplémentaires et de faciliter le renouvellement des équipements.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre des objectifs fixés par la Convention Interrégionale du Massif des Vosges 2007-2013, qui promeut notamment le développement du tourisme de séjour et l'étalement de la fréquentation tout au long de l'année.

A ce jour, l'Etat a déjà participé au financement de ce grand projet à hauteur de 1,8 M d'euros (FNADT - Convention interrégionale du Massif des Vosges + section générale + FEDER 2007-2013 – Programme Opérationnel FEDER Lorraine – Axe Convention Interrégionale du Massif des Vosges).

Réouverture de la ligne Belfort Delle:

Rappel des objectifs du projet :

La réouverture de la ligne Belfort-Delle au trafic voyageur vise à offrir les services suivants :

- Diffusion du TGV Rhin-Rhône dans le nord Franche-Comté et le Canton du Jura en Suisse,
- Relations transfrontalières, de Belfort à Bienne en passant par Delle et Délémont puis jusqu'à Berne et Neuchâtel notamment par correspondance,
- Desserte périurbaine au sein de l'agglomération de Belfort-Montbéliard.

Au total, ce seront 55 trains par jours qui emprunteront la ligne à sa réouverture.

Programme de travaux :

Pour atteindre ces objectifs de desserte, il est nécessaire de reprendre complètement la plateforme ferroviaire, d'électrifier la ligne, de créer les haltes ferroviaires ainsi que la liaison entre le TER et le TGV en gare de Belfort-Montbéliard TGV et de sécuriser les passages à niveaux.

Pôle d'excellence rurale de la Bourbeuse

La politique des pôles d'excellence rurale (PER) a permis depuis 2005 de faire émerger 379 projets d'investissement sur les territoires ruraux. Innovants, créateurs d'emploi, fédérateurs et s'inscrivant dans une logique de développement rural, les PER, sont des outils adaptés d'aménagement du territoire, encourageant les initiatives et la structuration de l'activité publique et privée dans de nombreux départements.

Le pôle d'excellence touristique et culturelle dans le bassin de la Bourbeuse porté par la communauté de communes du bassin de la Bourbeuse a été labellisé au mois de juillet 2010.

Le projet comprend quatre opérations : la réhabilitation de la synagogue de Fousseماغne pour en faire un musée retraçant la vie de la population juive de la commune, la mise en œuvre d'une péniche restaurant spectacle sur la halte fluviale de Montreux, l'aménagement de la halte fluviale de Montreux, la construction de liaisons douces reliant ces sites et permettant de renforcer l'identité de ce territoire à travers une offre de parcours touristique et culturel.

Ce projet, d'un coût total d'environ 2 M d'euros, bénéficiera de subventions d'Etat à hauteur maximale de 33% de la dépense subventionnable.

Projet de pôle d'excellence rurale de la Communauté de Communes du Sud Territoire

Le projet de la CCST porte sur la valorisation du site des Forges à Grandvillars, patrimoine ancien lié au riche passé industriel du bourg, et à son utilisation pour redynamiser le site en l'intégrant dans la vie de la commune, au cœur d'un nouvel espace le long de la ligne TER Belfort – Delle -Bienne réactivée en 2013, et à mi chemin entre la future gare TGV (ouverture décembre 2011), et la frontière suisse située à 8 km.

La restructuration industrielle va permettre aux 2 entreprises présentes sur le site de maintenir et développer leurs activités (industrielles et tertiaires) tout en valorisant un site historique.

La création de 300 emplois est envisagée à moyens termes (RetD, services à la personne...etc).

La valorisation des espaces naturels et le développement de modes de transports alternatifs contribuent à la volonté forte de la CCST de prendre en compte la politique environnementale.

L'opération portée à l'éligibilité PER se chiffre à hauteur de 3 327 000 € HT et 1,4 M € sont sollicités au titre du financement national FNADT PER.

Le projet global de redynamisation du site des Forges correspond à un investissement total de 24 821 000 €.

L'annonce des PER sélectionnés pour la deuxième vague aura lieu début avril.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE ET GROUPEMENT DE GENDARMERIE

Globalement, la délinquance générale reste stable dans le Territoire de Belfort en 2010 par rapport à 2009. Le bilan 2010 de la sécurité intérieure dans le département est à apprécier de façon nuancée.

Les principaux indicateurs font apparaître :

→ **Une baisse des « atteintes aux biens » de 1,47 %**, recouvrant notamment une forte baisse des vols de véhicules automobiles et deux roues. Les faits constatés en matière d'atteintes aux biens sont en baisse de 1,47% par rapport à 2009 soit 57 faits en moins.

- Zone police : - 2,19 %
- Zone gendarmerie : + 0,61 %

Toutefois ces chiffres bruts recouvrent des évolutions différenciées : si les destructions et dégradations de biens augmentent de 11,03 % (dont incendies de poubelle) et les cambriolages de 10,12 %, les vols liés à l'automobile et aux deux roues à moteur baissent de 18,34 % et les vols à main armée baissent de 15,38 %.

Concernant plus spécifiquement les cambriolages, la hausse constatée est principalement liée à la recrudescence des cambriolages de locaux d'habitations principales ; les autres types de cambriolages sont quant à eux tous en baisse.

Les taux d'élucidation des ces 4 indicateurs sont nettement supérieurs à ceux de l'année 2009.

	Faits constatés			Taux d'élucidation		
	2009	2010	Variation	2009	2010	Différence
Cambriolages de locaux d'habitations principales :	231	352	52,38%	10,39%	25,57%	15,18
Cambriolages de résidences secondaires :	22	12	-45,45%	18,18%	33,33%	15,15
Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers :	146	105	-28,08%	18,49%	32,38%	13,89
Cambriolages d'autres lieux :	164	151	-7,93%	10,98%	11,92%	0,94

→ Une hausse des « atteintes volontaires à l'intégrité physique » de 4,09 % quasi exclusivement due à l'augmentation des menaces de violences. En 2010, les faits constatés des atteintes volontaires à l'intégrité physique connaissent une hausse de 4,09% soit 37 faits supplémentaires correspondant pour l'essentiel à l'augmentation des menaces de violences

- Zone police : + 9,81 %
- Zone gendarmerie : - 21,18 %

Les violences sexuelles baissent de 21,43 % soit 12 faits de moins qu'en 2009.

→ Une baisse des « escroqueries et infractions économiques et financières » de 13,52 %. En 2010, les faits constatés baissent de 13,52 % par rapport à 2009 soit 93 faits constatés en moins

- Zone police : - 13,03 %
- Zone gendarmerie : - 15,06 %

On constate une baisse de 88 escroqueries, faux et contrefaçons et de 20 faits de délinquance économique et financière.

→ Une forte baisse de la criminalité organisée et de la délinquance spécialisée de 39,76%.

Ces résultats sont le fruit d'une forte mobilisation des services de police et de gendarmerie comme le souligne l'augmentation de l'indicateur mesurant leur efficacité (IRAS - Infractions Révélées par l'Activité des Services), notamment en matière de lutte contre les stupéfiants (+ 11,11%).

IV. Efficacité de l'action des services de police et de gendarmerie

L'indicateur permettant de mesurer l'efficacité de l'action des services de police et de gendarmerie est en hausse de 2,20 %. En effet, les actions d'initiative des services ont permis de révéler de nombreuses infractions, notamment en matière d'infractions à la législation sur les stupéfiants (+ 11,11 %)

Le taux d'élucidation pour le Territoire de Belfort est de 48,2%, largement supérieur au taux national de 37,4%.

En zone Police, ont été interpellés :

- les auteurs d'un vol à main armée commis au préjudice d'un gérant de bureau de tabac
- interpellation de quatre auteurs d'un vol à main armée
- 5 individus mineurs auteurs de 22 vols par effraction
- 1 individu mineur reconnu comme l'auteur de cinq faits de vols avec violence à proximité d'un établissement scolaire
- 3 individus auteurs de tentatives de vols en réunion et avec effraction
- 2 individus auteurs de vols avec violences
- un individu en flagrant délit pour dégradations volontaires par incendie de containers à déchets, impliqué dans une centaine de faits similaires.

En zone Gendarmerie , ont été interpellés :

- 3 individus auteurs d'un cambriolage, d'un vol de véhicule, de plusieurs vols à la roulotte et d'un vol à main armée
- 5 individus dont 4 mineurs pour vol avec violences au préjudice d'un commerçant
- 2 individus auteurs de 10 cambriolages et 2 vols de motos
- En flagrant délit, 3 mineurs cambriolant une résidence principale
- 3 individus dont 2 mineurs auteurs de 3 cambriolages
- 3 individus pour tentative de vols d'un véhicule, également impliqués dans de nombreux autres vols
- 1 individu auteur de plusieurs cambriolages
- 3 individus auteurs de 2 cambriolages
- 21 individus impliqués dans un trafic d'héroïne
- 7 individus dans le cadre d'un trafic de drogue
- 1 individu dans le cadre d'une affaire de trafic international de stupéfiants
- 17 individus dans le cadres d'un trafic de stupéfiants sur l'aire urbaine
- 1 individu mis en examen pour meurtre

V. Actions spécifiques pour 2011

Des actions spécifiques sont menées conjointement en 2011 par les services de police et de gendarmerie dans le cadre notamment des différents plans actuellement en vigueur (la lutte contre les bandes, sécurité des personnes âgées, lutte contre le trafic des stupéfiants, sécurisation des transports en commun...) :

- pour lutter contre la recrudescence des cambriolages, dans le cadre de la cellule anti cambriolage ;
- **pour la sécurité des commerçants** : le dispositif d'alerte des commerçants par courriel sera doublé prochainement d'un dispositif d'alerte par SMS sous l'égide la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort. Ce nouveau dispositif a été présenté aux commerçants du Territoire de Belfort le mardi 18 janvier 2011 ;
- **pour lutter contre le trafic de stupéfiants**, dans certains quartiers du département ;

D'autre part, le développement de la vidéo protection sera poursuivi ainsi que le partenariat avec les collectivités territoriales à travers plusieurs instances (conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD), conseil pour les droits et devoirs des familles (CDDF) etc...)

Un dispositif d'aide aux victimes sera reconduit :

Afin de mieux accompagner les victimes dès leur dépôt de plainte, le travailleur social continuera à exercer ses fonctions à mi-temps au commissariat et à la gendarmerie.

DELEGATION MILITAIRE DEPARTEMENTALE

2010 aura été une année marquée par la poursuite de l'engagement du 1^{er} Régiment d'Artillerie (RA) au Liban à hauteur d'une demi-compagnie en auto-relève tous les quatre mois. Le 35^{ème} Régiment d'Infanterie (RI) a fait porter son effort sur un engagement en Afghanistan en fournissant une OMLT (Operating Monitoring and Liaison Team) complète (40 personnes environ) pendant une période de six mois précédée d'une mise en condition opérationnelle d'une durée de six autres mois, en France et à l'étranger. D'autre part, le 35^{ème} Régiment d'Infanterie a été engagé au Liban en fin d'année 2010 pour une période de quatre mois précédée d'un entraînement spécifique de quatre mois environ, à hauteur de trois compagnies.

Les deux régiments ont par ailleurs fournis des missions courtes durées outre mer, des détachements VIGIPRATE et pris les alertes opérationnelles habituelles, planifiées par le Commandement des Forces Terrestres (CFT) de Lille

Enfin, chaque régiment est allé en camp national d'entraînement sur des durées continues de quatre à six semaines afin de s'entraîner et de suivre des contrôles opérationnels.

Sur le plan de la garnison de Belfort – Bourogne, la montée en puissance de la base de Défense et de son GSBdD (Groupement de Soutien de BdD) s'est réalisée nominale du 1^{er} septembre au 31 décembre 2010. Elle regroupe principalement le 1^{er} RA, le 35^{ème} RI, la DMD-90, le CIRFA, le CMA (Centre Médical des Armées- issu du regroupement des « Infirmerie des deux régiments) et l'Echelon Social et de Reconversion.

2011 verra reconduits les engagements opérationnels de ces deux régiments tant au Liban qu'en Afghanistan, sous des formes proches voire identiques en fonction de l'évolution de la mise en œuvre de la planification annuelle.

Le changement important relève de la prise de déploiement opérationnel de la BdD à partir du 1^{er} janvier 2011 aux ordres d'un colonel et de l'activation du groupement de soutien aux ordres d'un lieutenant-colonel. Cette BdD regroupe environ 230 personnes issues pour la plupart des deux unités préexistantes avec un taux d'attrition maîtrisé de 20% environ sur les fonctions d'Administration Générale et de Soutien Commun (AGSC). Cette restructuration vise à mutualiser les fonctions ressources humaines, gestion, budget, finances, marchés, alimentation et administration générale afin d'en rationaliser le fonctionnement et d'absorber une partie des réductions d'effectifs demandées à la Défense en allégeant la charge reposant sur les moyens consacrés aux missions -cœur de métier- (moyens humains et techniques).

L'implantation de cette base se fait en deux temps : 2011 et 2012 portion centrale sur le Quartier Ailleret du 1^{er} RA (commune de Bourogne) puis installation après exécution des travaux de remise à niveau des bâtiments, à la Caserne Friederichs (actuellement annexe de la Caserne de Maud'Huy du 35^{ème} RI commune de Belfort).

Le CMA est activé dans les mêmes conditions, aux ordres d'un Médecin en Chef des armées.

SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

L'Office National des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre (ONAC) est un établissement public national sous tutelle du Ministère de la Défense, dont le service départemental du Territoire de Belfort (SD90) est un service déconcentré. Ses personnels permanents sont au nombre de trois (1A, 2C). Il exerce des compétences propres (Mémoire et Solidarité), et des compétences qui lui sont déléguées par l'Etat.

I- Bilan de l'année 2010

I-1 Les compétences propres de l'ONAC : la Mémoire et la Solidarité

Dans le domaine particulier de la Mémoire, on peut considérer que 2010 a été pour le SD90 une année très importante.

En effet, à l'instar de 2009, les deux axes généraux de la politique de Mémoire menée par le Service en 2010 ont été :

- l'intensification du rythme de prêt des expositions pédagogiques détenues par l'ONAC.
- le lancement du Concours des Petits Artistes de la Mémoire (PAM). Ce concours dont l'ONAC est à l'origine existe depuis 2006. Il a vocation à être pour les écoles primaires ce que le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD) est pour les collèges et lycées. Son but est de faire travailler une classe pendant un an sur l'itinéraire d'un « poilu » de la Première Guerre Mondiale et de perpétuer le souvenir de la Grande Guerre auprès des enfants.

Ces deux objectifs ont été atteints.

En 2010, 13 prêts d'expositions (sur un volume total de 22) ont été réalisés.

Par ailleurs, la participation de l'Ecole élémentaire de Reppe, au Concours des Petits Artistes de la Mémoire pour l'année scolaire 2009-2010 n'a pas débouché sur une récompense nationale, mais a été très appréciée par les élèves comme par leurs parents. Tous les élèves participants ont été récompensés par un roman « jeunesse » à l'issue de l'année scolaire 2009-2010.

Parallèlement à ces deux axes, le Service a monté financièrement des opérations pédagogiques : un voyage au Struthof pour deux classes du Lycée agricole de Valdoie; un voyage d'élèves participant au CNRD en 2010, au Musée de la Résistance et de la Déportation à Besançon ; l'achat de livres et de DVD pour les lauréats du CNRD.

Le SD90 a aussi pu participer à deux initiatives très importantes concernant la Mémoire, en relation avec le 70^e anniversaire des événements de 1940.

⊗ La première de ces initiatives était un cycle d'exposition consacré aux deux guerres mondiales, partiellement réalisé par des élèves d'école primaire. Ce cycle, qui s'est déroulé du 7 au 12 mai 2010 à la Maison des Arches à Foussemagne, comprenait deux expositions pédagogiques de l'ONAC, dont une inédite sur les policiers et gendarmes français ayant sauvé des Juifs pendant l'Occupation. Une demi-douzaine d'écoles primaires, dont celle de Reppe (représentant au total plus de 200 élèves) ont participé à l'opération, qui a aussi permis d'attirer l'attention du public sur l'ancienne synagogue de Foussemagne, que la municipalité souhaiterait transformer en musée.

✎ La deuxième initiative a été un cycle d'exposition à la Bibliothèque Universitaire de Belfort du 17 mai au 8 juillet 2010, dont le cœur était deux expositions de l'ONAC (1940 : Combats et Résistances et Les Forces Aériennes Françaises Libres), mais qui avait aussi bénéficié du prêt d'objets d'époque par l'Association du Souvenir aérien dans l'Est de la France, le Musée Mémorial des combats de la poche de Colmar, et les Archives départementales. Il est à noter que les médias locaux ont été extrêmement réceptifs. 9 classes de collège-lycée ont visité cette exposition, ainsi que des jeunes de l'EPIDE, sans compter le public habituel de la BU.

Il faut souligner que ces deux cycles d'exposition ont aussi été le fruit du partenariat conclu en 2008 avec le CDDP de Belfort.

Il faut noter en outre qu'en 2010, l'ONAC a assumé une mission précédemment exercée par la Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives du Ministère de la Défense : l'attribution et le versement des subventions aux collectivités locales ou aux associations patriotiques pour la construction ou la rénovation de monuments aux morts communaux et départementaux. La commune de Faverois a donc obtenu, dans ce cadre, la somme de 1 600 euros pour la rénovation de son monument.

Le total des délégations faites par le siège central au titre de la Mémoire s'est élevé en 2010 à 3 347, 58 euros.

Dans le domaine de la Solidarité vis-à-vis des ressortissants de l'ONAC, l'année 2010 a été marquée par une forte hausse du volume de crédits délégués par rapport à 2009 (79 457 euros contre 68 845 euros l'année précédente). Sur cette délégation totale, 19 640 euros, soit 24,7 %, ont été consacrés au maintien à domicile, qui est, il faut le souligner, la priorité de l'Office.

Ce constat est peu surprenant, dans un contexte économique et social difficile. Ainsi, le nombre de demandes d'aides financières s'est élevé à 167 dossiers de demande déposés contre 160 en 2009. Par ailleurs, le SD90 a réuni 5 commissions « solidarité » contre 4 en 2009.

Signalons enfin que le dispositif de l'Allocation Différentielle en faveur du Conjoint Survivant, qui avait été porté au 1^{er} janvier 2010 à un niveau minimal de revenus de 800 euros, a été relevé à 817 euros au 1^{er} avril 2010. Ce dispositif, qui bénéficie dans les faits essentiellement aux veuves (5 dossiers en 2010 pour un montant total de 8 467 euros) mais qui n'est pas versé sur les fonds d'action sociale du Service, a sans doute permis de soulager définitivement des cas de fragilité financière récurrents.

I-2 Les compétences déléguées au service

A la fin de l'année 2009, les commissions départementales de la **Carte du combattant** ont été supprimées et remplacées par une commission nationale présidée par M. Jacques GOIJAT, Président national de l'UFAC.

Cette commission examine les dossiers de demande, préalablement enregistrés par les services départementaux de l'ONAC via une application informatique nommée KAPTA 3, et validés par le Département Reconnaissance et Réparation (DRR) à Caen. Après avis de la commission et décision d'attribution prise, les Cartes du Combattant sont imprimées par un pôle national et envoyées directement au demandeur.

79 demandes ont été enregistrées en 2010. Une seule attribution a eu lieu cette année, dans le cadre du développement plus compliqué que prévu de l'application KAPTA 3. Ce chiffre modeste s'explique donc par la période de rodage de cette application informatique, et le fait que la commission nationale attribuant désormais les cartes n'a été installée qu'en juin 2010. Une fois ce système totalement opérationnel, le rythme des attributions de Cartes du combattant sera amené à s'accélérer.

Concernant les Titres de Reconnaissance de la Nation, 109 demandes (dont 89 traitées par le biais de KAPTA 3) constituent le total de l'année en cours (dont 3 au titre de l'AFN, le restant au titre des OPEX). Ce pôle imprime également les Titres de Reconnaissance de la Nation, qui sont préalablement instruits par les services départementaux via KAPTA 3.

Concernant les Diplômes d'Honneur de Porte-Drapeau, 9 attributions ont été prononcées en Commission.

Au total, 3 demandes de retraite du combattant ont été transmises après certification au service départemental de l'ONAC de Colmar pour suite à donner (le service de Colmar ayant repris en la matière les attributions de la DIAC de Dijon pour le Territoire de Belfort).

Dans le domaine très particulier qui est celui de l'instruction des demandes d'allocations de reconnaissance aux anciens supplétifs ou à leurs veuves. En 2010, 13 personnes ont bénéficié de ce dispositif, dont 5 veuves. Le total des sommes versées dans le cadre de ce dispositif se monte en 2010 à 28 337,75 euros.

Enfin, dans le cadre du nouveau dispositif d'accès à la fonction publique par le biais d'emplois réservés, le Service a attribué et fait valider par le Pôle « Emplois réservés » de Caen 12 passeports pour l'emploi, dont 3 en 2010, qui sont le document attestant de la qualité de bénéficiaire du dispositif auprès des services administratifs de l'Etat, des collectivités ou du secteur médico-social. Nous rappelons que ce dispositif concerne les militaires en activité, les militaires radiés des cadres depuis moins de trois ans, les ressortissants de l'ONAC et les enfants de harkis. Seules les deux dernières catégories de bénéficiaires voient leurs dossiers traités par l'ONAC.

II- La réforme de l'ONAC :

II-1 Le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM2)

Les années 2009 et 2010 ont vu les premières modifications du fonctionnement interne de l'ONAC, qui sont la conséquence de l'entrée en vigueur du Contrat d'Objectifs et Moyens (COM2) pour la période 2009-2013. Ce contrat, qui est une manifestation de la RGPP, a pour but de rationaliser le fonctionnement de l'ONAC.

Le but du COM2 est double : préciser les objectifs et les moyens alloués de l'ONAC pour la période mentionnée d'une part, et de l'autre pérenniser officiellement l'ONAC en tant qu'unique point d'entrée déconcentré pour toutes les questions ou thématiques relevant du Monde combattant, qu'il s'agisse des domaines traditionnels de l'ONAC (Mémoire et Solidarité) ou de missions remplies jusqu'en 2010 par le Ministère de la Défense, via les services déconcentrés de la Direction des Statuts, des Pensions et de la Réinsertion Sociale (DSPRS), les Directions Interdépartementales des Anciens Combattants (DIAC).

II-2 Les conséquences concrètes du COM2

En 2010, les compétences auparavant exercées par les Directions Interdépartementales des Anciens Combattants (la DIAC de Dijon, en ce qui nous concerne, qui a fermé au 1^{er} juillet) ont été reprises en partie par l'ONAC, soit comme premier échelon d'information et de contact, soit pour les exercer directement.

Deux domaines ont été totalement intégrés à l'ONAC, celui des nécropoles et hauts-lieux de mémoire, et celui, nous l'avons vu, du traitement des demandes de retraite du combattant. Pour le reste, l'ONAC est devenu dans les faits en 2010 l'unique interlocuteur au niveau déconcentré pour toutes les personnes ou thématiques liées au monde combattant, à charge pour lui d'aiguiller ces personnes vers les structures qui ont repris les autres missions de la DSPRS : Sous-direction des Pensions (La Rochelle) pour les Pensions Militaires d'Invalidité, Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (Toulon), pour les soins médicaux gratuits et l'appareillage.

Les modifications induites par le COM2 ont aussi un impact sur la structure collégiale chargée de veiller au bon fonctionnement des instances paritaires de l'ONAC au niveau départemental, c'est-à-dire son Conseil départemental pour les Anciens Combattants, les Victimes de Guerre et la Mémoire de la Nation. Le Conseil départemental actuel, dont le mandat a été prorogé en 2009 à titre exceptionnel, sera recomposé en 2011 dans le cadre de nouvelles procédures non encore fixées, afin qu'il soit plus adapté, dans sa constitution et son fonctionnement, aux missions déterminées par le COM2.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

PREAMBULE

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) du Territoire de Belfort a été créée le 1^{er} janvier 2010 dans le cadre de la RGPP et de la RéATE.

Elle est issue du regroupement de quatre directions départementales préexistantes (la Direction Départementale des Services Vétérinaires, l'Unité Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales en sa composante sociale) et de la Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité et poursuit les missions qui étaient auparavant assurées par ces services déconcentrés de l'État.

Ses missions

Elle a pour mission de mettre en œuvre les politiques publiques définies à l'échelon national et pilotées au niveau régional en matière de

- cohésion sociale,
- de jeunesse, de sports, de vie associative et d'éducation populaire,
- de sécurité sanitaire des aliments, des produits et des services,
- de protection et santé animales,
- de protection des consommateurs.

Ses effectifs

Elle comprend 41 agents dont 4 mis à la disposition de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

Son budget de fonctionnement

En 2010, le budget de fonctionnement de la DDCSPP constitué d'une contribution financière de 4 BOP régionaux (BOP 124, BOP 206, BOP 134 et BOP 137) s'est élevé à 102 000€ hors charges immobilières

Son organisation

L'organigramme de la DDCSPP (annexe 1) a été adopté par arrêté préfectoral du 15 février 2010. L'organisation de la DDCSPP repose sur les pôles suivants :

- La Direction à laquelle sont rattachées les fonctions de Chargé de mission aux droits des femmes et à l'égalité, de conseil technique en travail social, de communication et d'assurance qualité.
- Le Secrétariat Général
- Le Pôle « Cohésion Sociale » composé de 2 services :
 - o Le Service des Etablissements et des Activités Réglementées
 - o Le Service des politiques de développement Social, Educatif, Sportif et de la Vie Associative
- Le Pôle « Protection des Populations » composé de 2 services
 - o Le Service de la Sécurité de l'Alimentation, des Produits et de la Protection Animale
 - o Le Service de Protection du Consommateur

Son projet immobilier

Implantée sur 4 sites au 1^{er} janvier 2010, la DDCSPP a procédé à un regroupement partiel de ses services en septembre 2010.

Le pôle « Cohésion Sociale » est situé au 7, rue Plumeré, le Service de Protection du Consommateur est installé au Centre des 4 As et la Direction, le Secrétariat Général et le Service de la Sécurité de l'Alimentation, des Produits et de la Protection Animale sont implantés, Place de la Révolution Française. La chargée de mission aux Droits de Femmes et à l'Égalité est hébergée à la Préfecture.

L'ensemble des services de la DDCSPP rejoindront le bâtiment qu'elle partagera avec les services de l'Office National des Forêts, Place de la Révolution Française à Belfort le 1^{er} décembre 2011.

Son projet de service

En 2010, la DDCSPP a élaboré son projet de service pour la période 2010-2013. Il a vocation à donner du sens à l'action des agents intégrés dans cette nouvelle direction interministérielle et de la lisibilité sur son champ d'intervention.

Construit sous forme d'un plan d'action, il présente les différentes politiques publiques que met en œuvre la DDCSPP en les adaptant au contexte local, les démarches qu'elle poursuit pour assurer un service de qualité au public et les actions de communication qu'elle entend développer pour se faire connaître du grand public et pour créer en son sein une véritable communauté de travail.

Son implication dans la mise en œuvre des politiques publiques qui lui sont confiées

1 Politique en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

La politique en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes tend à faire coïncider égalité de droits et égalité réelle. La politique du service est une politique transversale qui n'a pas vocation à se substituer à celle des autres services et ministères.

Dans tous les domaines de la vie professionnelle et économique, sociale et culturelle, des actions de sensibilisation et de formation à l'approche genre ont été dispensées par la déléguée départementale aux droits des femmes. Autour du 8 mars, du 25 novembre mais aussi plus spécifiquement lors du forum « ouverture sociale et diversité » organisé par l'UTBM et le Rectorat (les cordées de la réussite), la chargée de mission a animé un atelier sur la question des préjugés et des stéréotypes en direction d'un large public de professionnels.

Depuis 2001, la déléguée intervient à l'UFR-STGI auprès des étudiants du master MRH pour les sensibiliser au genre et à l'égalité professionnelle.

En 2010, les actions de genre ont couvert principalement deux axes du programme 137 :

- l'égalité professionnelle : l'orientation des filles, l'élargissement professionnel, l'égalité professionnelle et salariale, l'insertion professionnelle et la création d'entreprise
- l'égalité en droits et dignité qui couvre l'information des femmes sur leurs droits, la lutte contre les violences faites aux femmes et l'insertion sociale et professionnelle des femmes dans les quartiers de la politique de la ville

2 Politique de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales

Un des axes du plan départemental de prévention de la délinquance, la lutte contre les violences faites aux femmes a bénéficié du soutien du Fonds interministériel de prévention de la délinquance en 2010 pour la poursuite d'actions locales :

- les permanences d'accueil et d'écoute à Belfort, Delle, Beaucourt, assurées par l'association Solidarité Femmes.

- les formations en direction des acteurs ouvertes en 2010 aux élus, et au personnel de la santé (notamment le service victimologie de l'hôpital).
- la réactualisation des dépliants composés d'adresses et de coordonnées utiles pour les victimes de violences conjugales et intrafamiliales
- la prise en charge des auteurs de violence

Mis en place à l'initiative de l'association Solidarités Femmes en 2007, le pôle de prévention contre les violences sexistes et pour l'égalité « filles-garçons » a sensibilisé 905 élèves dans huit établissements sur le département, pour 227 heures d'intervention. Associant dans ses interventions le CIDFF ou l'association Parenthèses à la violence, il utilise des mallettes pédagogiques qui s'adaptent à la demande des établissements.

Un nouveau plan triennal national de lutte contre les violences faites aux femmes sera présenté au cours du premier trimestre 2011.

3 Politique de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

►► Diversification des choix professionnels des filles/ Lutte contre les stéréotypes de genre

Environ 2000 personnes auront visité en 2010 l'exposition « la tête de l'emploi », outil conçu et réalisé avec la mission mixité des métiers de la MIFE : en mars, 600 collégiens et collégiennes et 800 autres, le 14 décembre dans le cadre du salon permanent des métiers. L'exposition a sillonné toute la Franche Comté et au-delà. Elle est réservée jusqu'à l'été 2011.

La fête de la science organisée avec l'université de Franche Comté, l'UTBM, les lycées, les laboratoires, GEE s'est déroulée le 22 octobre 2010 sur le site du Techn'hom de Belfort. Opération régionale à déclinaisons départementales, elle a permis à trente lycéennes des classes scientifiques et technique de visiter les laboratoires véhicule du futur et de faire la connaissance chez GEE de jeunes femmes ingénieures. Une autre opération sera programmée en 2011.

Au cours de ces rencontres, a été promu le prix de la vocation scientifique et technique qui encourage les jeunes filles à élargir leurs choix professionnels. En 2010, deux jeunes filles du Lycée Follereau à Belfort ont été lauréates.

►► Accompagnement des femmes dans l'emploi

Une convention dénommée « bâtisseuses d'avenir » signée en janvier 2007 avec la Fédération du bâtiment et des travaux publics a permis fin 2009, de doubler les effectifs féminins sur les chantiers. Elle n'est pas étrangère à la signature en novembre 2010, d'un premier contrat de mixité pour les emplois entre l'entreprise Colas Belfort, l'Etat et quatre jeunes femmes embauchées. Dans ce cadre, l'entreprise s'est engagée dans la construction d'un vestiaire mixte.

En 2011, la signature d'un deuxième contrat de mixité sera recherchée dans le Territoire de Belfort.

►► Entreprendre au féminin

En 2010, a été relancée la création d'entreprise au féminin et promu le Fonds de garantie à l'initiative des femmes. Dans ce cadre a été organisé avec Franche Comté Active, en juin 2010, à la préfecture du Territoire de Belfort, un petit déjeuner en direction d'une vingtaine de banques et des organismes consulaires.

Le concours « entreprendre au féminin » a été relayé en septembre à l'occasion de rencontres avec les partenaires locaux.

Avec la mission mixité de la MIFE, a été lancé, en octobre, un club de femmes créatrices d'entreprises « les'elles de la création ». Une vingtaine de participants dont 10 femmes cheffes d'entreprise étaient présents.

Par ailleurs, la chargée de mission aux droits des femmes a participé, sur un stand commun avec la DIRECCTE, au salon sur la création et la reprise d'entreprise organisé à Belfort par les organismes consulaires et l'ADEBT

4 Politique d'intégration des populations immigrées

Un nouveau Programme Régional d'Intégration des Populations Immigrées (PRIPI) a été adopté en 2010.

Les axes d'intervention prioritaires intéressent les domaines suivants : l'accueil, l'accès aux droits, le logement, l'insertion socioprofessionnelle, l'éducation, l'accès aux soins et à la santé.

La subvention de l'Etat accordée pour la mission exercée par un Agent de Développement Local et d'Intégration dans les quartiers ZUS de Belfort a été reconduite en 2010.

Dans le cadre d'un appel à projets régional et interdépartemental, 2 associations du Territoire de Belfort ont bénéficié d'un soutien financier : le collectif Inser'toit (12 000€) pour une action conduite dans le champ de l'accès aux soins et à la santé et Bleu Nuit (30 000€) pour une action en faveur de l'intégration des réfugiés.

5 Politique de l'enfance et de la famille – soutien à la parentalité (B Hainz)

En partenariat avec la CAF, un nouveau plan d'action du Réseau d'Ecoute, d'Accompagnement et d'Appui à la Parentalité (REAAP) a été élaboré pour la période 2010-2012.

Il s'articule autour de 3 objectifs stratégiques :

- Favoriser l'émergence et le développement d'actions relevant du REAAP
- Elargir et renforcer les réseaux qui concourent à l'écoute, à l'appui et à l'accompagnement des parents
- Faciliter la circulation et la diffusion des bonnes pratiques en matière de soutien à la parentalité

L'Etat a contribué au financement de la création d'un site départemental dédié au REAAP hébergé à la CAF (1 385€) en 2010 et a soutenu les actions de conseil conjugal et de médiation familiale portées par le CIDFF (6 160€) et le Conseil Général (6 000€).

6 Politique de la jeunesse et d'éducation populaire

» Le contrôle des Accueils Collectifs à Caractère Educatif des Mineurs

Au cours de l'année 2010, 40 accueils ont fait l'objet d'un contrôle (9 séjours de vacances et 31 accueils de loisirs) soit 18 % de l'ensemble des séjours de vacances et 30 % des accueils de loisirs déclarés.

Les contrôles ont prioritairement ciblé :

- les accueils proposant des Activités Physiques et sportives dans un environnement spécifique,
- les accueils dirigés par des directeurs stagiaires,
- les accueils dirigés par de nouveaux organisateurs,
- les structures accueillant des enfants de moins de six ans.

D'une manière générale, le cadre réglementaire est respecté et la sécurité physique et morale des mineurs accueillis assurée. Les anomalies relevées portent sur l'encadrement parfois défaillant, la tenue des pièces administratives obligatoires ou la mise en œuvre du projet pédagogique.

» Le soutien au développement de projets en faveur de l'éducation populaire et de la jeunesse dans le département

- Un appel à projets départemental lancé en février 2010

Il a précisé les orientations suivies dans le Territoire de Belfort centrées sur l'initiative et la participation des jeunes, le développement des loisirs éducatifs de qualité, le soutien aux projets associatifs d'éducation populaire, le soutien à la vie associative.

La promotion de la mixité, la prise en compte des publics les moins favorisés ou en situation de handicap, le développement d'actions dans les territoires ruraux sont les priorités qui ont été définies pour 2010.

L'enveloppe notifiée au titre du BOP 163 « Jeunesse et Vie associative » d'un montant de 59 500€ a été mobilisée à hauteur de 33% pour les politiques éducatives en milieu rural, 12% pour les politiques éducatives en milieu urbain, 10% en soutien aux projets associatifs, 10% en soutien aux actions partenariales en faveur de la jeunesse.

Un soutien financier a été consenti à 27 associations qui ont mis en œuvre :

- 19 projets liés aux pratiques artistiques, culturelles ou scientifiques
- 12 projets de vacances et de loisirs
- 6 projets liés à l'initiative et à l'autonomie des jeunes
- 2 projets concernant le développement durable
- 2 projets liés à l'intergénérationnel
- 1 projet de mobilité des jeunes

Ces associations interviennent à raison de 7 en milieu urbain, 9 en milieu rural et 11 ont une vocation départementale.

- Le dispositif "Cap Jeunes"

Le dispositif "Cap Jeunes" repose sur des fonds départementaux d'aide à l'initiative qui sont mobilisés par l'Etat, la CAF, la Ville de Belfort et le Conseil Général.

En 2010, 7 projets impliquant 48 jeunes ont bénéficié d'un financement global de 14.830 €.

- Le développement des pratiques culturelles et artistiques

Au cours de l'année 2010, la DDCSPP a apporté un appui technique voire soutenu financièrement plusieurs projets associatifs tels que :

- des pratiques musicales « amateurs » portées par les Riffs du Lion,
- divers ateliers de danse, de théâtre ou d'arts plastiques dans des Centres Sociaux,
- un atelier cinéma avec les Francas,
- un atelier de chant avec le chœur d'enfants « Forbelle Jeunevoix »
- un projet culturel de territoire autour de la démolition du Centre Socioculturel de la Haute Savoureuse.

- Les postes FONJEP

Le FONJEP repose sur un financement contractuel, à moyen terme, portant sur un projet lié à un emploi ou une mission de soutien à la vie associative. Le « contrat FONJEP » est conclu pour 3 ans, renouvelable, avec des collectivités territoriales ou organismes sociaux.

En 2010, 12 postes FONJEP ont été attribués ; 4 ont fait l'objet d'une évaluation spécifique.

- Le suivi des projets éducatifs locaux

L'expertise technique et pédagogique conduite en étroite collaboration avec la CAF a visé à améliorer la qualité éducative intrinsèque et la cohérence des projets notamment dans les zones de réussite éducative du département.

» Le service civique

Le service civique a été institué par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets et arrêtés d'application du 12 mai 2010.

Il offre l'opportunité aux jeunes de 16 à 25 ans de s'engager auprès d'une collectivité territoriale ou d'une association pour une durée de 6 mois à un an pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire par la Nation.

D'une durée d'au moins 24 heures hebdomadaires, cette mission fait l'objet d'un versement d'une indemnité de 440€ nets/mois prise en charge par l'Etat et ouvre droit à un régime complet de protection sociale. La structure d'accueil sert au volontaire une aide en nature ou en espèces d'un montant mensuel de 100€ correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation et de transports. Elle doit également assurer le tutorat du jeune, une formation civique et citoyenne et accompagner les jeunes dans leur réflexion sur leur projet d'avenir.

La DDCSPP s'est organisée pour assurer la mission d'information et d'accompagnement du dispositif. Un correspondant départemental a été désigné en son sein. Chargé de l'instruction des demandes d'agrément des associations ou des collectivités territoriales désireuses d'accueillir des volontaires, il peut apporter un appui technique à la définition du projet et à la constitution du dossier.

Le dispositif a été présenté dans le département lors d'une réunion qui s'est tenue en mai 2010.

Au 31 décembre 2010, 8 dossiers de demande d'agrément représentant 19 missions ont été réceptionnés. 3 d'entre eux représentant 5 missions se sont vus accorder un agrément délivré par le Préfet de Région.

7 Politique de promotion et de développement du sport

► Le soutien financier du Centre National de Développement du Sport (CNDS) au titre du fonctionnement

Le CNDS a vocation à accompagner les ligues, les comités sportifs et les clubs sportifs dans leur plan de développement et d'actions sur leur territoire d'implantation. Les orientations nationales et territoriales du CNDS ont porté tant sur les publics que sur les territoires en 2010 :

- Un minimum de 15% du montant de la part territoriale devait être consacré aux actions visant spécifiquement le développement de la pratique sportive des habitants des quartiers en difficulté.

- Une attention particulière devait être apportée à la pratique sportive féminine ainsi qu'au développement de la pratique sportive des personnes handicapées, tant au sein des fédérations « spécialisées » que dans le cadre des clubs affiliés aux fédérations dites « valides ».

- Un soutien devait être accordé à l'accompagnement de la professionnalisation du mouvement sportif et des actions de formation tant des dirigeants et des bénévoles que des éducateurs sportifs salariés.

Au niveau régional ont été organisés deux concours, l'un relatif au développement de la pratique sportive féminine et l'accès aux responsabilités (concours « Femmes et sports »), l'autre à destination des organisateurs de manifestations sportives qui respectent les principes du développement durable.

Pour le Territoire de Belfort, l'enveloppe de la part territoriale du CNDS s'est élevée à 276 000€ en 2010.

45,7% de l'enveloppe a été attribué aux clubs sportifs, 54,6% aux comités départementaux.

110 clubs sportifs et 28 comités départementaux ont bénéficié d'une subvention.

Le financement d'actions réalisées dans les quartiers ZUS représente 12% de l'enveloppe dans le Territoire de Belfort, celui au profit du développement du sport féminin 5%.

► Le soutien financier du Centre National de Développement du Sport (CNDS) au titre de l'équipement

Les 3 projets déposés dans le Territoire de Belfort ont été subventionnés en 2010 :

- Commune d'Etueffont : rénovation de courts de tennis : 5 012€
- Communauté de communes du pays sous vosgien : création d'un skate parc : 6 000€
- Association Amicale Belfort cheminots : réfection d'un boulodrome : 6 994€

►► **Le soutien financier du Centre National de Développement du Sport (CNDS) au titre de l'accompagnement éducatif :**

12 établissements scolaires ont adhéré au dispositif en 2010 (8 collèges et 4 écoles primaires).

Une enveloppe de 30 040€ a permis dans le Territoire de Belfort le développement de 10 disciplines dans le cadre de l'accompagnement éducatif

La discipline la plus représentée est le handball suivie de la boxe, du tir à l'arc, des échecs et du football.

8 Politique d'accueil, d'hébergement et d'insertion

►► **L'hébergement des demandeurs d'asile**

Le dispositif d'hébergement des demandeurs d'asile a connu des périodes fréquentes de forte tension en 2010. Le CADA a enregistré un taux d'occupation supérieur à l'objectif cible national de 97 %. Le dispositif d'hébergement d'urgence a du faire face à une demande émanant de personnes relevant de la demande d'asile bien supérieure à la capacité dédiée à ce public dans le département. En application du principe de l'inconditionnalité de l'accueil des populations en demande d'hébergement, la Plate-forme d'urgence sociale a orienté ce public vers le dispositif d'hébergement de droit commun en urgence ou en insertion.

Une augmentation de 45 % des demandeurs d'asile est observée sur un an.

►► **Le plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI)**

Dans le cadre du Chantier National Prioritaire 2008-2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées a été élaboré en 2010 un **Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion (PDAHI)** pour le Territoire de Belfort.

Le PDAHI constitue le cadre de la programmation pluriannuelle et territorialisée de l'offre d'hébergement et de logement adapté. Il sera inclus dans le PDALPD (plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées) afin d'assurer la continuité des parcours d'insertion des personnes vers le logement.

Pour le Territoire de Belfort, les axes de développement privilégiés sont les suivants :

- Favoriser l'accès au logement ou au relogement en mobilisant l'ensemble des outils à disposition et notamment les conventions d'utilité sociale et le contingent préfectoral
- Adapter l'offre territoriale aux besoins des publics en maintenant la capacité d'hébergement au niveau atteint au 31/12/09 et en développant l'offre de logements adaptés (Maison relais : 40 places supplémentaires pré-programmées sur la période 2010-2014)
- Favoriser la collaboration entre les structures d'hébergement, le secteur sanitaire, l'administration pénitentiaire et la police en réactivant notamment un protocole signé en 2004 dans le Territoire de Belfort entre l'ensemble des partenaires
- Renforcer l'accompagnement vers et dans le logement autonome afin d'éviter les ruptures en mobilisant tous les acteurs départementaux de l'accompagnement social
- Mettre en place le Service intégré d'Accueil et d'orientation (SIAO)

En 2011, seront engagés les travaux de construction par ADOMA de la maison relais de 25 places, rue de Marseille à Belfort sur un terrain mis à disposition par la ville de Belfort dont l'ouverture est prévue en 2012. Par ailleurs des relations plus étroites avec les services de la psychiatrie seront favorisées par la création par l'Association Hospitalière de Franche Comté, gestionnaire du Centre psychiatrique Pierre Engel à Bavilliers d'une Permanence d'Accès de Soins de Santé (PASS) spécialisée en psychiatrie.

► Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO)

Le SIAO du Territoire de Belfort a été mis en place au cours du dernier trimestre 2010. Il a vocation à recevoir toutes les demandes de prises en charge et à orienter les personnes vers la solution la plus adaptée à leur situation en fonction d'un diagnostic réalisé par des professionnels et d'une évaluation sociale partagée. Géré par la Fondation Armée, il associe l'ensemble des responsables de structures de l'hébergement, les représentants de la ville de Belfort et du Conseil Général.

La commission d'orientation et de suivi chargée d'examiner les situations est opérationnelle. Elle s'est réunie à plusieurs reprises en 2010 selon un rythme hebdomadaire.

Une convention relative au financement et à l'installation du SIAO a été signée entre l'Etat et la Fondation Armée du Salut le 30 septembre 2010.

En 2011, après une phase d'expérimentation, la charte de fonctionnement du SIAO sera signée entre les différents partenaires.

9 Politique de lutte contre les drogues et les toxicomanies

Désigné par le Préfet en qualité de Chef de projet départemental MILDT par lettre du 25 mars 2010, le directeur de la DDCSPP a soumis à l'avis du Comité de pilotage réuni le 20 avril 2010 le plan départemental 2008-2011.

Ce plan s'articule autour des 3 axes définis à l'échelon national et déclinés en 10 objectifs stratégiques :

1^{er} axe : Prévenir, communiquer, informer

- Développer la prévention en milieu scolaire et universitaire
- Développer la prévention en milieu sportif et de loisirs et en milieu festif
- Développer la prévention en milieu parental
- Développer la prévention en milieu du travail, de la formation et dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle
- Développer la prévention auprès des publics sous main de justice

2^{ème} axe : Appliquer la loi et lutter contre le trafic

- Lutter contre le trafic en développant des moyens d'investigation et d'intervention innovants
- Appliquer les sanctions liées à l'usage

3^{ème} axe : Soigner, insérer, réduire les risques :

- Améliorer la prise en charge sanitaire et sociale des jeunes consommateurs de produits psycho-actifs
- Développer la prévention et la prise en charge des conduites addictives dans le cadre d'une hospitalisation
- Développer les compétences des professionnels de santé dans le domaine de l'addictologie

L'enveloppe déléguée en 2010 pour le Territoire de Belfort s'est élevée à 36 423€

Un appel à projets départemental validé par le comité de pilotage a été lancé en avril 2010.

22 porteurs de projets ont dans ce cadre reçu une subvention.

Les 6 lycées et 10 collèges du département ont présenté des projets et ont été accompagnés pour poursuivre leurs actions de prévention engagées depuis quelques années sous l'égide des Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Le secteur associatif s'est également mobilisé pour mettre en place des actions de sensibilisation dans l'ensemble des milieux ciblés dans le plan départemental.

La gendarmerie a bénéficié d'une subvention à l'acquisition d'un équipement matériel d'observation.

Le comité de pilotage départemental s'est engagé dans un processus d'évaluation tant du plan départemental que des actions financées en 2010 avec le concours de l'association Société d'Entraide et d'Action Psychologique (SEDAP) missionnée dans le cadre d'une convention régionale relative au nouveau dispositif régional d'appui aux chefs de projets MILDT en date du 14 avril 2010.

Les conclusions de cette évaluation sont attendues en 2011.

10 Politique de qualité et sécurité sanitaire des aliments et des produits

Les actions de contrôle menées dans le secteur alimentaire ont concerné :

- 73 restaurants
- 50 boulangeries/boucheries
- 5 stands ou marchés
- 18 établissements de stockage ou de transformation
- 80 cantines scolaires ou restaurations hospitalières
- 23 inspections réalisées lors du FIMU et des Eurockéennes
- 41 inspections en santé et protection animales

Les contrôles qui étaient réalisés dans le cadre de la Mission interservices de sécurité de l'alimentation entre l'Unité départementale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes et la Direction départementale des services vétérinaires sont dorénavant programmés et mis en œuvre par un service unifié à la DDCSPP.

La protection des populations s'exerce lors de contrôles de la qualité et de la sécurité des aliments, ainsi que des produits industriels mis sur le marché.

En complément des contrôles d'application de la réglementation, des prélèvements sont effectués dans les établissements afin :

- D'assurer une surveillance de la conformité et de la sécurité des aliments et des produits en France et en Europe ;
- De vérifier sur des produits douteux l'absence de risque pour les consommateurs.

Des enquêtes ont été réalisées pour vérifier l'application de mesures de retrait – rappel de produits dangereux (exemple : jouets, produits chimiques ou produits de décoration).

Un programme national pour l'alimentation (PNA) a été instauré par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010. Il s'articule avec le programme national nutrition santé 2 (PNNS2 - 2006-2010) et le plan de lutte contre l'obésité. Il propose plusieurs actions de prévention, mobilisant les acteurs de l'alimentaire, pour améliorer notamment l'équilibre nutritionnel des français.

Une des actions de ce programme consiste à rendre obligatoire le respect des règles nutritionnelles en restauration collective scolaire. Un inspecteur de la DDCSPP s'est formé en 2010 pour vérifier l'équilibre nutritionnel des repas lors des contrôles des lieux de consommation scolaires de la crèche au secondaire, dès la parution des textes d'application.

11 Politique de protection économique du consommateur

Pour 2010, les actions programmées dans ce cadre ont ciblé prioritairement :

- **L'amélioration de l'information des consommateurs dans les secteurs où ils sont particulièrement démunis**, soit en raison des situations auxquelles ils sont confrontés, soit eu égard à la technicité d'offres générant une opacité susceptible de nuire à une bonne connaissance des conditions contractuelles proposées par les professionnels.

Plusieurs enquêtes entrant dans le champ de la santé et des soins à la personne ont ainsi été menées pour vérifier l'information du consommateur :

- sur les prix à l'unité de mesure dans le secteur de la parfumerie et de la parapharmacie ;
- chez l'ostéopathe ;
- sur les prix des médicaments non remboursables chez les pharmaciens ;
- dans le secteur de l'optique médicale ;
- sur les honoraires des prestations des professionnels de la santé.

A ces enquêtes il convient d'ajouter un champ d'investigation moins directement perceptible par le grand public, mais tout aussi important en matière de coût de la santé : le contrôle de l'application de la loi dite « anti-cadeaux » prohibant les avantages accordés indûment aux professionnels de la santé, qui a mobilisé l'enquêtrice belfortaine correspondante du « réseau santé » pour la Franche Comté.

Le consommateur démuné est aussi celui qui est confronté à un deuil ; c'est ainsi que les règles d'établissement des devis et bons de commande spécifiques au secteur des pompes funèbres, ont été vérifiées.

L'accessibilité des activités estivales et de loisirs au plus grand nombre passe par une information complète du public, tant sur les tarifs des professionnels que sur la nature des prestations qu'ils proposent. C'est pourquoi, en tout début d'année, a été menée une « opération vacances à la neige » au cours de laquelle a été vérifié l'affichage des prix des remontées mécaniques, celui des enseignements dispensés par les écoles de sports d'hiver, celui des lieux de restauration. Cette opération, entreprise presque concomitamment avec la création de la DDCSPP, a fourni l'occasion de mettre en œuvre pour la première fois la dimension interministérielle de la nouvelle administration puisque les contrôles ont réuni des agents issus d'anciens services déconcentrés qui œuvraient auparavant de façon séparée (ex-DSV, ex-UDCCRF, ex-Jeunesse & Sports).

En saison estivale, un ensemble de contrôles concertés et coordonnés, l'Opération Interministérielle Vacances (OIV) a également constitué un temps fort de mise en œuvre de l'inter-ministériarité. Une activité jamais explorée auparavant a fait pour la première fois l'objet de contrôles : le tourisme fluvial.

Par ailleurs, l'information précontractuelle et le contenu des offres ont été examinées dans deux domaines où la technicité et l'opacité sont souvent la règle : les contrats de location en meublé en résidence étudiant, enquête à l'issue de laquelle il a été demandé à plusieurs professionnels de modifier leurs offres, et la souscription d'assurances sportives dans le cadre des licences fédérales.

Enfin, un secteur où le consommateur est démuné parce qu'il ne connaît généralement pas ses droits est celui de la consommation d'eau. Plusieurs syndicats intercommunaux, ainsi que la Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB) ont été invités à modifier leurs contrats et à compléter les mentions informatives portées sur leurs factures.

- **Le contrôle de la loyauté des informations délivrées aux consommateurs, notamment en matière de campagnes promotionnelles de la grande distribution.**

Les actions ont été ciblées pour tenir compte de l'impact estimé des campagnes promotionnelles : des opérations-phares telles que les foires aux vins ont été examinées plus attentivement et les contrôles ont généré des suites, tant administratives que judiciaires. La lisibilité de l'étiquetage informatif ainsi que l'affichage des prix à l'unité de mesure ont également été contrôlés et ont eux aussi généré du contentieux.

Il importe de souligner qu'une convention de mutualisation des contrôles des GMS alimentaires, a été signée le 7 juillet 2010 entre le préfet de région et les préfets des départements ; depuis cette date, le champ d'intervention s'étend à l'Aire Urbaine.

La DNO comporte aussi des actions pérennes, reconduites d'une année sur l'autre ; parmi celles-ci peuvent être mentionnées les enquêtes comportant des contrôles en matière de

- Soldes ;
- Commercialisation à la distribution des vins ;
- Lutte contre l'économie souterraine ;
- Respect de l'emploi de la langue française.

Un enquêteur est intervenu jusqu'en avril 2010 dans les établissements se trouvant sur la section de l'autoroute A 36 entre Strasbourg et Bourg-en-Bresse (stations-services, restaurants, hôtels, mais aussi sécurité des aires de jeux et hygiène des denrées alimentaires) ; il s'est également penché sur le fonctionnement du télépéage à la gare autoroutière de Fontaine, pour ce qui concerne les poids lourds.

Lors de la pénurie de carburants liée aux mouvements sociaux en octobre 2010, un plan de contrôle de l'affichage des prix des carburants, aux pompes et sur le site gouvernemental www.carburants.gouv.fr a été mis en place par le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie. Il a été étendu localement à l'ensemble des stations-services du département.

Parallèlement à ces actions de contrôle programmées, ont été assurées tout au long de l'année, deux permanences hebdomadaires d'accueil physique des consommateurs, ainsi que le traitement ou la réorientation des plaintes ou demandes d'information reçues par courrier postal ou électronique. Comme pour les années précédentes, les litiges dans le secteur de la téléphonie mobile et/ou de l'accès à Internet sont de loin les plus nombreux.

12 Santé et Protection Animale

Le contrôle des élevages de volailles au regard de la présence de salmonelles, déjà en place pour la production d'œufs, s'est élargi aux poulets de chair.

Suite à la vaccination de masse des bovins et des ovins en 2008-2009, la situation de la fièvre catarrhale ovine est dorénavant favorable (un seul cas signalé en 2010). Ceci a permis d'alléger les mesures de lutte en 2011 : la vaccination est toujours conseillée mais est facultative.

Les problématiques de bien-traitance animale génèrent des plaintes traitées par la DDCSPP. Ils concernent des élevages en situation sociale difficile (pour lesquels une concertation avec la profession agricole est dans certains cas proposée), ainsi que les animaux de compagnie (contrôles des ventes notamment).

13 - Installations Classées Pour l'Environnement

12 élevages classés pour la protection de l'environnement ont été contrôlés en 2010. Deux dossiers de déclaration ont été instruits, dont un concernant l'installation d'une unité de méthanisation d'effluents agricoles destinée à produire de l'électricité à partir de la digestion de fumier ou de lisier.

BOP 163 - Programme Jeunesse et Vie Associative	59 500,00 €
Action 1 : Développement de la Vie Associative	3 300,00 €
Action 2 : Promotion des actions en faveur de la jeunesse	47 200,00 €
Prise d'initiative des jeunes et participation des jeunes	3 000,00 €
Envie d'Agir/fonds d'aide à l'initiative des jeunes	3 200,00 €
Politiques éducatives territoriales en milieu urbain	11 000,00 €
Politiques éducatives territoriales en milieu rural	21 000,00 €
Actions partenariales locales en faveur de la jeunesse	9 000,00 €
Action 3 : promotion des actions en faveur de l'éducation populaire	9 000,00 €
Soutien aux projets associatifs	9 000,00 €
BOP 177 - Prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables	1 910 562,00 €
Action 1 - Prévention de l'exclusion	27 686,00 €
Aide sociale aux personnes âgées : frais d'hébergement	19 274,06 €
Allocations uniques	8 411,94 €
Action 2 - Actions en faveur des plus vulnérables	1 882 876,00 €
CHRS	1 633 427,00 €
Hébergement d'urgence	117 526,00 €
Maisons-relais	70 080,00 €
SAO/SIAO	26 125,00 €
Accueil de jour	16 218,00 €
Aide alimentaire	19 500,00 €
BOP 106 - Actions en faveur des familles vulnérables	658 053,01 €
Action 1 - Accompagnement des familles dans leur rôle de parents	14 545,00 €
Médiation familiale	6 000,00 €
Conseil conjugal et familial	6 160,00 €
Soutien à la parentalité : réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents	1 000,00 €
Soutien à la parentalité : mobilisation des acteurs	1 385,00 €
Action 2 - Protection des enfants et des familles	643 508,01 €
Protection des majeurs (tutelles et curatelles d'Etat)	643 508,01 €
BOP 157 - Handicap et dépendance	208 207,55 €
Action 1 - Evaluation et orientation personnalisée des personnes handicapées	126 333,00 €
Fonctionnement des MDPH	126 333,00 €
Action 4 - Compensation des conséquences du handicap	74 874,55 €
Groupe d'entraide mutuelle	74 874,55 €
Action 5 - Personnes âgées	7 000,00 €
Lutte contre la maltraitance (ALMA)	7 000,00 €
BOP 104 - Intégration et accès à la nationalité française	65 983,14 €
Action 12 - Actions d'intégration des étrangers en situation régulière et des réfugiés	65 983,14 €
Insertion sociale, culturelle et professionnelle des étrangers	65 750,00 €
Activités spécifiques d'ingrégation en faveur des réfugiés	233,14 €
BOP 219 - Sport	40 500,00 €
Action 1 - Promotion du sport pour le plus grand nombre	
Amendements parlementaires	
BOP 183 - Protection maladie	142,87 €
Action 11 - Aide médicale de l'Etat	

UNITE TERRITORIALE DE LA DIRECCTE

La DIRECCTE (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) a été créée le 01 janvier 2010 par arrêté du 30 décembre 2009 en tant que DIRECCTE de Franche-Comté.

La DIRECCTE est placée sous l'autorité du Préfet de région. Ses missions :

- Regrouper, au niveau régional, les services de l'Etat tournés vers les entreprises et mettre à leur disposition un interlocuteur unique ;
- Construire en Franche-Comté un relais efficace et opérationnel des politiques économiques définies au niveau national afin de favoriser la compétitivité des entreprises franc-comtoises et de développer l'emploi, tout en assurant le respect des réglementations du travail et la loyauté des marchés.

I – Les évolutions du marché du travail en 2010

Selon la Banque de France, en décembre 2010 l'activité industrielle continue de s'inscrire dans la tendance favorable observée sur les derniers mois de l'année.

Au 4^{ème} trimestre 2010, le taux de chômage est resté à 10,8 % de la population active, comme c'était le cas au 4^{ème} trimestre 2009. Le Territoire de Belfort fait parti des 3 zones d'emploi les plus touchées par le chômage de Franche-Comté (9,3 %).

Enfin, dans le secteur concurrentiel la variation (2009-2010) de l'emploi dans les établissements de 50 salariés et plus est quasi nulle.

Le nombre d'intérimaires présents en fin de mois est légèrement supérieur à celui de 2009 (+ 1%).

Les demandeurs d'emploi inscrit en fin de mois à Pôle Emploi en catégorie A connaissent une variation sur un an de - 4,4 %.

II – Mesures et dispositifs de soutien à l'emploi et au reclassement des salariés

❖ le soutien à l'emploi dans les entreprises en difficulté

158 demandes de chômage partiel ont été instruites par l'unité territoriale de la DIRECCTE en 2010 contre 340 en 2009, représentant un volume de 491 299 heures autorisées au bénéfice de 85 établissements du département. 86 521 heures contre 303 525 heures en 2009, ont été effectivement réalisées en 2010 concernant 3 551 salariés.

Enfin, 13 entreprises (contre 16 en 2009) ont adhéré au dispositif d'APLD (activité partielle de longue durée) mise en place par le gouvernement par décret en date du 29 avril 2009. Dans ce cadre 191 848 heures ont été autorisées concernant 519 salariés en 2010.

Conformément aux orientations gouvernementales, il a été proposé aux entreprises de mettre à profit ces périodes de sous activités pour former et qualifier leurs salariés.

Les services de l'UT 90 ont conclu des conventions au titre du FNE-Formation avec 5 entreprises (contre 4 en 2009) du département avec un coût global pour l'Etat de 634 675,71€ contre 218 943 € en 2009. Les formations mises en place concernent 170 salariés contre 65 en 2009.

Globalement, 951 497.61€ (contre 1 710 000 € en 2009) ont été versés par l'Etat aux entreprises du département en 2010 au titre du chômage partiel (allocation spécifique, conventions d'APLD) et des conventions passées au titre du FNE formation.

Par ailleurs, une convention d'allocation temporaire dégressive a été conclue le 10 septembre 2010 pour l'entreprise des Transports Bertin JDS, concernant 10 salariés.

D'autre part, une convention de cellule de reclassement a été conclue avec les transports BUFFA le 19 novembre 2010, concernant 10 salariés.

❖ Le suivi des plans de sauvegarde de l'emploi et l'accompagnement des salariés licenciés, avec notamment la mise en place du Contrat de transition professionnelle

L'année 2010 a été marquée par la mise en place de 3 plans de sauvegarde de l'emploi contre 5 en 2009.

	Raison sociale de l'entreprise	Lieu	Secteur	Effectif de l'établissement	Nombre de suppressions d'emplois
1	INTEGRAL SECURITY PROVINCE	Belfort	service	85	55
2	DHL EXPRESS	Belfort	Messagerie, fret	18	11
3	PARFUMERIE DOUGLAS	Belfort	Parfumerie	5	5
				108	71

Par ailleurs, comme en 2009, 4 entreprises non soumises à l'obligation de mettre en place un PSE ont eu recours à des procédures de licenciement pour motif économique de plus de 10 salariés, essentiellement dans le cadre de procédures de redressement ou liquidation judiciaire auprès du Tribunal de Commerce.

	Raison sociale de l'entreprise	Lieu	Activité	Effectif de l'établissement	Nombre de suppressions d'emplois
1	N AIR J HOME	Belfort	Immobilier	22	22
2	TRANSPORTS BERTIN JDS	Coutelevant	Transports	13	10
3	PMC	Belfort	Maçonnerie	14	14
4	ERAY PLATRERIE	Denney	Plâtrerie	13	13
				62	59

Afin de favoriser le reclassement des salariés concernés par ces licenciements, les acteurs locaux ont pu s'appuyer sur le dispositif du contrat de transition professionnelle (CTP) mis en œuvre par Transitio – filiale AFPA- depuis 2009.

La plate-forme belfortaine du CTP, partie intégrante du dispositif pour l'Aire Urbaine a accueilli, depuis mars 2009, 743 personnes. Au 28 Novembre 2010, 188 adhérents sont suivis sur l'antenne de Belfort, dont 17 contrats d'accompagnement renforcé (CAR).

En date du 15 Novembre 2010, 236 retours à l'emploi durables sont comptabilisés dont 149 CDI, 46 CDD, 12 missions d'intérim de plus de 6 mois et 29 créations d'entreprise.

Anticiper les effets des mutations économiques sur les entreprises :

❖ **Les démarches de GPEC :**

- dans la filière de l'énergie :

L'unité territoriale de la DIRECCTE a conclu avec la CCI du Territoire de Belfort une convention de sensibilisation des entreprises du secteur énergie à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). Cette convention, qui couvre la période du 1^{er} décembre 2009 au 30 mai 2011, prévoit trois grands axes d'intervention :

- La mise en place d'actions collectives d'information, de communication et d'animation sur la GPEC auprès des entreprises qui envisagent de se diversifier dans les productions ou offre de services de la filière énergie.
- La conduite d'actions de capitalisation, d'évaluation, de diffusion de démarches de GPEC, notamment par la réalisation et la diffusion d'un guide des pratiques de l'offre de formation régionales pour le secteur de l'énergie.
- La réalisation d'appuis individualisés auprès de 10 entreprises afin de les aider à s'approprier les enjeux et contenu des démarches de GPEC et à établir le diagnostic de leurs besoins en matière de GPEC.

Le coût prévisionnel de cette démarche s'élève à 86 339 € et est financée à hauteur de 38 553 € par l'Etat (45%), 21 585 € par le FSE (25 %) et 25 901 € (30%) par la CCI du Territoire de Belfort.

- **A l'Office de Tourisme de Belfort en cours de réalisation :**

Une convention GPEC avec l'Office du Tourisme de Belfort et du Territoire de Belfort a été conclue le 7 Septembre 2010 pour l'ensemble des salariés de la structure, pour un montant global de 9 600€, avec une participation de l'Etat à hauteur de 50%

III - Le développement de l'emploi et l'accès au marché du travail

1 Mesures visant à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes en difficultés

A - Mobilisation des contrats aidés au bénéfice des personnes les plus éloignées de l'emploi

En 2010, la consommation des contrats aidés du secteur marchand et non marchand a été trop forte au 1^{er} semestre. Ce qui a généré un ralentissement de la prescription au second semestre, sans toutefois atteindre une situation de blocage.

La mission locale, le Conseil Général et Pôle Emploi se sont vus attribuer un quota de contrats CUI (contrat unique d'insertion).

Les taux de réalisation sont :

- Conseil Général : 75 % en CIE (60 contrats) et 100 % en CAE (263contrats).
- Mission Locale : 88 % en CIE (30 contrats) et 100 % en CAE (57 contrats).
- Pôle Emploi : 106 % en CIE (299 contrats) et 103 % en CAE (798 contrats).

Ce qui fait un taux de réalisation tout prescripteurs confondus de 98,5 % en CIE (389 contrats) et de 102 % en CAE (1 118 contrats).

B - Dispositif d'aide personnalisé au retour à l'emploi (APRE) des bénéficiaires du RSA

Suite à la mise en place de ce dispositif fin 2009, 2010 est la première année d'activité. Le gestionnaire désigné est le Conseil Général du Territoire de Belfort. 233 demandes ont été instruites. Il bénéficie de 6 % de subventions prélevées sur l'enveloppe annuelle de 119 679 €. Pôle Emploi a obtenu le financement sur cette enveloppe, d'un poste pour mieux orienter les bénéficiaires du RSA.

C - Soutien et développement des structures d'insertion par l'activité économique

Le département du Territoire de Belfort compte 15 structures conventionnées au titre de l'insertion par l'activité économique (les Régies de Quartier des Glacis et des Résidences étant doublement conventionnées - entreprises d'insertion et ACI) :

4 entreprises d'insertion (EI)	4 ateliers/chantiers d'insertion (ACI)	2 entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)	2 régies de quartiers (RQ) :	3 associations intermédiaires (AI)
Sapin Plurielles Régie de quartier des Glacis Régie de quartier des Résidences	1. Inservet 2. Chamois 3. Régie de quartier des Glacis 4. Régis de quartier des Résidences	1. Indibat 2. Territoire d'emploi	1. Régie de quartier des Glacis 2. Régie de quartier des Résidences	➤ Intermed ➤ Femmes actives ➤ Passerelles pour l'emploi.

L'année 2010 s'est caractérisée par la poursuite des dialogues de gestion mis en place en 2009 entre les SIAE, l'Etat et Pôle Emploi.

Chaque SIAE a présenté son offre de service respectant la même forme quelque soit son type. Ce qui a permis d'avoir une vision plus cohérente du champ de l'insertion par l'activité économique. Ainsi les atouts et les faiblesses sont apparus plus nettement, ainsi que les projets que chaque structure s'engage à mettre en œuvre avec le soutien notamment des partenaires présents au dialogue de gestion (Etat et Pôle Emploi).

A l'issue du dialogue de gestion, des plans d'action ont été arrêtés sur 4 axes :

Axe 1 : accueil des publics

Axe 2 : accompagnement socioprofessionnel des salariés en insertion

Axe 3 : formation professionnelle en cours d'emploi d'insertion

Axe 4 : le développement économique de la structure.

L'insertion par l'activité économique en 2010 dans le Territoire de Belfort correspond à :

- 131 permanents soit 75 équivalents temps plein dont 18 personnes sur l'accompagnement socio professionnel soit 15 ETP et 43 personnes soit 28 ETP sur l'encadrement technique.
- 445 embauches en 2010, 1 010 personnes sous contrat, 354 095 heures et 223 ETP soit une baisse par rapport à 2009 de 9 % au niveau des heures et 9 % sur les ETP.

La baisse d'activité a été la plus sensible sur les entreprises d'insertion.

Les activités couvertes par les SIAE sont le Bâtiment/Second œuvre, bâtiment, l'entretien des espace vert et créations paysagères, Industrie automobile, l'agroalimentaire, le recyclage, la couture et la blanchisserie.

3 structures accueillent une majorité de femmes : l'entreprise d'insertion PLURIELLES, l'association intermédiaire FEMMES ACTIVES et les chantiers d'insertion des RESIDENCES et INSER'VET.

Les sorties dynamiques (emplois durable + emplois de transition + sorties positives) représentent 14 % dans les entreprises d'insertion (39 % en 2009), 39 % dans les entreprises temporaires d'insertion (42 % en 2009), 22 % dans les chantiers d'insertion (35 % en 2009), 72 % dans les associations intermédiaires (63 % en 2009). Référence : 60 %

ENVELOPPE FINANCIERE 2010

2010	EI	ETTI	AI	ACI	FDIAE	TOTAL
Enveloppe initiale	513 093 € dont 172 791 € de FSE	213 690 €	52 591 €	90 000 €	56 710 €	926 084 € dont 172 791 € de FSE
Conven- tionnés	53 postes en EI	4,19 postes		128 postes		
Réalisés	496 345 € pour 51,27 ETP CDDI	194 820 € pour 3,82 ETP accompagnement	52 591 €	90 000 €	56 710 €	890 466 €

En 2010, l'IAE a donc contribué à l'insertion d'un nombre significatif de personnes en voie d'exclusion du marché du travail malgré un contexte économique difficile qui contribue à accentuer la fragilité de certaines associations.

L'accompagnement des jeunes par la mission locale (MDEJ)

Suite à un audit de la mission locale réalisé en 2009, les statuts ont été revus complètement. Il en résulte notamment un nouveau nom : Mission Locale du Territoire de Belfort à la place de Mission Départementale Espace Jeunes, pour améliorer son identification à l'échelle nationale.

Elle a bénéficié de 4 conventions dont 2 relatives au plan de relance 2010 car elle porte aussi la totalité du fonds d'interventions pour les jeunes (FIPJ).

- CIVIS entrées : 594 en 2010 ont été signés dont 130 en ZUS
dont 349 femmes
- CIVIS sorties : 543 en 2010 dont 126 en emploi durable.

Subventions allouées en 2010 :

- Ecole 2^{ème} Chance : 100 000 €
- Mission Locale : 424 325 € dont 128 769 € par le Plan de Relance
- + FIPJ : 90 205 € dont 52 433 € par le Plan de Relance

Total Mission Locale : 514 530 €

La Maison de l'Emploi du Territoire de Belfort (MDE)

En mars 2010, la Maison de l'Emploi a connu de graves difficultés financières et de gestion. Son remplacement par une nouvelle MDE a été envisagé. Le label ne pouvant plus être attribué par le ministère, le Conseil Général a voté une subvention exceptionnelle pour remettre la MDE en capacité à mener des actions. Celui-ci, président de cette association, a décidé de ramener le nombre de salariés à un seul. Pour réaliser ses actions, la MDE fait appel à des prestataires extérieurs. Cette année, la MIFE a été quasiment le seul prestataire. Cette MDE a répondu aux contraintes du nouveau cahier des charges, initialement prévu en 2011.

Elle a bénéficié d'une convention de 100 000 euros pour son fonctionnement et de 202 715 euros pour ses actions. 50 % de cette somme lui a été versé fin novembre 2010, le solde le sera après production d'un bilan, au plus tard en juin 2011.

L'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

Au sein de la politique du handicap, le Plan Départemental d'Insertion professionnelle des Travailleurs Handicapés (PDITH) permet d'offrir un cadre de cohérence et de complémentarité aux actions des services déconcentrés de l'État, de l'Agefiph, et de l'ensemble des partenaires concernés.

La coordination et l'animation du PDITH 90 est menée par Carrière Consultants, en charge de constituer un cadre de coopération institutionnel dans lequel s'élaborent et se réalisent la cohérence et la synergie des interventions du Service Public de l'Emploi, de l'Agefiph et des autres partenaires publics et privés agissant pour l'emploi et la formation professionnelle des personnes handicapées.

Le 31 décembre 2010, cette mission s'est terminée étant donné la mise en œuvre programmée en 2011 du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH). Sous l'autorité du Préfet de Région ce nouvel outil a vocation à être le plan unique du SPE et de ses partenaires en matière de politique TH. Il intègre les engagements des différentes conventions bilatérales ou multilatérales existantes (Etat-Agefiph, etc.).

En 2010, les 4 groupes projets du PDITH se sont réunis 21 fois :

Groupe projet	Objet	Nombre réunions en 2010	Exemples de thématiques abordées
N°1	Information aux entreprises	3	<ul style="list-style-type: none">• Présentation de l'offre de services de Cap Emploi et de l'EA-ESAT• Présentation de l'offre de services d'ALTher et de Vie au Travail, dispositifs Agefiph

			<ul style="list-style-type: none"> • un bilan sur les entreprises à quota zéro du département par l'Agefiph
N°2	Formation professionnelle	14	<ul style="list-style-type: none"> • 2 réunions de bilan Pacte Territorial GE Energy • Réunion de cadrage pour le pacte territorial du CHBM • 2 réunions de bilan Pacte Territorial Crédit Agricole • Suivi de l'action de formation AFPA « assistant secrétaire » • 2 réunions de bilan Pacte Territorial Manpower • 2 réunions de bilan du Pacte Territorial Crit Interim • 2 réunions de bilan du Pacte Teleperformance • Bilan du Pacte EDSI • Bilan du Pacte CHBM

Groupe projet	Objet	Nombre réunions en 2009	Exemples de thématiques abordées
N°3	Maintien dans l'emploi	2	<ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux de la situation du SAMETH, - Bilan 2010 du SAMETH
N°4	l'insertion des TH en milieu ordinaire	3	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du dispositif RSFP • Bilan des stages de découverte au sein du CFA municipal de Belfort, présentations du CFAI et du CFAA • Mise en place du dispositif RSFP sur le Territoire de Belfort

Un fascicule de bonnes pratiques relatif aux Pactes Territoriaux élaboré en lien avec les entreprises signataires et les partenaires du PDITH a été élaboré fin 2010 et sera présenté aux acteurs concernés début 2011.

Les perspectives 2011

Dans l'attente du PRITH, une réunion se tiendra à l'UT le 2 février avec pour ordre du jour la convention de collaboration entre Pôle Emploi et Aris Cap Emploi, l'offre de services du SAMETH et de la MDPH, la présentation de l'offre de services du dispositif ALTHER et de l'EA-ESAT et, enfin, les orientations de l'AGEFIPH pour 2011/2012.

Concernant le suivi des pactes territoriaux, des réunions de bilan seront programmées lors du 1^{er} semestre 2011. Par ailleurs, objectif de renouvellement des 5 pactes qui arrivent à échéance en 2011 et ciblage d'autres entreprises intéressées par la démarche.

Des réunions seront programmées concernant les résultats du SAMETH en 2011 et la présentation des cellules locales de prévention et de la désinsertion professionnelle (par la CARSAT).

III-2 L'aide à la création et au développement de l'emploi.

Accompagnement à la création d'entreprises

– NACRE :

NACRE, mesure pilotée par la DIRECCTE, a pour objectif d'offrir un parcours offrant aux créateurs les meilleures chances de réussite à travers une aide au montage du projet de création ou de reprise d'entreprise (conseil et accompagnement) et une aide financière (prêt à taux zéro et sans garantie). En 2010, le département compte plus de 150 bénéficiaires de cet accompagnement contre 51 en 2009, année de sa mise en œuvre.

– Plate-forme d'initiatives locales (PFIL) : Malgré la demande du préfet et les travaux préparatoires pour la mise en place dans le département d'une plateforme d'initiative locale pour la création d'entreprises, cet outil n'a pas pu voir le jour. Il devait pourtant accompagner les créations ou reprises de Très Petites Entreprises (TPE) et accorder aux créateurs des prêts d'honneur. Toutes les conditions étaient réunies (nombre significatif de collectivités publiques et de partenaires privés financeurs). Une étude de faisabilité est confiée à Doubs Initiatives, ses conclusions seront connues en février 2011. La désignation du porteur reste encore à préciser.

– Le développement des services à la personne (SAP) : Les SAP en 2010 dans le Territoire de Belfort correspondent à :

- 53 structures en activité au 31/12/2010, 11 associations dont 3 associations intermédiaires, 1 CCAS, 41 entreprises dont 24 auto-entrepreneurs.
- 639 008 heures en activité prestataire soit 351 ETP.
- 222 321 heures en activité mandataire soit 122 ETP.

On constate que les demandes d'agrément se sont nettement stabilisées. Toutefois, l'agrément qualité pour les services aux personnes âgées ou petite enfance, reste l'apanage d'associations plus structurées.

La baisse des activités mandataires se confirme.

Les organismes de services à la personne doivent compter avec l'emploi direct. En effet, la moitié des heures rémunérées le sont à ce titre.

Sur les 3 grandes catégories de services, les services aux personnes dépendantes portent essentiellement sur l'aide aux personnes âgées, les services à la vie quotidienne sont principalement du ménage et du repassage et la garde d'enfants est prépondérante pour les services à la famille.

On constate que les services sont plus développés dans le Territoire de Belfort (avec la Haute-Saône) que dans les 2 autres départements de Franche-Comté.

Seuls 10 % des offres d'emploi à domicile correspondent à des postes à temps plein. Le nombre de demandeurs d'emploi dans ces catégories de service est en hausse. 95 % de ces demandeurs d'emploi sont des femmes.

Le secteur des services à la personne est un secteur sensible à la conjoncture économique. La crise de 2008/2009 a freiné le recours aux services à la personne et a fragilisé certaines associations.

IV – LES AUTRES ACTIVITES DE LA DIRECCTE DANS LE CHAMP DE L'EMPLOI

Suivi de la recherche d'emploi :

Suite à la réforme du cadre du suivi et du contrôle des demandeurs d'emploi, une seule saisine de Pôle Emploi pour fraude a fait l'objet d'une sanction pour l'année 2010.

Développement de l'alternance :

Le nombre de contrats en alternance a globalement augmenté :

- les contrats d'apprentissage : leur nombre n'a jamais baissé depuis 2007 malgré un contexte économique difficile. En 2010, ils ont augmenté de près de 4% par rapport à 2009.
- les contrats de professionnalisation ont progressé de 14 % en 2010 après avoir subi une baisse de plus de 50 % en 2009.

Une journée départementale sur ce thème est prévue le 25 mai 2011, avec pour objectif de sensibiliser en particulier les grandes entreprises à l'embauche des jeunes en contrats de professionnalisation et d'apprentissage

Dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE)

En 2010, 17 dossiers ont été instruits.

Main d'œuvre étrangère

Après la baisse importante du nombre de dossiers instruits en 2009, le recours à la main d'œuvre étrangère dans le cadre de missions, d'introductions ou d'embauches d'étudiants à l'issue de leurs études (changements de statut) s'est stabilisé en 2010, avec un nombre sensiblement identique à celui de 2009.

La formation de salariés d'entreprises étrangères sous convention de stage dans leurs entités belfortaines est en augmentation. Cette pratique concerne essentiellement les grandes entreprises industrielles du département (Alstom, General Electric ou sous-traitants).

Les autorisations provisoires de travail, qui sont en légère baisse, concernent principalement les étudiants et les activités de courtes durées.

Titres professionnels du ministère du travail, de l'emploi et de la santé

312 titres professionnels ont été délivrés. 55 examens de fin de stage se sont déroulés d'une part au centre AFPA , et d'autre part dans des centres de formation agréés (ADIJ Bavilliers ; l'APF Etueffont ; Kisel Formation ; Auto-école Eisen)..

Les titres professionnels sont constitués de certificats de compétences professionnelles : le titre professionnel est délivré lorsque le candidat a obtenu l'ensemble des certificats de compétences professionnels.

Cette activité reste constante par rapport aux années antérieures. Toutefois, l'UT-Directe du Doubs ayant repris en 2010 la délivrance des certificats pour le site AFPA de Grand-Charmont, on constate une forte diminution du nombre de certificats de capacité professionnels délivrés en 2010.

Fin du programme IRILL (Insertion- Réinsertion, Lutte contre l'ILLettrisme) et démarrage du dispositif Compétences Clés:

Début 2010, 3 organismes de formations sont intervenus dans le Territoire de Belfort dans le cadre du programme IRILL pour former des stagiaires en situation d'illettrisme avec un financement de l'Etat à hauteur de 11 098€.

Depuis mars 2010, ce programme a évolué et a changé de nom pour devenir Compétences Clés. Un seul organisme de formation a été retenu sur le Territoire de Belfort : FRATE Formation.

Il a mis en œuvre 152 prestations individuelles qui ont généré 1 444 heures, ce qui correspond seulement à un taux de consommation d'heures de 47 %. Le budget consommé est de l'ordre de 68 000 €.

Cette formation a pour objet de développer une ou plusieurs compétences considérées comme des savoirs de base, comme la compréhension et l'expression écrite en français, les mathématiques, l'anglais, la bureautique ou encore savoir naviguer sur Internet.

V – LE CHAMP TRAVAIL

L'inspection du travail

Les campagnes nationales de contrôle de l'Inspection du travail en 2010 ont été définies en tenant compte des évolutions récentes des obligations réglementaires en matière de santé au travail et de relations du travail ainsi que des orientations fixées par le Comité des hauts responsables de l'Inspection du travail (CHRIT).

Les campagnes menées dans le champ de la santé et de la sécurité au travail ont été les suivantes :

1. Campagnes de contrôle radioprotection des travailleurs :

Cette campagne a été organisée conjointement avec l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) et la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés, l'institut national de recherche et de sécurité (INRS) et l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

Les objectifs ont consisté à améliorer la prévention et à veiller à l'application de ce nouveau dispositif de protection sanitaire des travailleurs par les entreprises et les secteurs professionnels concernés.

2. Campagne de contrôle sur les risques chimiques :

Les objectifs ont consisté à

- Informer et sensibiliser les petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés sur l'évaluation des risques chimiques.
- S'assurer de l'application effective des obligations dans ce domaine.

Les secteurs visés étaient :

- Les entreprises de propreté et du nettoyage,
- Les entreprises de réparation de véhicules.

- Ont été concernées prioritairement les petites et moyennes entreprises, les risques liés à l'exposition aux produits chimiques y étant souvent moins bien identifiés et évalués.

Les perspectives d'action pour l'année 2011 ont notamment pour objectifs :

Dans le domaine de la santé et sécurité au travail :

- De renforcer les politiques actives de partenariat déjà engagées avec les acteurs de la prévention notamment dans le cadre de la construction des PRST ;
- De rendre effective la démarche d'évaluation des risques professionnels et notamment la mise en place des documents uniques ;
- De développer les actions de prévention en matière de risques psychosociaux ;

Le risque routier professionnel fera l'objet d'une campagne de contrôle visant à réduire la sinistralité routière professionnelle et les atteintes à la santé des salariés affectés à la conduite de véhicules dans le cadre professionnel.

Dans le domaine de la qualité et l'effectivité du droit :

- De veiller au respect des durées maximales de travail et au temps minimum de repos des salariés ;
- De prévenir les situations de précarité dans l'emploi ;
- De mettre en œuvre les campagnes nationales et européennes ;

Dans le domaine du dialogue social et de la démocratie sociale :

- De veiller à la mise en place et au bon fonctionnement des IRP (à ce titre le fonctionnement des délégués du personnel mis en place en 2010 dans les entreprises de 11 à 50 salariés sera contrôlé) ;
- De dynamiser la négociation collective au niveau local ;
- De prévenir, réguler et aider à la résolution des conflits collectifs ;

Dans le domaine de lutte contre le travail illégal :

- De renforcer l'efficacité du contrôle et le caractère dissuasif de la sanction ;
- De poursuivre les actions de prévention avec les partenaires sociaux et les autres acteurs de la lutte contre le travail illégal.

La cellule administration du travail

Accords d'entreprises :

En 2010 une progression de l'enregistrement des accords est remarquée. 291 enregistrements ont été effectués (contre 254 en 2010)

Sur ces 291 enregistrements :

- 143 au titre de l'épargne salariale (contre 156 en 2009),
- 139 au titre d'accords généraux (contre 93 en 2009),
- 9 au titre de procès verbaux de désaccord concernant la négociation sur les salaires contre 5 en 2009.

Épargne salariale :

Les accords ou avenants concernant l'intéressement, la participation, le PEE font toujours l'objet d'une analyse conjointe de nos services et de l'URSSAF par le biais d'une grille d'analyse.

Emploi des seniors

Article 87 de la loi 2008-1330 de financement de la sécurité sociale pour 2009

Toutes les entreprises employant au moins 50 salariés ou appartenant à un groupe dont l'effectif comprend au moins 50 salariés doivent négocier sur l'emploi des seniors. Le début d'année a vu la poursuite du dépôt des accords ou des plans seniors.

Au total, 52 accords ou plans en faveur de l'emploi des seniors ont été déposés (22 accords et 30 plans).

19 demandes de rescrits ont été déposées en application de la procédure de rescrit prévue par l'article L 138-27 du code de la sécurité sociale.

Travail du dimanche

Comme chaque année le service a été surtout sollicité à l'occasion des fêtes de fin d'année pour connaître les possibilités d'ouverture le dimanche par rapport aux différents arrêtés préfectoraux pris dans le Territoire de Belfort.

La service renseignement et documentation en droit du travail

Ce service, composé de deux agents représentant 1,7 ETP, apporte des réponses orales et écrites aux usagers, employeur et salarié de droit privé. Les thèmes abordés sont nombreux et parfois complexes, portant notamment sur les différents types de contrat de travail, le temps de travail et ses aménagements particuliers, la classification des emplois, les différents aspects de la rémunération, les types de rupture des contrats de travail dont la rupture conventionnelle parfois imposée par des employeurs, les congés payés, les jours fériés, les suites possibles des litiges individuels nés à l'occasion de relations de travail de droit privé etc.

A la suite de la fusion des différents services d'inspection du travail (régime général, transport, agriculture) effective depuis novembre 2009 dans le département du Territoire de Belfort, ce service assure le renseignement de l'ensemble de ces secteurs d'activités.

Parallèlement, il connaît une augmentation de fréquentation des employeurs et leurs salariés assistants maternels compte-tenu de la fermeture du relais des assistant(s) maternel(s) de Belfort depuis le 1^{er} juillet 2010.

Enfin, il apporte un appui technique à la vérification des indemnités liées aux ruptures conventionnelles ; le temps consacré à l'instruction technique n'est pas négligeable au regard du nombre conséquent de demandes d'homologation.

Le service met à jour la documentation juridique en droit du travail et a traité des décisions d'équivalence de salaire pour des demandeurs d'emploi ayant travaillé en dehors de la France.

Il peut être sollicité par des services ou organismes extérieurs tels, que des cabinets juridiques de type agence conseils ou cabinet comptable, des conseillers du salarié, Pôle Emploi, les chambres consulaires, le conseil général sur des textes relatifs à des contrats aidés dont cette collectivité a à connaître, les services sociaux de la CARSAT et à ce titre particulier le Bureau Information Jeunesse (BIJ) de la mairie de Belfort 5 (rédaction d'un petit livret en direction des jeunes pour le « Forum des jobs saisonniers »).

En 2010, le service aura renseigné 4 350 usagers de droit privé.

VII– Annexe

Locaux

La DIRECCTE de FRANCHE-COMTE/Unité territoriale du Territoire de Belfort occupe la partie sud de la Maison des Arts et du Travail, 11 rue Mazarin à BELFORT.

Les services sont désormais répartis sur 3 niveaux. Le 4^{ème} niveau (158 m²) était occupé par l'ex-Cotorep, devenue la MDPH et dont le transfert a été effectué en mai 2008 dans les locaux de la Maison de l'Autonomie au Centre des 4 AS.

Les services de la Ville de Belfort se sont récemment portés acquéreurs de ces locaux.

Les locaux actuellement occupés par l'ensemble des services de l'UT (907 m²) comportent des bureaux et des salles de réunion dans une petite partie du rez-de-chaussée et une grande partie du 1^{er} étage. L'espace documentation, une salle de formation munie de postes informatiques et l'espace restauration se trouvent au 2^{ème} niveau.

Début 2010, suite à la mise en place de la DIRECCTE, un agent de la DRIRE est venu rejoindre notre unité territoriale.

Suite à la fusion de l'inspection du travail, un contrôleur du travail supplémentaire a également pu demander sa mutation au sein de notre UT.

Divers travaux ont été entrepris en début d'année pour être en capacité d'accueillir les nouveaux arrivants dans des conditions décentes.

Cela a été l'occasion pour de nombreux agents de finaliser des transferts de bureaux suite à la nécessité d'opérer des regroupements par service afin de favoriser une cohérence géographique qui n'était pas du tout avérée avant cette opération.

Effectivement, divers changements de services ont eu lieu au cours des précédentes années et le positionnement des agents dans les bureaux était loin d'être satisfaisant. Des espaces non prévus à cet effet ont été réhabilités en bureaux.

EFFECTIFS (au 31/12/2010)

L'effectif de l'UT est de 27 agents. Compte tenu des agents à temps partiel, l'effectif calculé en équivalents temps plein est de 22.60 agents.

La structure de l'effectif est répartie de la façon suivante :

- 5 agents de catégorie A,
- 1 contractuelle de catégorie A,
- 10 agents de catégories B
- 10 agents de catégorie C,
- 1 agent DRIRE :

NOUVEL ORGANISATION BUDGETAIRE ET COMPTABLE

Comme le précise la circulaire DAGEMO du 6 novembre 2009, la création des DIRECCTE à compter du 1^{er} janvier 2010 et le déploiement de CHORUS AU 1^{er} janvier 2011 ont imposé une nouvelle organisation budgétaire et comptable.

Le niveau régional est devenu le niveau en charge de la gestion des crédits.

Il n'y a donc désormais plus qu'une seule UO pour chaque BOP des programmes de la mission «Travail et Emploi », la DIRECCTE et une seule base GBC dans laquelle a été effectué l'ensemble des actes de gestion.

VIII- Conclusion :

L'année 2010 a permis la mise en œuvre progressive d'une nouvelle organisation territoriale liée à la mise en place de la DIRECCTE de Franche Comté.

La Préfecture de Région et à la DRFIP se voit confier la responsabilité de l'emploi . Cette nouvelle organisation est une concrétisation de la RGPP. Des ajustements entre les services tant régionaux que départementaux ont été nécessaires.

Fin d'année, des transferts de gestion sont annoncés notamment vers l'Agence des Services et des Paiements (mutations économiques).

L'année 2010 a vu un redressement de l'activité économique et par voie de conséquence de l'emploi. Il reste à le consolider.

Statistiques

I.

- **Mesures Emploi Formation**

Publics en difficulté

MESURES	REALISES EN 2009	REALISES EN 2010
CAE	923*	1 118
C.I.E.	397**	389

***addition du CAE et du CAV ** addition du CIE et du CI-RMI**

Mesures de formation des jeunes - Alternance

	2009	2010
Contrats d'apprentissage	831	863
Contrats de professionnalisation	208 dont 168 jeunes	237 dont 182 jeunes

Examens de fin de stage

Titres professionnels	2009	2010
Examens de fin de stage	65	55
Diplômes homologués délivrés	319	312

Certificats de capacité professionnelle	2009	2010
Examens de fin de stage	62	16
Certificats délivrés	179	62

- Aides aux entreprises :

Accompagnement des restructurations

Mesures	Conventions Signées			Bénéficiaires Potentiels			Adhésions Reçues			Montant des versements effectués		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Allocations Temporaires Dégressives	1	3	1	6	13	10	0	8	0	0	6 771	7 036
Cellule de Reclassement	1	0	1	7	0	13	6	0	10	3 500	29 000	7 900

Mesures d'âge

Mesures	Conventions signées y compris conventions nationales			Bénéficiaires potentiels		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Allocations Spéciales du F.N.E. Licenciements	1	0	0	2	2	0

Chômage Partiel

<i>Réduction d'activité</i>	2008	2009	2010
Nombres de décisions favorables	57	341	158
Nombre d'établissements concernés	45	122	85
Nombre d'heures autorisées	125 186	1 219 226	491 299
Nombre d'heures réalisées	32 386	303 525,00	86 521

<i>Congés payés</i>	2008	2009	2010
Nombre d'établissements concernés	44	43	34

<i>Mandats</i>	2008	2009	2010
Total crédits mandatés	31 591	1 128 932	307 464

- Inspection du travail

- 508** Visites de contrôle dont **188** chantiers
- 546** Enquêtes dont
 - 63** licenciements salariés protégés
 - Accidents du travail
- 612** Courriers d'observation dont
 - Mises en demeure et demandes de vérification
 - 16** Procès verbaux
- 171** Décisions dont
 - 53** décisions de chantier : arrêts de chantier pour risque de chute de hauteur et d'ensevelissement.
- 54** Plans de retraits amiantes reçus et examinés
- 103** Déclarations préalable à l'ouverture de chantier du BTP
- 325** Visites de contrôle dans les établissements de 1 à 49 salariés
- 51** Visites de contrôle dans les établissements de 50 à 299 salariés
- 25** Visites de contrôle dans les établissements de + de 300 salariés
- 310** Visiteurs reçus en section d'Inspection

- **Contrôle des aides à l'embauche**

	2009	2010
Demandes d'exonération de cotisation sociales suite à embauche :		
- en ZRU jusqu'à 50 salariés	11	10
- en ZFU	36	18
- en association en ZFU OU ZRU	6	0

- *ZRU : Zones de Redynamisation Urbaine*
- *ZFU : Zones Franche Urbaine*

- **Main d'œuvre étrangère**

Demandes d'autorisation de travail	2009	2010
Introduction/salariés en mission/changements statut	70	71
- Dossiers déposés	66	68
- Dossiers acceptés	0	0
-> dont dossiers refusés par un consulat	2	1
-> dont dossiers sans suite	2	0
- Dossiers refusés		
Autorisations provisoires de travail sollicitées	152	110
- APT délivrées	152	109
- APT refusées	0	1
Conventions de stage :	23	37
- étudiants	1	1
- salariés	22	36
<3 mois	20	34
>3 mois	2	2
Renouvellements titre de séjour :	122	91
- acceptés	121	91
- refusés	1	0

- **Enregistrement des accords d'entreprises**

	2009	2010
Epargne salariale dont :	156	143
- accords d'intéressement	64	30
Avenants intéressement		9
- prime exceptionnelle	1	
- dont décision unilatérale		
- dont accords		
- accords de participation	10	4
- avenants		15
- plans d'épargne entreprise (PEE)	54	14
- dont PERCO	2	2
- résiliations PEE	27	8
Avenants PEE		63
- compte épargne retraite		
Accords d'entreprise	93	139
dont :		
- Accord d'ATT	17	11
- Compte épargne temps	4	
- Accords relatifs à la politique salariale	13	28
- Accords portant sur la mise en place d'équipes de fin de semaine ou de suppléance	11	9
- Accords relatifs à la santé et la prévoyance	3	1
- Accords dérogatoires		2
- Journée de solidarité	3	28
- plans emploi des seniors	3	13
- accords emploi des seniors		
Procès-verbaux de désaccords dans le cadre de la négociation annuelle	5	9
dont :		
- Politique salariale	5	9

Service de renseignements en droit du travail

	2009	2010
Visiteurs reçus (salariés et employeurs)	1350	1202
Appels téléphoniques	2742	2884
Courriers traités	298	264

- *Ruptures conventionnelles des C.D.I. : demandes d'homologation*

	Salariés non protégés		Salariés protégés	
	2009	2010	2009	2010
Demandes d'homologation reçues	412	463	10	12
Notifications irrecevabilités	18	13	0	0
Notifications acceptation homologation	362	422	8	11
Notification refus homologation	32	28	2	1

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

I- Principales missions de la Direction Départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort en 2010 :

1 La mise en place d'une réforme emblématique de la modernisation de l'Etat :

☞ Un nouvel environnement structurel issu du processus de fusion des services de l'ex-Direction des Services fiscaux et de l'ex Trésorerie Générale du Territoire de Belfort.

Dans le prolongement du processus de fusion engagé en 2008 avec la création de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), issue de la fusion de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) du Territoire de Belfort a juridiquement été créée le 28 janvier 2010.

Cette première étape emblématique de la fusion au plan local a été suivie au cours de l'année 2010 par d'autres évolutions structurelles fondamentales, s'inscrivant dans l'esprit de cette réforme tendant à améliorer la qualité du service rendu au citoyen contribuable, à l'usager, aux collectivités et établissements publics, et à l'ensemble des partenaires de l'administration des finances publiques.

En terme budgétaire, la Direction Départementale des Finances Publiques du Territoire de Belfort a élaboré en 2010 son premier Budget Opérationnel de Programme (BOP) unifié. Outre son plafond d'emploi autorisé (244 emplois), ses dotations budgétaires, le volet performance du BOP a fixé ses objectifs recouvrant les axes clés du programme 156 du Projet Annuel de Performance (PAP) consacré à la « gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local », à savoir : la promotion du civisme fiscal et la lutte contre la fraude ; l'efficacité et la qualité dans la tenue des comptes publics ; la modernisation, la célérité et la qualité de service à l'égard de tous les usagers.

Les orientations de la DDFiP se sont également inscrites dans un cadre « interne » résultant du Document d'Orientations Stratégiques (DOS) publié en juillet 2010, venu fixer le cap stratégique des missions et de l'organisation de la DGFIP à l'horizon 2012 dans une dimension fédératrice autour des valeurs, des différents métiers, et de l'efficacité du service public.

☞ Un réseau diversifié et des missions aux multiples facettes qui placent la DDFiP au cœur de la vie financière publique du département

☞ Un réseau diversifié...

L'activité de la DDFIP s'exerçant dans deux sphères de compétence majeure que sont la gestion fiscale et la gestion publique, l'architecture de la direction s'articule autour de deux pôles dédiés à chacun de ces deux domaines auxquels est adjoind un pôle en charge des missions transverses (gestion des ressources et des moyens, pilotage de la performance). Quatre missions stratégiques dédiées à l'audit, à la maîtrise des risques, à la communication et la politique immobilière de l'Etat sont par ailleurs rattachées au Directeur Départemental des Finances Publiques.

La structuration du réseau de la nouvelle DDFIP de Territoire de Belfort intègre aussi :

- Le Centre des Finances Publiques de Belfort qui regroupe les Services des Impôts des Entreprises (SIE) de Belfort Nord et de Belfort Sud, les Services de Impôts des Particuliers (SIP) de Belfort Nord et de Belfort Sud, le pôle de Contrôle et Expertise, le pôle de recouvrement spécialisé, le service de fiscalité immobilière, le service du Cadastre, et la Conservation des Hypothèques.
- 2 Centres des Finances Publiques dotés d'une compétence mixte : les Recettes Perceptions de Giromagny et de Delle qui effectuent du recouvrement de l'impôt et de la gestion du secteur public local.

- Le Centre des Finances Publiques de Belfort Ville, Trésorerie Principale notamment en charge de la gestion comptable et financière de la ville de Belfort, de la Communauté d'Agglomération et par ailleurs du recouvrement des amendes pour l'ensemble du département depuis le 1er janvier 2010.
- Le Centre des Finances Publiques Belfort Etablissements Hospitaliers, Trésorerie Principale située à Belfort avec une annexe localisée à Montbéliard, spécialisé dans la gestion comptable et financière du Centre Hospitalier de Belfort Montbéliard et de la maison de retraite «Le Chênois».
- Le Centre des Finances Publiques Belfort Territoire Habitat, Trésorerie Principale dont les attributions concernent la gestion de l'office public de l'habitat «Territoire Habitat».
- La Paierie Départementale, Recette Perception sise à Belfort notamment en charge de la gestion des comptes du département, du service départemental de secours et de protection contre l'incendie.
- 2 Centres des Finances Publiques dont la mission est entièrement dédiée au secteur public local : la Recette Perception de Valdoie et la perception de Montreux-Château.

↳ *Des missions aux multiples facettes dans la sphère gestion fiscale et foncière*

➤ L'assiette et le recouvrement des impôts au profit de l'Etat et des collectivités territoriales :

Pour l'Etat, la liquidation de l'impôt recouvre le traitement des déclarations déposées par les contribuables, qu'il s'agisse de particuliers (déclarations afférentes aux revenus des personnes physiques dans le cadre de l'impôt sur le revenu et celles relatives au patrimoine dans le cadre des successions, de l'impôt de solidarité sur la fortune) ou de professionnels (traitement des déclarations des impôts auto-liquidés par les entreprises en matière de TVA, d'impôt sur les sociétés et de taxe sur les salaires, et instruction des demandes de remboursement de crédits de TVA ou de reversement d'excédents de paiement d'impôt sur les sociétés).

Par ailleurs, la mission d'assiette englobe la fixation des bases d'imposition des impôts gérés pour le compte des collectivités locales (taxe d'habitation, taxes foncières, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, cotisation foncière sur les entreprises). Les travaux portent sur l'identification des propriétés, l'intégration des modifications affectant les locaux, la mise à jour de la valeur locative des locaux constitutive de la base d'imposition.

S'agissant du recouvrement des impôts, les services de la DDFiP assurent l'encaissement :

- des impôts sur rôle (IR, redevance TV, TH, TF, cotisation foncière sur les entreprises),
- des impôts auto-liquidés par les entreprises (TVA, Impôt sur les Sociétés, Taxe sur les Salaires, et depuis 2010 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et Taxe sur les Surfaces Commerciales),
- des impôts directs payés sans émission de rôles (retenues à la source, prélèvements sur les revenus de capitaux mobiliers...), des taxes annexes, des droits d'enregistrement, de l'impôt de solidarité sur la fortune.

➤ Le contrôle de l'impôt :

Corollaire du système déclaratif, les opérations de contrôle ont trois finalités. La première est dissuasive et a pour but d'assurer l'égalité des citoyens devant l'impôt et de consolider le civisme fiscal. La deuxième est d'ordre budgétaire et vise à recouvrer avec rapidité et efficacité l'impôt en appréhendant l'ensemble des comportements contraires à la législation fiscale qui ont eu pour effet d'éluder ou de minorer l'impôt, que ces derniers soient involontaires ou frauduleux.

La troisième finalité est répressive et consiste à sanctionner sur le plan financier, voire pénal, les comportements frauduleux, qu'il s'agisse de défaillances déclaratives caractérisées ou de défauts de paiement.

Le contrôle fiscal s'exerce à travers deux modalités principales : d'une part le contrôle sur pièces réalisé du bureau à partir des déclarations et pièces transmises par les contribuables, d'autre part le contrôle sur place, dit «externe», qui porte sur la vérification de la comptabilité des entreprises ou sur l'examen de la situation fiscale personnelle des particuliers. La mission englobe par ailleurs la recherche du renseignement visant à la détection des fraudes en amont des contrôles.

➤ Le traitement du contentieux fiscal :

La DDFiP instruit les réclamations contentieuses et gracieuses présentées par les contribuables. L'expertise juridique porte également sur les saisines du conciliateur fiscal, les rescrits et sur les réponses aux réclamations portées devant les juridictions administratives et judiciaires.

➤ Le recouvrement des amendes :

Il s'agit du recouvrement offensif des amendes et des condamnations pécuniaires qui présentent un caractère contentieux en raison de l'absence de paiement amiable du redevable.

➤ Les activités foncières :

Elles recouvrent les missions topographiques et cadastrales principalement tournées vers la mise à jour du plan cadastral, la délivrance des informations et des fichiers fonciers, et par ailleurs la publicité foncière qui garantit la sécurité juridique des mutations immobilières par la publication des actes au fichier immobilier détenu par la conservation des hypothèques.

Dans la sphère gestion publique

➤ La maîtrise des flux comptables et financiers de l'Etat :

La DDFiP assure un rôle d'opérateur de référence en matière de maîtrise des flux comptables et financiers de l'Etat. A ce titre, elle exerce tout d'abord une fonction de contrôle et de paiement des dépenses de l'Etat en veillant d'une part à consolider la qualité de l'exécution des dépenses et la sécurité des procédures, d'autre part à moderniser l'exécution des processus budgétaires et comptables afin de réduire les délais de paiement. Par ailleurs, son rôle est de garantir et de valoriser la qualité des comptes de l'Etat, tout particulièrement au regard du dispositif de rénovation budgétaire et comptable instauré par la LOLF afin de répondre aux enjeux de la certification des comptes.

La DDFiP effectue également le recouvrement de produits divers du budget de l'Etat (retenues et cotisations sociales au profit de l'Etat, prélèvements sur le produit des jeux, fonds de concours...).

➤ L'exécution des opérations financières, la tenue des comptes, et le conseil aux collectivités territoriales et aux établissements publics :

Le réseau des trésoreries de la DDFiP effectue le contrôle et le paiement de l'intégralité des dépenses d'investissement et de fonctionnement des collectivités et établissements publics locaux. Il procède par ailleurs à l'encaissement des produits non fiscaux du secteur local qui recouvrent des recettes très diverses comme les produits issus d'activités scolaires et périscolaires (cantines, crèches...), les redevances d'eau et d'assainissement des communes ou de leurs établissements publics, les loyers pour les offices publics de l'habitat, les prestations facturées par les

établissements publics de santé.

Chargée de la tenue des comptes des collectivités publiques, la DDFiP apporte son conseil et son soutien aux élus locaux décideurs dans tous les domaines de l'action financière : information et appui en matière de fiscalité directe locale, aide à l'élaboration des budgets locaux, analyses financières rétrospectives et prospectives des comptes, aide à la gestion de trésorerie et conseil juridique notamment sur les obligations fiscales des collectivités. Dans le cadre des missions précitées, la DDFiP apporte sa collaboration aux services de la Préfecture dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire des collectivités.

➤ L'action et l'expertise économiques et financières :

La DDFiP joue un rôle important dans la sphère économique en particulier dans le cadre du financement du développement économique local. Conseiller économique et financier du préfet, des élus locaux, départementaux..., elle assure le suivi de l'activité économique du département et effectue des expertises financières notamment en ce qui concerne l'aide à la gestion des financements publics. Son action économique s'exerce sur le plan de la prévention et du traitement des difficultés des entreprises, au sein du comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI) et de la commission départementale des chefs de services financiers (CCSF) en matière de plan d'apurement des dettes fiscales et sociales des entreprises en difficulté.

➤ Les évaluations domaniales et la mise en œuvre de la politique immobilière de l'Etat :

Le service France Domaine de la DDFiP a un rôle de conseiller et d'expert immobilier auprès des collectivités locales auxquelles il donne son avis sur les conditions financières des opérations d'acquisition, de prises à bail et de cessions initiées par ces dernières. Le service évalue également les biens immobiliers dans toutes les opérations engagées par l'Etat et procède à la rédaction des titres juridiques qui en découlent. En sa qualité de gestionnaire du patrimoine de l'Etat, il évalue son actif immobilier et participe activement à la mise en œuvre de la politique immobilière de l'Etat-proprétaire, en collaboration avec la Préfecture, dans la perspective d'une optimisation patrimoniale : élaboration du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) des services déconcentrés, rédaction des conventions d'utilisation des immeubles domaniaux et cessions des biens devenus inutiles à l'Etat.

➤ La gestion des dépôts de fonds d'intérêt général :

La DDFiP exerce la mission de collecte et de gestion des fonds confiés par des clients soumis à une obligation de dépôts de fonds au Trésor (DFT) : lycées, collèges, autres établissements publics, régies de l'Etat ou du secteur public local. Elle assure par ailleurs les fonctions de préposé de la Caisse des Dépôts & Consignations et gère à ce titre les fonds d'une clientèle principalement constituée par les notaires, les administrateurs et mandataires judiciaires, les huissiers de justice...

I – 2 Les grandes orientations et actions de la DDFiP en 2010

Administration régaliennne, dotée de prérogatives de puissance publique, la DDFiP du Territoire de Belfort n'en demeure pas moins une administration résolument engagée dans une logique de prestation de services et de qualité du service rendu à l'ensemble de ses usagers et de ses partenaires institutionnels. Au plan local, l'année 2010 a été déterminante dans la réalisation du processus de fusion, et c'est dans un paysage structurel rénové que la DDFiP du Territoire de Belfort a poursuivi l'exercice de ses missions, au cœur de la stratégie de modernisation et de qualité de service, emblématique de la réforme de l'Etat.

☞ 2010 : finalisation des réformes structurelles liées à la mise en œuvre de la fusion

↳ Intervenue le 28 janvier 2010, la création de la DDFIP du Territoire de Belfort a constitué une première étape du dispositif. Par suite, la mise en place du guichet fiscal unifié pour les particuliers a été parachevée le 1^{er} juillet 2010 à l'issue de la fusion des 2 Centres des Impôts et de la Trésorerie impôts de Belfort et corrélativement la création des Services des Impôts des Particuliers (SIP) de Belfort Nord et de Belfort Sud, compétents pour traiter toutes les demandes des contribuables particuliers sur le calcul et le recouvrement de leurs impôts.

↳ Le renforcement du civisme fiscal et la lutte contre la fraude sont au cœur des préoccupations de la DDFiP. Ces axes stratégiques implique la mise en place d'un recouvrement efficient des créances. A cette fin, un pôle de recouvrement spécialisé (PRS) a été créé le 01 juillet 2010. Ce service à compétence départementale a en charge le recouvrement offensif et rapide des créances complexes.

☞ 2010 : les synergies de la fusion mises à profit pour accroître la qualité de service et l'efficacité à l'égard de tous les usagers et partenaires de la DDFiP.

↳ *Les engagements phares de la DDFIP du Territoire de Belfort à l'égard de l'Etat*

➤ En matière de **comptabilité de l'Etat**, la DDFIP s'est attachée en 2010 à améliorer ses relations avec les ordonnateurs de l'Etat et à payer les dépenses dans un délai rapide, tout en assurant la sécurité juridique des paiements. Le délai global de paiement pour le département est de 14,02 jours au 31 décembre 2010 pour un objectif de 22 jours (17,66 jours au 31 décembre 2009).

La qualité des comptes de l'Etat demeure une préoccupation et un axe majeur de l'action de la DDFIP afin de répondre aux exigences de la LOLF. A cet égard, la cellule de qualité comptable a assuré le suivi de la qualité comptable, et veillé à la résolution rapide des anomalies. Elle a continué d'apporter son soutien pour parfaire les dispositifs de contrôle interne tout en restant l'interlocuteur privilégié de la Cour des Comptes dans le processus de certification.

➤ La DDFIP du Territoire de Belfort a apporté une **contribution active en matière économique et financière** afin de promouvoir le développement économique local. Outre la production d'expertises économiques et financières notamment dans le cadre de l'aide à la décision concernant des projets d'investissements publics, la DDFIP 90 a, en 2010, particulièrement collaboré à l'action économique départementale dans 2 domaines. Au niveau de la prévention et du traitement des difficultés des entreprises, parallèlement à ses nombreux contacts avec les chefs d'entreprise au titre de l'aide et du conseil, elle a participé aux 8 réunions de la commission départementale des chefs des services financiers (CCSF) concernant 12 dossiers et à une consultation du comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI). Par ailleurs, dans un contexte de crise économique localement très marqué notamment en raison du tissu industriel et de l'importance du secteur de la sous-traitance automobile, les services de la DDFiP ont poursuivi leurs engagements dans la mise en œuvre des mesures de soutien à l'économie et du plan de relance par le biais de restitutions accélérées du crédit impôt recherche et de remboursements anticipés de créances fiscales (TVA et IS).

➤ France Domaine a joué un rôle fondamental dans le cadre de la **mise en place de la nouvelle politique immobilière de l'Etat-proprétaire** visant à rationaliser le parc immobilier en parvenant à un parc plus resserré, mieux adapté aux missions de l'Etat, plus économe des deniers publics, de meilleure qualité et mieux entretenu. Au plan local, l'objectif d'une meilleure organisation immobilière des services a été décliné à travers l'élaboration par France Domaine et le responsable de la politique immobilière de l'Etat d'un Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière de l'Etat (SPSI) en concertation avec le préfet.

En 2010, le service France Domaine a par ailleurs démarré les travaux d'établissement des conventions d'utilisation qui doivent être conclues entre l'Etat-proprétaire et les administrations utilisatrices des immeubles domaniaux du département. France domaine a également procédé le 25 novembre 2010 à la cession par voie adjudication de deux biens immobiliers devenus inutiles aux services de l'Etat : un immeuble des Douanes à Delle et une maison forestière à Lepuix-Gy (lot infructueux).

↳ *La DDFiP, partenaire privilégié du secteur public local :*

L'un des enjeux majeurs de la fusion est de mieux répondre aux besoins des collectivités territoriales, en offrant aux élus locaux, qui expriment une attente forte en matière de conseil budgétaire et fiscal, un service plus complet et plus réactif.

Réuni par la DDFiP le 18 novembre 2010 en présence des représentants des collectivités territoriales et du Préfet, le comité local du conseil financier et fiscal, mis en place en juillet 2009, a notamment permis de faire le point sur l'actualité, la réforme de la taxe professionnelle, et les attentes du partenariat.

➤ Dans le prolongement des actions engagées en 2009, la DDFiP du Territoire de Belfort a poursuivi en 2010 le **déploiement de la Nouvelle Offre de Services (NOS)** auprès des collectivités territoriales. Cette démarche comporte un volet fiscal et un volet technique.

- Le volet fiscal : l'enrichissement du conseil financier et fiscal et une sécurisation accrue des collectivités avec le développement des procédures d'information ou d'alerte, notamment sur les obligations fiscales des collectivités.

Le service de fiscalité directe locale de la DDFiP, qui constitue depuis octobre 2009 l'interlocuteur fiscal unique des collectivités, a procédé à la diffusion dès le 05 mars 2010 des bases prévisionnelles de fiscalité directe locale et des allocations compensatrices afin de permettre aux élus de préparer au mieux leur budget et de voter leurs taux d'imposition.

Ce service a joué un rôle très important en 2010 en fournissant des explications aux collectivités en ce qui concerne les incidences de la réforme de la taxe professionnelle. Il a communiqué le 07 septembre 2010 aux collectivités les plus importantes (EPCI à TPU) l'évolution prévisible des bases prévisionnelles des établissements dominants implantés sur leur territoire. Par ailleurs, à la suite du transfert de la part départementale de la taxe d'habitation au profit des communes, des EPCI à fiscalité additionnelle et des EPCI à TPU (ces derniers étant jusqu'à présent non bénéficiaires de cette taxe), le service de fiscalité directe locale a, en liaison avec les services de la Préfecture, effectué les simulations sollicitées par les collectivités bénéficiaires afin de leur permettre de prendre position sur le vote ou non d'abattements en matière de taxe d'habitation.

L'enrichissement du conseil s'est accompagné d'actions en faveur de l'amélioration de la qualité des bases d'imposition de fiscalité directe locale. La DDFiP a participé en 2010 à 20 Commissions Communales des Impôts Directs (CCID) et à la Commission Intercommunale des Impôts Directs instaurée par la Communauté de l'Agglomération Belfortaine pour l'évaluation des locaux commerciaux. L'année 2010 a été également marquée par l'importante mobilisation des 2 Services des Impôts des Entreprises du département pour fiabiliser les bases d'imposition de la nouvelle Contribution Foncière des Entreprises (CFE).

S'agissant de la sécurisation de la situation fiscale des collectivités, le rôle des comptables du réseau de la DDFiP auprès des élus est renforcé. Apportant des réponses aux interrogations des collectivités en matière de fiscalité applicable aux activités commerciales ou prenant en charge les demandes qui sont traitées par le pôle fiscal, les comptables ont aussi un rôle d'alerte en cas de détection d'anomalies. Par ailleurs, afin de permettre aux collectivités d'obtenir des prises de position formelles de l'administration des Finances Publiques sur certaines opérations, le recours à la procédure du «rescrit fiscal» est encouragé. 13 saisines du comptable et 5 rescrits fiscaux ont été enregistrés en 2010.

- Le volet technique : l'accélération du développement de la dématérialisation dans le secteur public local.

Le développement de la dématérialisation s'exerce tant au niveau de la chaîne budgétaire et comptable (payes, recettes, dépenses) qu'au niveau des usagers afin de simplifier leurs démarches et d'améliorer le recouvrement par le paiement dématérialisé des produits locaux (crèches, cantines...). Le taux départemental de couverture de la dématérialisation du secteur public local en 2010 est de 45,16 %.

➤ Le renforcement de la qualité des prestations rendues aux collectivités s'exprime également par la **promotion et la signature d'engagements partenariaux**.

S'agissant de la formalisation des partenariats, la convention de services comptables et financiers signée en 2007 avec le département du Territoire de Belfort a fait l'objet d'un avenant en date du 09 novembre 2010 portant à 13 le nombre d'actions partenariales attendues. La DDFiP a par ailleurs signé en 2010 un engagement partenarial avec la commune de Danjoutin portant sur 12 actions.

↳ *La DDFiP au service des usagers particuliers et professionnels*

La DDFiP du Territoire de Belfort s'est fortement mobilisée en 2010 pour offrir un service de qualité à l'ensemble des usagers, particuliers comme professionnels, à la fois dans l'exercice de ses missions régaliennes d'assiette et de recouvrement de l'impôt mais aussi dans le cadre des missions foncières et celui des activités liées aux dépôts de fonds.

➤ Au sein de la DDFiP, la mise en œuvre du **programme dénommé «Pour vous faciliter l'impôt» (PVFI)** a pour objectif d'accroître la performance en matière de qualité de service à l'utilisateur. Cet objectif est notamment évalué dans le cadre de deux enquêtes annuelles qui mesurent le taux de respect des engagements de qualité de service déclinés dans le programme concernant l'accueil téléphonique, l'accueil physique, la qualité de la prise en charge des demandes et la célérité dans leur traitement. Pour 2010, les résultats obtenus par les services chargés de la fiscalité soumis à PVFI ont été de 89,3 % (1^{ière} mesure) et de 91,3 % (2^{ème} mesure). Le référentiel «Marianne» viendra se substituer en 2011 au programme PVFI.

➤ **La facilitation des démarches** en faveur des contribuables, particuliers ou professionnels, est une préoccupation constante et prioritaire de la DDFiP.

Pour les contribuables particuliers

Suite à l'achèvement de la mise en place du **Guichet Fiscal Unifié** intervenu en 2010, les usagers particuliers peuvent désormais dans un même lieu et avec un même interlocuteur traiter de toutes les problématiques de calcul ou de paiement de leurs impôts (impôt sur le revenu, taxes foncières et taxe d'habitation). Les démarches peuvent être entreprises auprès des 2 **Services des Impôts des Particuliers de Belfort** (SIP) et auprès des Trésoreries mixtes de Delle et de Giromagny qui assurent un **accueil fiscal de proximité** dans le cadre duquel les usagers peuvent obtenir des imprimés, des renseignements, voire déposer une demande concernant le calcul ou le paiement de son imposition (IR ou impôts locaux), cette dernière étant transmise par les Trésoreries aux Services des Impôts des Particuliers gestionnaires du dossier fiscal.

Afin de répondre pleinement à l'exigence de qualité de service, la création des SIP en 2010 s'est accompagnée d'un renforcement du dispositif d'accueil des contribuables avec la mise en place d'une cellule dédiée à la réception des usagers. Interlocuteur fiscal unique des usagers particuliers, les SIP assurent par ailleurs tout au long de l'année les travaux résultant des différentes campagnes : impôts sur le revenu, taxes foncières et taxe d'habitation en fin d'année.

La campagne d'impôt sur le revenu constitue traditionnellement un moment fort dans les relations entre la DDFiP et ses usagers. Cette situation est particulièrement avérée dans le département du Territoire de Belfort, 9 773 contribuables ayant été reçus dans les centres des finances publiques durant la campagne (dont 340 dans les trésoreries de proximité), l'accueil «à distance» ayant concerné 3 835 appels téléphoniques. La campagne IR a encore été l'occasion de promouvoir la télé-déclaration et les mesures de simplification adoptées en 2010. Le département enregistre dans ce domaine un bon résultat avec 22 011 déclarations effectuées par téléprocédure en 2010.

La DDFiP a poursuivi ses efforts pour développer la **dématérialisation des moyens de paiement des impôts** des particuliers (Impôt sur le revenu, taxes foncières et taxe d'habitation) qui contribue d'une part à faciliter l'impôt, d'autre part à améliorer le civisme fiscal.

Le nombre de nouveaux paiements dématérialisés s'est élevé à 9 541 pour le département en 2010, le taux départemental de paiement dématérialisé des impôts des particuliers s'élevant à 57,99 % fin novembre 2010.

L'importance croissante de la mission de **médiation** à l'égard des usagers est un point saillant des relations entre la DDFiP et ces derniers. Elle s'illustre notamment par le nombre de saisine du conciliateur fiscal qui s'élève à 164 pour 2010.

La qualité du service rendu au contribuable s'exprime également à travers la **réactivité dans le traitement des réclamations contentieuses** en matière d'impôt sur le revenu et de taxe d'habitation avec un taux départemental de 97,90 % de ces réclamations traitées dans le délai d'un mois.

Pour les contribuables professionnels

La DDFiP s'attache aussi à faciliter les démarches des usagers professionnels. Depuis 2010, **le Service des Impôts des Entreprises (SIE) est l'interlocuteur unique des redevables professionnels pour l'ensemble des impôts professionnels**. En 2010, l'activité des 2 SIE du département a été extrêmement soutenue. Tout d'abord en raison de la **mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle** à compter du 1^{er} janvier 2010 et de l'instauration de la Contribution Economique Territoriale (CET) et de l'imposition sur les entreprises de réseaux (IFER), dont le recouvrement a été transféré à ces services ainsi que celui de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM). L'instauration de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composantes de la CET, ont impacté les obligations déclaratives et de paiement des entreprises qui ont été accompagnées dans le dispositif par les SIE.

En outre, depuis le 1^{er} octobre 2010, une évolution importante est intervenue en matière de téléprocédures avec l'abaissement du seuil légal rendant obligatoire la télédéclaration et le télépaiement pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 000 €, ce qui a également nécessité un accompagnement des SIE auprès des redevables.

En 2010, La DDFiP du Territoire de Belfort a poursuivi son **partenariat avec les chambres consulaires**, chambre de commerce et chambre des métiers, ce qui a notamment permis de promouvoir les téléprocédures mais aussi de véhiculer auprès des professionnels des informations sur la fiscalité professionnelle et sur les réformes en cours. Outre sa participation au salon de «la création-transmission d'entreprise du Nord Franche-Comté» en juin 2010, la DDFiP a par ailleurs réuni le comité local des usagers professionnels le 05 mars 2010 qui a été l'occasion de présenter la fusion, la réforme de la TP, et les nouvelles téléprocédures.

S'agissant de la **dématérialisation des procédures**, vecteur de simplification pour l'utilisateur professionnel, le département enregistre, en fin d'année 2010, 1 394 télédéclarants pour la TVA et 3 410 télédéclarants pour la déclaration annuelle de résultat. En matière de télépaiement, la part des recettes de TVA, d'impôt sur les sociétés, de taxe sur les salaires acquittées par les usagers professionnels ayant adhéré à une téléprocédure pour leur règlement a progressé de près de 10 points, passant de 48,84 % en 2009 à 58,23 % en 2010.

La qualité du service rendu s'exprime également par la célérité dans le remboursement des créances fiscales des entreprises. A cet égard, la réactivité des services de la DDFiP 90 en matière de traitement des demandes de remboursements de crédits de TVA et des restitutions d'IS est illustrée par le taux de demandes ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable dans le délai de 30 jours qui s'élève à 91,04 % pour le département en 2010.

Dans l'exercice de ses missions relevant de la sphère foncière, la démarche de la DDFiP est également centrée sur la modernité, la rapidité et la qualité du service rendu à ses usagers.

Ainsi, le centre des impôts foncier de Belfort assure la réception et l'information des usagers professionnels que sont les notaires et les géomètres experts auprès desquels il s'efforce de promouvoir la production de documents d'arpentage numériques (89,1 % du volume global des documents fin septembre 2010). Dans le cadre de son activité topographique, le cadastre a poursuivi en 2010 son objectif prioritaire de mise à jour du plan cadastral.

Par ailleurs, les opérations de remaniement cadastral sur la commune de Cravanche ont été achevées en mai 2010 et un chantier a été ouvert en février 2010 sur la commune de Novillard. Les deux démarches précitées concourent à l'objectif de qualité et d'exhaustivité du plan cadastral mis en ligne au profit du public sur Internet.

Dans le domaine de la publicité foncière, la DDFiP a poursuivi son action de modernisation et de **dématérialisation des échanges avec les notaires par la promotion de l'application Télé@ctes**. Fin 2010, le taux d'actes dématérialisés via Télé@ctes s'élève à environ un tiers du volume global des actes du département. Le délai de publication au fichier immobilier est de 21 jours et le pourcentage de demandes de renseignements sommaires et urgents (9 962 réquisitions) traitées dans le délai de 10 jours a été de 100 % pour l'année 2010.

Enfin, France Domaine s'est attaché à traiter dans le délai d'un mois toutes les demandes émanant des collectivités et organismes soumis à consultation obligatoire du service dans le cadre de leurs opérations immobilières.

➤ S'agissant de l'activité de dépôt de fonds, la DDFiP du Territoire de Belfort a conforté la qualité des partenariats établis vis à vis de la clientèle juridique et des déposants réglementés, en accompagnant notamment ces derniers dans les évolutions technologiques liées à la norme européenne commune des instruments de paiement, à la dématérialisation et télétransmissions.

☛ 2010 : les synergies de la fusion mises à profit pour garantir le principe d'égalité des citoyens devant l'impôt.

La DDFiP inscrit résolument son action dans la recherche de l'égalité des citoyens devant l'impôt. A cet égard, ses orientations majeures résident, d'une part, dans la promotion du civisme fiscal, d'autre part dans le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale et le recouvrement offensif des impôts et des amendes.

Le civisme fiscal concerne le civisme déclaratif et le civisme de paiement. Le développement du civisme fiscal s'appuie sur un traitement efficace des déclarations et des moyens de paiement, et sur l'accompagnement des contribuables dans leurs démarches auprès de l'administration et le traitement rapide de leurs demandes. Concernant les particuliers, dans un contexte local de civisme de paiement très élevé avec un taux brut de recouvrement des impôts des particuliers de 99,45 % fin 2010, le civisme déclaratif tangente l'objectif avec un taux de 98,30 %. Pour les professionnels, en dépit d'une conjoncture économique difficile, le taux de recouvrement des impôts des professionnels s'élève à 98,16 %.

Concernant le renforcement de la lutte contre la fraude fiscale et le recouvrement offensif des impôts et des amendes, la DDFiP a poursuivi en 2010 une stratégie du contrôle fiscal tournée vers la recherche d'une véritable chaîne qualité. A cet effet, l'engagement fort de la DDFiP dans la lutte contre la fraude fiscale s'est traduit par un pourcentage de 31,37 % des contrôles réprimant les fraudes les plus graves (représente la part des affaires de finalité répressive). Le département a par ailleurs porté ses efforts sur le recouvrement des droits éludés avec un taux brut de recouvrement (droits et pénalités) sur les créances résultant du contrôle fiscal externe au titre de N-2 qui ressort fin 2010 à 64,99 % pour les créances des professionnels et 57,75 % pour les créances des particuliers.

En outre, une nouvelle dynamique en matière de lutte contre la fraude est intervenue dans le cadre de l'installation du Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude (CODAF) le 24 juillet 2010, dont le rôle est de soutenir la coordination entre tous les organismes intervenants dans la lutte contre la fraude portant atteinte aux finances publiques et contre le travail illégal.

S'agissant du recouvrement contentieux des amendes, une réorganisation de la mission au sein de la DDFiP est intervenue au 1^{er} janvier 2010, la Trésorerie de Belfort Ville étant désormais en charge de cette attribution. Ce transfert a ipso facto impacté le niveau de performance du département dans ce domaine.

II - Les perspectives 2011

II – 1 Perspectives de consolidation et d’approfondissement au regard des actions déjà engagées.

☞ 2011 : année de consolidation

Les réformes structurelles en place, l’année 2011 sera une année de consolidation marquée par la définition d’un espace professionnel unifié qui se traduira pour les personnels de la DDFiP par :

- l’harmonisation des règles de vie quotidienne au travail au 1^{er} janvier 2011.
- l’entrée en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2011 des nouveaux statuts particuliers unifiés des personnels des catégories A, B, C de la Direction Générale des Finances Publiques mais aussi des nouvelles règles de gestion concernant les recrutements, les formations, les promotions et mutations.

☞ 2011 : année d’approfondissement

L’année 2011 sera consacrée à l’évaluation et au premier bilan du fonctionnement des nouvelles structures. Elle sera aussi une année d’approfondissement sur les orientations prioritaires de la réforme au profit des usagers de la DDFiP et de ses partenaires, particulièrement dans le domaine de la dématérialisation des procédures, vecteur de modernisation de l’administration et de simplification des démarches des usagers.

La DDFiP poursuivra son action pour accroître sa performance au niveau des axes stratégiques définis dans le document d’orientations stratégiques, et dans le volet performance de son Budget Opérationnel de Programme (BOP) afin de promouvoir le civisme fiscal, faciliter l’impôt, permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible, lutter contre la fraude fiscale et recouvrer offensivement les impôts et amendes, assurer la qualité comptable, réduire les délais de paiement des dépenses publiques, renforcer la qualité du service partenarial rendu au secteur public local, mettre en œuvre la politique immobilière.

☞ Les grands chantiers de 2011 et horizon 2012

En matière de gestion publique, le progiciel de modernisation de la chaîne complète de la dépense de l’Etat et du suivi partagé CHORUS sera déployé à compter du 1^{er} janvier 2011 à la DDFiP du Territoire de Belfort.

La réforme liée à la suppression de la taxe professionnelle entre en vigueur en 2011 pour les collectivités locales et leurs groupements après le dispositif transitoire de 2010 dans lequel l’Etat a joué le rôle de chambre de compensation. Le réseau de la DDFiP apportera son soutien aux collectivités dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme.

Le réseau apportera par ailleurs son appui à la Préfecture concernant la réforme des collectivités territoriales issue de la loi du 16 décembre 2010 en vue de l’élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale qui doit être arrêté au plus tard le 31 décembre 2011.

La loi de finances rectificative pour 2010 (loi du 29 décembre 2010) instaure dans son article 34 la révision des valeurs locatives des locaux commerciaux et professionnels qui sera applicable pour l’établissement des bases d’imposition de l’année 2014. Les travaux débuteront en 2011 dans 5 départements expérimentaux (Hérault, Bas-Rhin, Pas-de-Calais, Paris et Haute-Vienne) et feront l’objet d’un rapport présenté au Parlement avant le 30 septembre 2011 retraçant les incidences de la réforme pour les contribuables et les collectivités. Par suite, la DDFiP du Territoire de Belfort sera amenée à procéder aux travaux correspondants.

Dans le domaine des ressources et des moyens, la DDFiP du Territoire de Belfort poursuit sa stratégie d’optimisation des surfaces et de rationalisation des coûts. L’immeuble domanial sis au 9 bis fg de Montbéliard à Belfort regroupera en 2011 tous les services de la direction locale unifiée.

Des travaux seront également réalisés au Centre des Finances Publiques de Belfort pour optimiser les surfaces et parfaire l'installation de l'espace dédié à l'accueil du public au rez-de-chaussée.

II – 2 S'adapter aux enjeux externes en contribuant aux politiques transversales de diversité et de développement durable :

En sa qualité d'administration régaliennne lui conférant une responsabilité spécifique d'exemplarité dans son fonctionnement et dans son organisation, l'action de la DDFiP continuera de s'inscrire en 2011 dans une démarche d'ouverture vers l'extérieur et d'adaptation aux évolutions et enjeux de la société.

La DDFiP participe à la déclinaison des mesures du plan «administration exemplaire» adopté par les ministères de l'Economie et du Budget début 2009 en faveur du développement durable. Elle s'attache ainsi à poursuivre ses engagement en faveur de la réduction de la consommation de papier en développant les téléprocédures (télédéclaration IR....) et la dématérialisation des échanges avec les collectivités locales. En interne, elle veille à la maîtrise des coût de fonctionnement en matière d'impression.

La DGFIP a participé activement à la démarche «Diversité» qui a conduit début 2011 à la remise du « label Diversité » à son ministère de tutelle dans le cadre de la promotion de l'égalité des chances pour l'accès aux emplois publics. Dans ce domaine, outre la mise en œuvre du plan de recrutement et d'insertion des personnels handicapés, elle entend promouvoir la diversité sociale notamment par une politique anti-discriminatoire. A la DDFiP du Territoire de Belfort, les formations engagées en 2010 sur les risques de discrimination seront poursuivies en 2011 et s'achèveront en 2012 lorsque tous les personnels auront bénéficié de cette formation.

ANNEXE n° 1

Quelques chiffres-clés 2010

<u>Gestion fiscale</u>	<u>Gestion publique</u>
<p>☛ Recouvré au profit de l'Etat</p> <p style="text-align: center;"><i>Impôt sur le revenu</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 57 745 déclarations saisies et 19 640 télédéclarations - 36 729 articles imposés pour un montant de 91 176 503 € - 15 268 bénéficiaires PPE <p style="text-align: center;"><i>TVA</i></p> <p style="text-align: center;">133 771 979 € pour 6270 redevables</p> <p style="text-align: center;"><i>Impôt sur les Sociétés</i></p> <p style="text-align: center;">32 962 438 € pour 2893 redevables</p> <p style="text-align: center;"><i>Enregistrement. Timbres. Contributions et taxes indirectes</i></p> <p style="text-align: center;">12 348 123 €</p> <p style="text-align: center;"><i>Autres impôts directs et taxes assimilées (dont ISF)</i></p> <p style="text-align: center;">6 041 598 € (dont ISF 2 808 931 €)</p> <p style="text-align: center;"><i>Taxe sur les salaires</i></p> <p style="text-align: center;">19 688 835 €</p> <p style="text-align: center;"><i>Taxes, redevances et recettes assimilées</i></p> <p style="text-align: center;">546 453 €</p>	<p>☛ Opérations de l'État</p> <ul style="list-style-type: none"> - 195 721 958 € dépenses payées - 2 073 518 € recettes produits divers - 88 889 écritures comptables <p>☛ Opérations du secteur public local</p> <ul style="list-style-type: none"> - 392 comptes de gestion actifs concernant : <ul style="list-style-type: none"> - 1 département - 102 communes - 1 communauté d'agglomération - 5 communautés de communes - 58 syndicats et SIVOM - 2 établissements publics de santé - 1 établissement social et médico-social - 1 office public de l'habitat - 1 service départemental d'incendie et de secours - 1 centre de gestion de la fonction publique territoriale - 35 budgets annexes (eau, assainissement ordures ménagères)

<p>☞ Recouvré au profit des collectivités territoriales</p> <p><i>Taxe d'habitation</i> : 68 570 articles pour 19 968 291 € (part com et EPCI) et 12 661 018 € (part dép)</p> <p><i>Taxe Foncier Bâti</i> : 43 206 articles pour 21 019 066 € (part com et EPCI) et 13 972 809 € (part dép)</p> <p><i>Taxe Foncier Non Bâti</i> : 28 301 articles pour 659 207 € (part com et EPCI) et 37 404 (part dép)</p> <p><i>Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement</i> 423 162 € (région) et 120 199 € (département)</p> <p><i>Droit départemental d'enregistrement</i> 37 496 € (département)</p> <p><i>Taxe départementale de publicité foncière</i> 10 469 356 € (département)</p> <p><i>Taxes communales additionnelles aux droits d'enregistrement</i> 1 635 607 € (communes)</p> <p>☞ Réforme TP : recouvré au profit de l'Etat (régime transitoire) avec compensation relais aux collectivités</p> <p><i>Cotisation Foncière des entreprises (CFE)</i> : 6 387 articles pour 15 114 819 € (rôle général) (7 893 583 € à recouvrer par DDFiP et 7 221 236 € par la Direction des Grandes Entreprises)</p> <p><i>Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)</i> 5 861 955 € (paiements spontanés DDFiP)</p> <p><i>Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)</i> 1 442 163 € (paiements spontanés DDFiP)</p>	<p>☞ Services financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - 145 comptes de dépôts de fonds au Trésor - 112 comptes Caisse Dépôts et Consignations <p>☞ France Domaine</p> <ul style="list-style-type: none"> - 613 évaluations - 315 824 € cessions immobilières (Etat) - 16 actes rédigés (cessions et prises à bail) - 35 actes de gestion
--	--

ANNEXE n° 2 - INDICATEURS DU BUDGET OPERATIONNEL DE PROGRAMME DDFiP 90 ANNEE 2010

INDICATEURS	Objectifs 2010	Résultats 2010
Favoriser l'accomplissement volontaire des obligations fiscales		
Taux d'usagers particuliers respectant leurs obligations déclaratives (impôt sur le revenu)	98,50 %	98,30 %
Taux de recouvrement des impôts des professionnels	98,10 %	98,16 %
Taux brut de recouvrement des impôts sur rôles	98,80 %	99,45 %
Taux net de recouvrement forcé	65,00 %	67,87 %
Faciliter l'impôt		
Niveau de mise en œuvre effective des engagements PVFI	> 90 %	1 ^{ière} mesure 89,3 % 2 ^{ième} mesure 91,3 %

Nombre de nouveaux paiements dématérialisés des impôts des particuliers (impôt sur le revenu- taxe d'habitation – taxe foncière)	7 500	9 541
Renforcer la lutte contre la fraude fiscale et le recouvrement offensif des impôts et des amendes		
Pourcentage des contrôles réprimant les fraudes les plus graves	18,80 %	31,37 %
Taux brut de recouvrement en droits et pénalités sur les créances de contrôle fiscal externe au titre de N-2	54,70 % (particuliers) 61,40 % (professionnels)	57,75 % (parts) 64,99 % (profs)
Taux de recouvrement contentieux des amendes et condamnations pécuniaires	46,70 %	38,21 %
Améliorer la qualité comptable		
Nombre de jours-anomalies constatés dans la comptabilité de l'Etat	42	29
Indice agrégé de suivi qualitatif des comptes locaux (base 100 = 2004)	122 (2009)	117,52 (2009)
Réduire les délais de paiement des dépenses publiques		
Délai global de paiement des dépenses de l'Etat (en jours)	22	14,02
Délai de paiement par les comptables des dépenses du secteur local (en jours)	6	7,05
Renforcer la qualité du service partenarial rendu au secteur public local		
Taux de couverture de la dématérialisation dans le secteur public local	45,20 %	45,16 %
Conventions partenariales avec les plus grandes collectivités et établissements publics locaux (taux de couverture pondéré des CSCF)	55,60 %	22,2 %
Taux de progression des moyens de paiements automatisés : - Evolution du nombre d'opérations constatées 2) Evolution du montant des recettes encaissées	2 % 1,5 %	(30/09) 1,56 % 1,17 %
Permettre aux usagers de bénéficier de leurs droits le plus rapidement possible		
Part des demandes de remboursement de crédit de TVA et des restitutions d'impôt sur les sociétés, ayant reçu une suite favorable ou partiellement favorable traitées dans les 30 jours	85,70 %	91,04 %
Taux de réclamations contentieuses en matière d'impôt sur le revenu et de taxes d'habitation traitées dans le délai d'un mois	97,80 %	97,90 %
Accroître la transparence et la rapidité des prestations foncières		
Taux de respect du délai d'un mois pour la réponse aux demandes d'évaluations réglementaires adressées à France Domaine	99,10 %	100 %
Taux de couverture de la charge de lever des opérations foncières sur N-2/N	85,00 %	92,02 %

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE FRANCHE-COMTE

I – Principales missions ou actions menées par les douanes et droits indirects.

La direction régionale opérationnelle des douanes et droits indirects de Franche-Comté a une organisation exclusivement régionale et étend sa compétence sur les quatre départements de la région. Les objectifs fixés et les résultats s'apprécient à ce niveau et ce n'est donc qu'à titre informatif que peuvent être déclinés certains éléments au niveau départemental.

I – 1. En interne.

- **L'appropriation du mode de fonctionnement induit par la LOLF.**

Le regroupement au niveau interrégional, à Dijon, des missions de gestion et du suivi de la performance pour les trois régions administratives Centre, Bourgogne et Franche-Comté (un seul BOP pour quatorze départements), engagé en 2006, a permis d'atteindre une masse critique, de spécialiser les directions régionales dans l'activité opérationnelle et de créer de fortes mutualisations internes.

Dans ce cadre, la direction de Franche-Comté a parfaitement intégré, à tous les niveaux, cette nouvelle logique d'objectifs et de résultats centrée sur la mission de contrôle des marchandises, cœur de métier de la douane, et la lutte contre les grands trafics.

- **La centralisation comptable.**

La centralisation des comptes auprès d'un poste comptable unique (PCU) par direction régionale, pour simplifier le processus comptable et améliorer la qualité au sein du réseau douanier, initiée en 2008 et confortée en 2009, est à présent parfaitement maîtrisée, tant sur le plan technique que sur le registre de l'adaptation aux nouvelles missions.

Elle offre une amélioration significative du service rendu aux opérateurs francs-comtois par regroupement du paiement des créances auprès du PCU de Besançon.

Par ailleurs, les bureaux de douane, déchargés de leur responsabilité comptable, se sont recentrés sur les seules activités dédouanement, fiscalité et contributions indirectes.

- **La modernisation du dédouanement.**

Face aux évolutions communautaires en cours, et particulièrement l'importante réforme du code des douanes communautaire, qui visent à concilier sécurité et facilitation des échanges internationaux, la douane a engagé, dans le cadre de la RGPP, un important chantier, national, de modernisation du dédouanement.

Sur la base d'un cahier des charges, document national arrêté en avril 2008, l'élaboration du nouveau dispositif du dédouanement en Franche-Comté a donné lieu à une intense concertation interne. Le schéma régional a été validé lors du CTPC des 10 et 15 décembre 2008 pour sa déclinaison pluriannuelle, d'ici à 2011.

Le bureau de Besançon, érigé en bureau principal début 2009, assure pleinement au plan régional la gestion des procédures de dédouanement et la supervision des contrôles.

Pour le Territoire de Belfort, le transfert, au cours du second semestre 2009, de toutes les activités fiscalité et CI du bureau de Belfort au bureau de Vesoul, reconfiguré et qualifié en un bureau spécialisé fiscalité et contributions indirectes compétent pour les deux départements de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, a permis de renforcer le service rendu aux usagers en la matière.

Le statut communautaire d'opérateur économique agréé (O.E.A.), entré en vigueur en 2008 et progressivement mis en place au cours de l'année 2009, qui permet de graduer les contrôles en fonction du degré de confiance accordé à un opérateur (entreprise, transitaire) après audit douanier approfondi, a fait évoluer la douane vers une administration de service où la qualité constitue une préoccupation majeure. Le déploiement de cette action de modernisation se poursuit par le regroupement au niveau régional de certaines compétences, telles que la gestion des procédures et le pilotage des contrôles, ou la centralisation sur quelques bureaux de certaines activités, telles que les contributions indirectes. Elle sera achevée au 31 décembre 2011.

- **L'entrée de la Suisse dans l'espace SCHENGEN.**

L'entrée de la Suisse dans l'espace SCHENGEN, au 12 décembre 2008, a entraîné de facto la levée des contrôles d'immigration à la frontière dont la douane avait été chargée pour le compte de la police aux frontières et la fermeture subséquente des PPF.

A cette occasion, dans le cadre de la RGPP et de l'effort de productivité demandé, le dispositif des brigades de surveillance extérieure de Franche-Comté a été réorganisé. Le nouveau schéma, validé après examen en CTPS, est entré en application au cours de l'année 2009. Le dispositif des brigades de surveillance extérieure (BSE) de la direction de Franche-Comté a été ramené de 6 à 4, avec, pour le Territoire de Belfort, le maintien de la BSE de Delle.

Ces adaptations, tout comme le réajustement des routes légales (nombre et horaires d'ouverture), concerté avec les suisses en fonction des seuls besoins fiscaux et douaniers, ont permis en 2010 d'optimiser les moyens de la surveillance douanière.

I – 2. En compétence propre, en partenariat et en interministériel.

- **La lutte contre les grands trafics.**

Dans le cadre du second contrat pluriannuel de performance 2009 - 2011 de la douane, à l'instar du premier CPP 2006 - 2008, l'action des services de surveillance a été orientée vers la lutte contre les grands trafics dans le domaine des stupéfiants, des contrefaçons et des tabacs, tout particulièrement dans les poids lourds et les véhicules utilitaires.

Ces orientations nationales ont été traduites dans le BOP interrégional par des objectifs ambitieux.

Aussi, les services de la surveillance – dont la BSE de Delle – se sont investis en priorité dans la recherche de la grande fraude dans le fret commercial en mouvement, sur les grands axes, dont au premier chef la RN 1019 et l'A 36.

L'activité et les résultats obtenus en Franche-Comté sont globalement satisfaisants puisque les saisies de stupéfiants, avec 132 kg (dont 128 kg de cannabis), et celles de tabac et cigarettes, avec 389 kg, se situent dans la moyenne observée ces dernières années (abstraction faite de saisies exceptionnelles intervenues certaines années).

- **Les autres contributions de la douane à la sécurité intérieure.**

La douane participe, dans les trois départements où sont implantés des services de la surveillance, aux réunions de sécurité intérieure et aux EM de sécurité, sous l'autorité des Préfets.

En effet, la douane concourt à la sécurité intérieure par ses activités précitées de lutte contre les grands trafics mais également par son action complémentaire dans la lutte contre l'immigration irrégulière (appréhension de 8 étrangers en situation irrégulière, hors PPA), les trafics d'armes, de munitions et d'explosifs (37 armes saisies) et les contrefaçons (4 330 articles saisis).

En outre, un agent de catégorie A exerce à titre permanent dans l'UOC du GIR de Franche-Comté.

– La plate-forme de dédouanement franco-suisse de Delle - Boncourt.

Ouvert en décembre 2007, le bureau à contrôles nationaux juxtaposés (BCNJ) de Delle a mis à la disposition des opérateurs du commerce international une plate-forme fonctionnelle qui permet de réaliser l'ensemble des opérations douanières, françaises et suisses, quasi simultanément sur le site, au cours d'un seul arrêt en frontière.

Cet équipement qui constitue un point stratégique pour la région nord Franche-Comté et le Territoire de Belfort n'a pas connu, ces trois dernières années, le développement attendu de son activité, largement tributaire de l'avancement des travaux de l'A 16 Tranjurane Boncourt - Bienne.

II – Perspectives pour 2011.

II – 1. Perspectives au regard des actions engagées ou à engager.

- Assurer le respect des objectifs du BOP.

Les capacités opérationnelles de la surveillance, d'un très bon niveau avec un taux de disponibilité sur le terrain de plus de 70 %, seront confortées.

Leur exploitation sera encore améliorée par un pilotage régional renforcé pour favoriser les constatations douanières à enjeu, en vue de la réalisation des objectifs les plus sensibles dans la lutte contre les fraudes douanières et la contrebande (stupéfiants, contrefaçons et tabac). Les grands axes, et au premier rang la RN 1019 et l'A 36, continueront à constituer l'enjeu majeur, en particulier dans le Territoire de Belfort.

- Mettre en application la modernisation du dédouanement.

La spécialisation du réseau des bureaux de douane et des équipes, la conception modulaire desdits bureaux et le développement du travail en réseau, sont les réponses adaptées à la complexité croissante des opérations et à l'émergence de statuts douaniers communautaires (O.E.A., procédure de dédouanement unique communautaire, ...).

Le nouveau schéma du dédouanement, mis en place au cours du 2ème contrat pluriannuel de performance 2009 - 2011, assure d'ores et déjà une meilleure répartition des tâches et une parfaite identification des fonctions entre les différents bureaux : bureau principal, bureau de contrôle, bureau fiscalité et contributions indirectes ouvert au dédouanement ou bureau fiscalité et contributions indirectes.

A échéance de novembre 2011, le bureau de Delle sera qualifié en bureau de contrôle et celui de Belfort sera fermé.

II – 2. Grands dossiers susceptibles d'intervenir à moyen terme.

Les évolutions arrêtées au niveau communautaire avec le nouveau code des douanes communautaire et l'avènement de la douane électronique conduisent la douane française, à l'instar de ses homologues européens, à faire face à un enjeu majeur pour son avenir, à savoir concilier des contrôles douaniers de qualité et la facilitation maximale du commerce international (les douanes de l'U.E. sont mises en concurrence).

Dans ce cadre, la direction régionale de Franche-Comté devra être attentive à la fois aux situations économiques régionales, aux intérêts et attentes des acteurs économiques et aux conséquences de l'interconnexion des systèmes d'information des douanes des Etats membres, tout en confirmant son rôle de protection de la société, dans les domaines de la sécurité et de la santé des citoyens ou encore de l'environnement, par la lutte contre les grands courants de fraude.

C'est tout l'enjeu de la mise en œuvre du nouveau schéma du dédouanement en Franche-Comté qui s'accompagnera de mesures internes (formation, accompagnement social) et externes (réunions douane - entreprises, référent douanier unique, accompagnement personnalisé des opérateurs).

ANNEXE : ELEMENTS STATISTIQUES 2010

● MISSION DE PROTECTION

Respect des réglementations et saisie des marchandises illicites et dangereuses.

Eléments	Région Franche-Comté	Territoire de Belfort (si déclinaison possible et pertinente)
▪ Stupéfiants saisis	132 kg (dont 128 kg de cannabis) + 42 doses	3 kg (dont 2,6 kg de cannabis)
▪ Tabac et cigarettes saisis	389 kg pour 231 constatations	31 kg pour 63 constatations
▪ Articles de contrefaçon saisis	4 330 articles	10 articles
▪ Armes et munitions saisis	37 armes et 2 101 munitions	2 armes et 379 munitions
▪ Concours à la lutte contre l'immigration	8 étrangers en situation irrégulière (hors PPA)	-

MISSION FISCALE ET DE FACILITATION DES ECHANGES

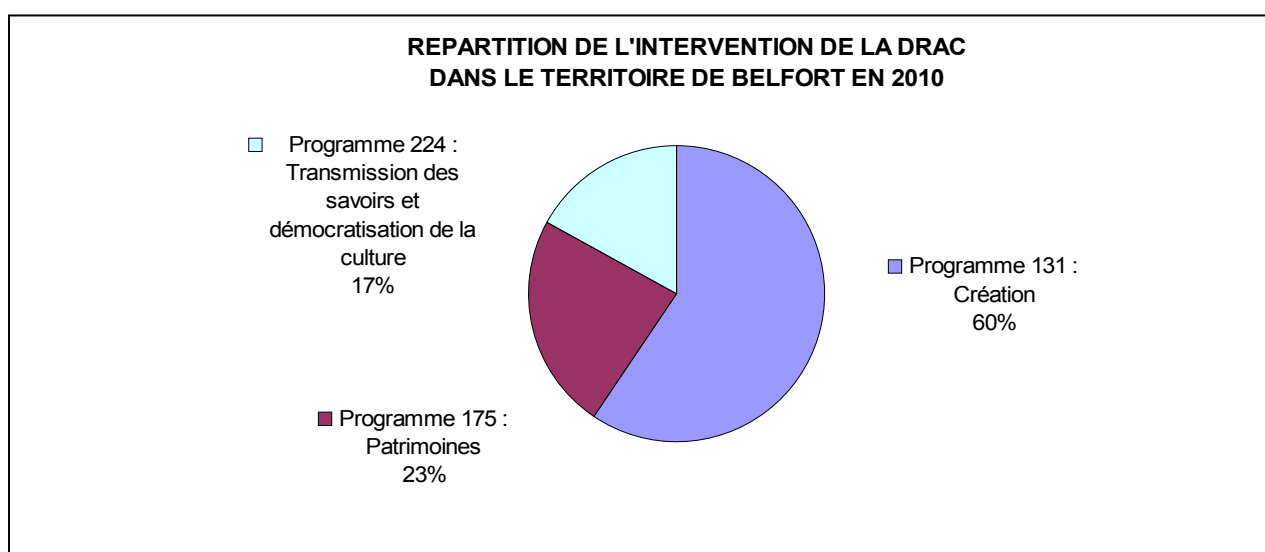
Perception des droits et taxes et dédouanement dématérialisé DELTA.

Eléments	Région Franche-Comté	Territoire de Belfort (si déclinaison possible et pertinente)
▪ Montant des recettes douanières	262 022 452 €	-
▪ Droits et taxes redressés	5 417 228 €	-
▪ Procédures DELTA à l'importation et à l'exportation	303 procédures	23 procédures

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES

En 2010, l'intervention de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) dans le Territoire de Belfort se répartit comme suit :

- crédits de fonctionnement : 1 975 322 €, soit 16,71 % des interventions en fonctionnement de la DRAC en Franche-Comté
- crédits d'investissement : 432 099 €, soit 6,5 % des interventions en investissement de la DRAC en Franche-Comté



I. La création de l'unité territoriale de Belfort/Montbéliard

A la suite du décret n° 633 du 8 juin 2010, et dans le cadre de la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat, le service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) est devenu une unité territoriale de la DRAC de Franche-Comté. Les missions de ce nouveau service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) sont conservées ;

La réorganisation des services a conduit à une modification des périmètres d'intervention des STAP du Doubs et du Territoire de Belfort. Afin de mieux prendre en compte la spécificité de l'Aire Urbaine Belfort/Montbéliard, le STAP 90 est depuis le 1^{er} septembre 2010 compétent pour l'arrondissement de Montbéliard, excepté pour les cantons de Maïche, Clerval et Le Russey. Les monuments historiques sont au nombre de 50 dans le Territoire de Belfort et de 60 dans l'arrondissement de Montbéliard. L'élargissement du périmètre d'intervention induit un fort regain d'activité déjà sensible depuis septembre 2010 (+ 40 % de dossiers traités par rapport à la même période de l'année 2009).

Parmi les dossiers en cours, on peut noter la poursuite de l'aménagement du Ballon d'Alsace, qui donne lieu à des avis au titre du code de l'environnement (autorisation du droit des sols), ainsi que le plan local d'urbanisme (PLU) de Giromagny (avis du 28 septembre 2010).

II. Aménagement des grands équilibres culturels territoriaux/poursuite de l'aménagement culturel du territoire

A. Réduire les inégalités structurelles territoriales

Dans le souci de réduire les inégalités d'accès à la culture liées au territoire, la DRAC a poursuivi en 2010 son effort en direction des territoires ruraux et des territoires urbains prioritaires.

Ainsi, dans le domaine de l'éducation artistique, les actions dans les établissements scolaires des territoires prioritaires (zones d'éducation prioritaire, lycées professionnels, zones rurales) sont deux fois plus nombreuses que dans les autres établissements. Il convient de noter qu'en 2010 un effort financier conséquent (+ 50 %) a été fourni en direction des territoires ruraux, dans le cadre de la convention tripartite Ministère de la Culture/Ministère de l'Agriculture/Région.

L'aménagement culturel en matière de lecture publique se poursuit dans le territoire de Belfort. La commune de Bavilliers a bénéficié du concours particulier pour les bibliothèques municipales pour l'équipement informatique de la future médiathèque, dont l'extension et la restructuration ont été antérieurement financées. Par ailleurs, le Centre National du Livre (CNL) a attribué 2 730 € au Conseil général du Territoire de Belfort pour soutenir un projet d'acquisitions d'ouvrages par la Médiathèque départementale.

La vie littéraire bénéficie également d'un soutien à la diffusion sur tout le territoire du département. Dans le cadre d'une action régionale tout d'abord, puisque le Centre régional du livre (CRL) conduit un programme de grande qualité en faveur des auteurs et de la diffusion des textes : colloques, rencontres interprofessionnelles, débats publics. Le CRL a proposé des rencontres littéraires en librairie, dans les théâtres ou les bibliothèques tout au long de l'année en Franche-Comté, actions pour lesquelles il a reçu 61 000 € de la DRAC. Les *Petites fugues*, festival propre au CRL, a été financé avec l'appui de la DRAC par le Centre national du livre. Il a touché dans le Territoire de Belfort six communes au travers de six rencontres dans des lieux culturels et sept dans des collèges ou des lycées organisées dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle.

Dans le domaine du cinéma, le Territoire de Belfort fait l'objet d'un soutien au développement culturel du territoire à plusieurs titres.

La DRAC a soutenu à hauteur de 5 000 € l'association « Les écrans de la Salamandre », qui a pour vocation de contribuer au développement et à la diffusion du cinéma Art & Essai en Franche-Comté et notamment dans le Territoire de Belfort. La DRAC a également soutenu le réseau de professionnels du cinéma et de l'audiovisuel à travers les actions menées par l'APARR (association des producteurs audiovisuels Rhin Rhône).

En outre, le multiplexe de Belfort a bénéficié en 2010 de 13 500 € de subvention du Centre National de la Cinématographie et de l'image animée (C.N.C.) au titre de son classement Art et Essai.

Quant aux événements cinématographiques du département, la DRAC a soutenu le festival Entrevues. L'édition 2010 a été de qualité et a eu un bon écho dans la presse nationale. Cette manifestation d'intérêt national est subventionnée par le Ministère de la Culture et de la Communication (CNC) à hauteur de 50 000 €.

Dans le domaine du patrimoine architectural, le département du Territoire de Belfort possède un patrimoine bâti conséquent au regard de sa superficie avec 50 monuments protégés (7 classés et 43 inscrits) qui sont principalement situés à Belfort. Le patrimoine militaire est la catégorie la plus représentée (5 à Belfort et 7 autres dans le reste du département). La ville de Belfort possède 12 des 15 monuments présents sur son territoire (l'enceinte militaire et la cathédrale Saint-Christophe pour les plus significatifs).

En 2010, la délégation permanente de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS), qui opère un premier choix pour la protection de monuments au titre des monuments historiques, a examiné 2 dossiers pour le Territoire de Belfort et 2 ont été retenus. La CRPS en formation plénière, chargée de l'examen des propositions de protection, s'est réunie deux fois en 2010 ; aucun dossier n'a été présenté pour le Territoire de Belfort.

Outre la protection des monuments, 218 756 € d'autorisations d'engagement ont été consacrés en 2010 pour la restauration du patrimoine du Territoire de Belfort. Les principales opérations menées dans le département sont la poursuite de l'entretien et la mise en valeur du patrimoine fortifié de la Ville de Belfort.

B. Participer aux projets structurants pour le Territoire de Belfort

La DRAC a accompagné en 2010 de nombreux projets culturels structurants pour le Territoire de Belfort, en partenariat avec les collectivités locales concernées.

Un projet de grande ampleur se dessine dans l'aire urbaine Belfort/Montbéliard, autour du spectacle vivant et des arts plastiques. En effet, le processus de recrutement des directeurs des deux scènes nationales de Belfort (Granit) et de Montbéliard (Allan) a pu avoir lieu de manière concomitante et concertée. Les deux directeurs se sont engagés, de même que la nouvelle directrice du Centre Chorégraphique National de Franche-Comté à Belfort, à rechercher des synergies artistiques et structurelles au bénéfice de l'ensemble du bassin de population, dans la perspective de créer à l'horizon 2014 un pôle européen de création et de diffusion, associant en particulier des partenaires suisses. La scène nationale de Montbéliard a accompli une première révolution en intégrant en 2010 l'Arche et Ars Numerica, centre dédié aux arts numériques, avant de s'engager dans le regroupement progressif des autres structures du spectacle vivant de l'agglomération de Montbéliard.

A noter également sur Montbéliard le partenariat établi avec le Pays de Montbéliard Agglomération autour du centre d'art le 19 à l'occasion du renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens de celui-ci, avec une co-signature de la convention 2011-13.

Enfin, la DRAC a accompagné la préfiguration du Moloco, futur lieu de musiques actuelles du Pays de Montbéliard (subvention de 10 000 €) et incite à la constitution sur l'Aire urbaine d'une scène de musiques actuelles bicéphale Moloco-Poudrière avec Belfort. Ce chantier est une première en France.

C. Améliorer la connaissance et la mise en valeur des patrimoines

Dans le domaine des musées, la DRAC a apporté un soutien particulier à toutes les opérations de connaissance et de diffusion des collections.

Une somme de 26 000 € a été consacrée aux expositions temporaires des musées de Belfort et de Beaucourt. L'exposition " La muse républicaine " organisée à la Tour 41 par le musée de Belfort a permis de faire un point sur les rapports des artistes avec le pouvoir au moment de la III^{ème} république. Cette exposition s'est inscrite dans l'opération « Utopies et innovations » mise en place par la métropole Rhin-Rhône. Plus modeste, l'exposition « Les arts ménagers » réalisée au musée Japy de Beaucourt a été reçue très favorablement par les visiteurs venus en nombre.

Les musées de Belfort et Beaucourt ont également enrichi leurs collections, une aide de 2 595 € a été accordée à ces musées dans le cadre du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM). Le musée d'art de Belfort a bénéficié d'une aide de 2 595 € pour la restauration des sculptures qui seront présentées dans les nouvelles salles consacrées à Barthodi ouvertes au public en mars 2011.

Les aides apportées aux musées en 2008 et 2009 leur ont permis d'avancer sur les opérations de gestion des collections : informatisation des inventaires et récolement décennal obligatoire. La situation des musées du Territoire de Belfort est très satisfaisante puisque le récolement est achevé à la forge-musée d'Etueffont et au musée Japy de Beaucourt et bien avancé à Belfort.

Dans le domaine de l'archéologie, la DRAC a poursuivi la mise en œuvre des objectifs de gestion maîtrisée de l'archéologie préventive et de maintien d'une archéologie programmée de haut niveau scientifique.

En matière d'archéologie préventive, 264 dossiers d'urbanisme ont été traités. La relative importance des prescriptions archéologiques tient à une forte activité dans ce département, notamment entre Trévenans et Delle, le long de la RN19 et aux abords de la frontière suisse, ainsi qu'au niveau de la couronne de Belfort. La future gare LGV-TER de Méroux-Moval et la plateforme douanière de Delle occasionnent actuellement un déploiement d'activité économique.

Une fouille préventive à Bessoncourt, « Les Rives de l'Autruche », effectuée par l'Inrap, a révélé la partie agricole d'une villa occupée entre le I^{er} et le IV^e siècle ainsi qu'une occupation aux VI^e-VII^e siècles correspondant à un habitat dispersé sur 10 000m². A Bavilliers, « 45 Grande Rue », la fouille réalisée par Antea a révélé un enclos cultuel antique à l'intérieur duquel un massif de fondation était destiné à supporter une sculpture de Jupiter, d'après les pièces métalliques retrouvées (élément de foudre et pendentif en croissant).

Une douzaine de diagnostics archéologiques ont été programmés dont six ont confirmé la présence ou l'extension de vestiges archéologiques, à Bourogne, Châtenois-les-Forges, Delle et Grandvillars. En outre, la LGV Rhin-Rhône occasionne des diagnostics archéologiques : la deuxième phase de la LGV Rhin-Rhône Branche Est et ses aménagements connexes concernent 11 communes du Territoire de Belfort sur un tracé de 12 km. Le calendrier des interventions archéologiques (diagnostics et fouilles) s'inscrit entre novembre 2010 et décembre 2011. À cette occasion, il convient de souligner l'expérimentation pour la première fois en Franche-Comté d'une prospection aéroportée de type LiDAR.

En matière d'archéologie programmée, le département a connu sa première fouille programmée, celle du camp du Bramont à Belfort (bois de la Miotte), réalisée durant l'été 2010 sous la direction de Jean-François Piningre (DRAC-SRA) dans le cadre d'un programme de recherche sur les enceintes fortifiées pré- et protohistoriques. Cette opération est intervenue suite à une découverte fortuite de parures métalliques de l'âge du Bronze moyen (XV^e siècle avant J.-C.). La fouille se poursuivra en 2011.

La ville de Belfort étant le siège de l'association régionale de coopération entre bibliothèques, c'est à partir du Territoire de Belfort que s'organisent les actions les plus dynamiques en matière de lecture publique. Ainsi ACCOLAD, un des deux principaux bénéficiaires des aides de la DRAC dans le domaine du livre, conduit des actions essentielles dans les domaines de la formation et de l'information professionnelles ainsi que dans celui du patrimoine écrit (plan régional d'action pour le patrimoine écrit, Fonds régional d'intervention pour la restauration et le microfilmage, ...) ; c'est une association particulièrement efficace, reconnue par les collectivités et les professionnels. Cette seule subvention a pesé pour 40% dans les crédits d'intervention de la DRAC pour le livre et la lecture.

La DRAC finance également la restauration d'archives. Une aide de 7000 € a ainsi été attribuée au Conseil général du Territoire de Belfort pour la réalisation par les Archives départementales d'un programme de restauration portant sur 500 plaques photographiques de la période 1880-1935 et les actes notariés du XVIII^e siècle de l'étude de Fousse-magne.

La DRAC de Franche-Comté est l'une des rares à avoir un service ethnologie. Il suit et s'associe à de nombreuses actions. Dans le Territoire de Belfort, une réflexion avec Alstom a été initiée, en collaboration avec le service architecture et le STAP, à propos d'un projet mémoriel autour d'une fresque peinte par les ouvriers.

III. Favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture

Le 3 décembre 2010, la DRAC a organisé un forum régional réunissant les acteurs de la culture en Franche-Comté autour du thème de la Culture pour chacun. Lors des débats autour de la démocratisation culturelle, les pistes suivies par la DRAC pour le développement territorial culturel et l'accès à la culture ont été étudiées puis confirmées par les partenaires culturels, qui ont toutefois souligné le besoin d'aller plus loin dans la démarche. Original par sa dimension transfrontalière avec des invités suisses, le forum franc-comtois a permis d'alimenter le Forum national organisé par le Ministère de la Culture en février 2011.

A. Education artistique et culturelle et actions envers les publics spécifiques

L'éducation artistique et culturelle des élèves est le premier des moyens de réduire les inégalités en matière d'accès à la culture. La DRAC consacre à cet objectif environ 55 000 € dans le Territoire de Belfort, par le soutien d'actions diverses en milieu scolaire (premier et second degrés) : ateliers artistiques, classes à option, jumelages, résidences d'artistes...

Afin d'inscrire ces actions dans la durée, la DRAC engage un travail de partenariat pluriannuel avec les collectivités locales, sous la forme de contrats locaux d'éducation artistique (CLEA). En 2010 dans le Territoire de Belfort, un CLEA a été signé avec la communauté de communes de la Haute Savoureuse. En outre, une convention culture/collèges a été signée entre le Conseil général du Territoire de Belfort, la DRAC et le Rectorat.

La DRAC, dans le cadre de conventions interministérielles, poursuit également son travail à destination des publics spécifiques, par le soutien d'actions en milieu hospitalier et en milieu carcéral.

Dans le domaine de la lecture, le CRL a été soutenu pour ses journées interprofessionnelles consacrées à la littérature et aux animations littéraires, pour des rencontres avec des écrivains en milieu scolaire et le programme Jeunes en librairie.

La DRAC prend part à des dispositifs pédagogiques dans le domaine du cinéma, notamment « Passeurs d'images »: ce dispositif, initié par le CNC mais interministériel (Ministère de la Culture et de la Communication, Haut Commissariat à la Jeunesse, ACSÉ, Comité interministériel des villes) vise à sensibiliser le public des quartiers défavorisés à toutes les formes de cinéma. Cette opération est coordonnée au niveau régional par l'Institut Régional de l'image et du multimédia, association subventionnée par la DRAC pour l'ensemble des actions menées dans la Région. Belfort participe à cette activité sous forme d'ateliers et de projections de films en plein air.

Les élèves du Territoire de Belfort participent également aux opérations « Collège au cinéma ». Ce dispositif mis en place par le CNC, l'Education Nationale et les collectivités locales consiste en un travail pédagogique d'éducation à l'art cinématographique à partir de trois films présentés aux élèves dans une salle de cinéma. Il est coordonné sur le département par l'association « Cinémas d'aujourd'hui ». La DRAC finance la coordination, le CNC les copies de films et les documents pédagogiques.

La DRAC subventionne l'option cinéma au Lycée de Belfort en partenariat avec « Cinémas d'aujourd'hui », à hauteur de 10 671 €.

B. Soutenir la numérisation du patrimoine

Afin que chacun ait un accès facilité au patrimoine des musées, la DRAC finance des actions de numérisation de celui-ci. Les musées de France du Territoire de Belfort s'inscrivent pleinement dans le projet régional de numérisation et participent à l'enrichissement du portail régional des musées, opérations largement soutenues par la DRAC au côté du Conseil régional et des collectivités propriétaires de musées dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région. En 2010, une aide de 5 472€ a été apportée à ces musées. La numérisation de ces fonds permet un accès aux œuvres pour un large public dans le monde via les bases nationales (par exemple la base Joconde) ou le site régional des musées de Franche-Comté.

C. Développer l'enseignement supérieur et la formation professionnelle

Dans le domaine des arts plastiques, le soutien de la DRAC à l'Ecole d'art Gérard Jacot - Association Amba, consacré à la classe préparatoire, est resté stable à 50 000 €. L'école régionale des beaux-arts de Besançon (ERBA) a passé un accord de coopération avec Gérard Jacot dès l'année scolaire 2009-10, sur un modèle de classe préparatoire intégrée. Les étudiants sont suivis ponctuellement par des professeurs de l'ERBA et certains d'entre eux pourront être admis à l'ERBA sans passer le concours d'entrée. La classe préparatoire est maintenant bien répertoriée sur le site de l'APPEA, association nationale des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art.

Consciente de l'enjeu que représente la formation pour l'emploi culturel, la DRAC continue de soutenir l'association Culture-action (10 000 €) dans ses actions de formation aux métiers de la culture. La DRAC accompagne également la formation des architectes en matière de développement durable.

SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

L'équipe du service territorial de l'architecture et du patrimoine du Territoire de Belfort et de l'arrondissement de Montbéliard est composée de 4 agents, un chef de service, architecte des Bâtiments de France et trois agents de catégorie C.

L'équipe est complétée par le Conservateur départemental des antiquités et objets d'arts dépendant du directeur régional des affaires culturelles de Franche-Comté.

Les missions du service recouvrent :

- la gestion des espaces protégés (en abord des monuments historiques, sites protégés, secteurs sauvegardés, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager par l'émission d'avis sur les projets de travaux)
- la protection du patrimoine (entretien courant des monuments classés, surveillance de l'état sanitaire des édifices protégés, proposition de protection ou de labellisation d'édifices, traitement de dossiers de demande de subventions en lien avec la Fondation du Patrimoine, avis techniques sur des travaux à réaliser sur des monuments historiques inscrits, ...)
- la promotion d'une architecture et d'un urbanisme de qualité (avis sur les documents d'urbanisme, missions de conseil, politique de label,...)

I – Principales actions menées en 2010

I – 1 - En interne

- A la suite du décret n° 633 du 8 juin 2010, le service départemental de l'architecture et du patrimoine est devenu une unité territoriale de la direction régionale des affaires culturelles de Franche-Comté.
- Ce faisant, la dénomination de l'UT-DRAC est désormais « service territorial de l'architecture et du patrimoine »
- Grégory SCHOTT, architecte et urbaniste de l'Etat, a été nommé architecte des Bâtiments de France, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine à compter du 1er septembre 2010 à la suite d'une période d'intérim exercée par Marc WATTEL, chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine du Doubs pendant 1 an.
- L'arrivée du nouveau chef du STAP. a coïncidé avec une redéfinition du périmètre géographique d'intervention du service. Depuis le 1er septembre, la compétence du service s'étend (outre le Territoire de Belfort) à l'arrondissement de Montbéliard, sauf les cantons de Maîche, Clerval et Le Russey (meilleure prise en compte de l'Aire urbaine).
- Préparation du déménagement des locaux du service et suivi des travaux menés par la préfecture dans le cadre de la RéATE.
- Refonte de l'organisation du service qui devra se poursuivre sur 2011 (périmètre d'intervention des agents, archivage, politique de service, réorganisation DRAC-STAP).

I – 2 - En externe

- Prise de contact du nouveau chef de service avec les services de l'Etat, les services des

collectivités territoriales chargés du patrimoine et de l'urbanisme, les élus, les partenaires institutionnels et associatifs des deux départements.

- Conseil auprès des propriétaires d'édifices protégés pour les travaux d'entretien, de restauration ou de mise en valeur (église de Chèvremont, ceinture fortifiée de Belfort, ancien hôtel du Lion Rouge à Montbéliard, etc.)
- Conseil aux communes du Doubs et contrôle des travaux subventionnés par le Conseil Général du Doubs et/ou la dotation globale d'équipement pour le patrimoine non protégé des petites communes.
- Assistance à l'élaboration du P.L.U. de Giromagny (mission d'un architecte en conseil : M. Cyrille GOBILLARD)
- Poursuite de la politique de labellisation : label parcs et jardins remarquables, label patrimoine du XXe siècle.

I – 3- Gestion des dossiers :

- Au titre du code du patrimoine :

- Remise en place d'avis techniques de l'architecte des Bâtiments de France à l'attention du Directeur régional des affaires culturelles, pour les dossiers d'autorisation de travaux sur les monuments historiques.

- Au titre du code de l'environnement :

- Avis sur les dossiers d'autorisation du droit des sols (A.D.S.) pour les projets en site inscrit ou classé (poursuite de l'aménagement du Ballon d'Alsace).
- Avis sur les projets ayant un fort impact sur le paysage (infrastructures, télécommunications, carrières, etc...).
- Avis au titre de la législation sur la publicité et les enseignes.
- Poursuite de l'assistance à la ville de Belfort pour la mise en valeur de ses sites d'intérêt local.

- Au titre du code de l'urbanisme :

- « Autorisations du droit des sols » au titre du STAP (489 dossiers dans le Territoire de Belfort et 70 dossiers dans le Doubs)
- « Autorisations du droit des sols » au titre de l'architecte des Bâtiments de France (317 avis conformes dans le Territoire de Belfort et 44 dossiers dans le Doubs)

Le détail statistique des dossiers traités est joint en annexe.

- Réponse aux demandes de « Porter à connaissance » lors de l'établissement de documents d'Urbanisme (8 dossiers)
- 6 avis sur PLU arrêtés. Avec notamment le cas du PLU de Giromagny pour lequel la commune a bénéficié de l'assistance d'un architecte mandaté par la direction régionale des affaires culturelles (M. GOBILLARD) et dont les recommandations ont été reprises par le STAP dans l'avis sur PLU arrêté (avis du 28 septembre 2010).

II – Perspectives pour 2011

II – 1 – En interne

- Période d'intérim de M. SCHOTT jusqu'à mi-février dans le STAP du Doubs à la suite du départ à la retraite de Marc WATTEL, ancien chef du STAP 25.
- Poursuite de la réorganisation DRAC-STAP avec notamment mise en place d'avis concertés pour les autorisations concernant les monuments historiques et de « porter à connaissance » en commun.

- Etablissement de fiches de poste et clarification des attributions des agents du STAP.
- Réorganisation de l'archivage (papier et informatique) et de la bibliothèque du service en vue du déménagement et pour harmoniser les modes de classement STAP 90 et STAP 25.
- Emménagement du STAP dans les locaux Place de la Révolution française
- Installation du logiciel Chorus pour le traitement de la comptabilité

II – 2 – En externe

- Communication auprès des partenaires sur la nouvelle localisation du service.
- Mise en place progressive de fiches conseils à destination des maîtres d'œuvre, des maîtres d'ouvrage et des communes. Celles-ci devront permettre de communiquer la politique du service sur des thèmes techniques, architecturaux ou urbains. Une élaboration inter-services est à envisager à terme.
- Renforcement des liens avec les directions départementales des territoires (90 et 25) pour l'instruction des dossiers ADS et pour l'élaboration des documents d'urbanisme.
- Renforcement de la collaboration avec le pays d'art et d'histoire de Montbéliard : participation de l'architecte des Bâtiments de France à une conférence, développement du plan façades de la CAPM, assistance aux projets de promotion et de valorisation de l'architecture et du patrimoine (fort du Mont Bart par exemple).
- Poursuite de la politique de labellisation et de valorisation de l'architecture et du patrimoine. Développement notamment des relations avec la Fondation du Patrimoine et l'association des petites cités comtoises de caractère.
- Développer la collaboration avec les services instructeurs et d'urbanisme des collectivités afin d'assurer une bonne cohérence et compréhension des avis des services (organisation de réunions de travail régulières). Des réunions régulières avec les services instructeurs de Montbéliard et de Belfort sont déjà mises en place.
- Mise en place progressive d'outils fins de valorisation du patrimoine dans les documents réglementaires (périmètres de protection modifiés, P.L.U. fins, aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine, etc...).

III – ANNEXES - Eléments de statistiques 2010

Les monuments historiques sont au nombre de 53 dans le Territoire de Belfort et de 60 dans l'arrondissement de Montbéliard.

Mission architecture

Le STAP a traité 921 dossiers durant l'année 2010 répartis comme suit :

STATISTIQUES 2010

Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine -

Secteurs	Répartition des avis par servitudes						TOTAL GENERAL	avis conformes favorables		Avis conformes défavorables	
	Conformes + ZPPAUP		simples		Hors-espace protégé			Nombre	% *	Nombre	% *
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%					
Territoire de Belfort	318	39,4	336	41,63	153	18,95	807	301	37,29	17	2,1
Arrondissement de Montbéliard	44	38,6	20	17,54	50	43,85	114	36	31,57	8	7,01
TOTAL	362	39,3	356	38,65	203	22,04	921	337	36,59	25	2,71

* par rapport au total général

Mission urbanisme et paysage

8 « porter à connaissance » ont été réalisés en 2010 et 6 avis sur des P.L.U. arrêtés. 1 dossier sur une installation classée a été également étudié.

CONCLUSION

Le nombre de dossiers traités par le service va en toute logique fortement croître pour l'année 2011. En effet, l'élargissement du périmètre d'intervention du STAP induit un fort regain d'activité déjà sensible depuis septembre 2010 (+ 40 % par rapport à la même période de l'année 2009).

Ce fait, combiné au rapprochement DRAC-SDAP, au changement de responsable et au déménagement du service, implique une réorganisation en profondeur des modes d'exercice du STAP pour l'année 2011 et, ce, même si les missions fondamentales ne changent pas.

Les évolutions législatives qu'implique la loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » vont vraisemblablement également impacter l'activité du service pour 2011. Des secteurs particuliers de protection du patrimoine ou du paysage pourront être créés à l'initiative des maires après avis de l'architecte des Bâtiments de France (3ème alinéa de l'article 12).

D'autre part, les zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) sont amenés à disparaître et être remplacées, après études, par des aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (A.V.A.P.). Cela concerne les communes de Montbéliard et d'Audincourt.

SERVICE TERRITORIAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DU TERRITOIRE DE BELFORT

PROGRAMME DU PATRIMOINE POUR 2010

Légende	Ministère de la Culture	M.H. Monument historique - PRNP : Patrimoine rural non protégé - OM : Objet mobilier - AB M.H. Abords des monuments historique - E Etude
	Conseil Régional ou Général	CR : Conseil régional - CG : Conseil général
	Autres	FP : Fondation du Patrimoine - SAF : Sauvegarde de l'Art Français

COMMUNE	EDIFICE	NATURE DES TRAVAUX	NATURE DE LA SUBVENTION	CHAPITRE	MONTANT DES TRAVAUX HORS TAXE	PARTICIPATION FINANCIERE	%	DATE RECEPTION DU DOSSIER	AVIS ABF RECEVABILITE	ARRETE DE SUBVENTION	ATTESTATION FIN TRAVAUX	OBSERVATIONS
BELFORT	Enceinte fortifiée	chantier d'insertion	DRAC		87 500							Pré-programmation 2010 Contrat projet
BELFORT	Bastions 20 et 21	Réfection	DRAC		1 335 615							Pré-programmation 2010 Contrat projet
BELFORT	Eglise St Christophe	tour sud façade N et E	DRAC		300 000							pré-programmation 2010
BELFORT	Salle Kléber	Restauration intérieure	DRAC		170 000							Pré-programmation 2010
BELFORT	Bastions 62 63 et 80	PAT Réfection	DRAC		170 000							Pré-programmation 2010 Contrat projet
BELFORT	Enceinte fortifiée	Circuit de visite	DRAC		187 500							Pré-programmation 2010 Contrat projet
BELFORT	Ceinture fortifiée	fort Dorsner, Sénarmont, Méroux	DRAC		100 000							Pré-programmation 2010
BELFORT	Tour 46	Couverture charpente	DRAC		1 000 000							Pré-programmation 2010 Contrat projet
BELFORT	Marché Fréry	Façade	DRAC		100 000							Pré-programmation 2010
CHATENOIS LES FORGES	orgue	Réfection	DRAC		100 000							Pré-programmation 2010
LACHAPELLE SOUS ROUEMONT	orgue	Réfection	DRAC		100 000							Pré-programmation 2010
PHAFFANS	Eglise	Façades	DRAC		157 842,00	28 026,00	18%			24/09/2010		Décision n° 89 du 24/09/2010
EGUENIGUE	Chapelle Ste Brigitte et St Roch	restauration de deux retables	DRAC		6 634,70	2 653,88	40%			27/05/2010		Décision 38 du 27/05/2010
BELFORT	Eglise St Christophe	Restauration façade nord	DRAC		247 071,25	123 535,00	50%			16/12/2010		Décision 146 du 16/12/2010
BELFORT	Remparts	restauration chantier insertion	DRAC		64 381,51	25 752,51	40%			05/11/2010		Décision n° 103 CPER du 10/11/2010

INSPECTION ACADEMIQUE

I. Missions et actions des services départementaux de l'Éducation nationale

I – 1 Missions

L'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale (I.A.-D.S.D.E.N.), est nommé par décret du Président de la République, sur proposition du ministre de l'Éducation nationale.

Il exerce son autorité sur l'ensemble des services et établissements de l'éducation nationale dans son département, à l'exclusion de ceux de l'enseignement supérieur.

Il applique les directives reçues directement du Recteur, mais il dispose, de par la déconcentration, de pouvoirs propres qui lui sont délégués par le ministère de l'Éducation Nationale.

Principales attributions :

Dans l'enseignement du premier degré :

- Pouvoir de décision pour l'ouverture et la fermeture des classes et des écoles et pour l'implantation des emplois d'instituteurs et de professeurs des écoles.
- Gestion du personnel : promotions, mutations, formation continue, retraite.
- Contrôle général des écoles avec l'aide des Inspecteurs de l'Éducation Nationale (IEN).

Dans le second degré :

- Responsabilité de tout ce qui concerne l'organisation et la structure pédagogique des collèges et répartition de leurs emplois.
- Attributions importantes en matière de scolarité et de vie scolaire : respect de l'obligation scolaire, conditions d'accueil et d'affectation des élèves, orientation et affectations après la classe de troisième, bourses.
- Contrôle des établissements privés sous contrat.

Il est assisté d'un Inspecteur de l'Éducation Nationale adjoint et ASH (Adaptation Scolaire et scolarisation des élèves Handicapés), de trois Inspecteurs de l'Éducation Nationale chargés d'une circonscription pour l'enseignement du premier degré, d'un Inspecteur de l'Éducation Nationale Information et Orientation et d'un Inspecteur de l'Enseignement Technique.

I – 2 Actions

1-2-1 Dans le 1^{er} degré

162 écoles publiques (dont 58 maternelles) scolarisent un peu plus de 13 000 élèves dans les trois circonscriptions primaires. Les effectifs sont en légère augmentation depuis la rentrée 2008 après une longue période de diminution.

Le taux de scolarisation des deux ans est peu important (12,4%), inférieur aux moyennes académique et nationale.

Près de 20% des élèves sont scolarisés dans un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), ce qui indique une certaine ruralité, mais insuffisante pour une prise en compte dans le calcul du P/E (nombre de professeurs pour 100 élèves) qui de ce fait est inférieur à la moyenne académique depuis de nombreuses années.

A la rentrée 2010, le département s'est vu doter de 14 postes supplémentaires, ce qui permet un certain « rattrapage » du P/E qui se situe à 5,37 à la rentrée 2010 contre 5,32 en 2009.

Mise en œuvre des nouveaux programmes

L'appropriation des programmes de 2008 est effective notamment grâce à un accompagnement important des équipes de circonscription en animations pédagogiques ou en aide auprès des équipes d'écoles. Si les contenus sont désormais maîtrisés, il subsiste une difficulté liée à la nouvelle organisation du temps scolaire (semaine de 24 heures) qui conduit à sur-privilegier les horaires de français, de mathématiques et de langue vivante au détriment de l'EPS, des sciences. Les enseignants ont encore du mal à travailler en "modules" de temps dont la durée et le rythme n'entrent pas dans les routines hebdomadaires. Néanmoins, les repères pour organiser les apprentissages fournis avec les programmes sont désormais utilisés de manière pertinente.

Aide Personnalisée

Le cadre général du service des enseignants du premier degré a été redéfini par le Décret n°2008-775 du 30 juillet 2008, qui institue une obligation de service de 60 heures annuelles consacrées à l'aide personnalisée (ou à des interventions en groupes restreints) pour les élèves présentant des difficultés dans les apprentissages.

Cette aide personnalisée est jugée positive par les enseignants pour remédier aux difficultés moyennes et passagères.

On constate une augmentation de la prise en charge des élèves par rapport à l'an dernier et ce quel que soit le contexte de scolarisation. Le pourcentage d'élèves concernés varie de 20,8 à 46%. En Réseau de Réussite Scolaire, c'est un élève sur deux qui bénéficie du dispositif.

Les évaluations nationales

Les résultats aux évaluations en CE1 et en CM2 en français et en mathématiques placent le département au dessus des moyennes nationales. En CM2, les scores sont particulièrement satisfaisants en français, supérieurs aux moyennes académiques.

La remontée des résultats dans le logiciel prévu par le ministère, la communication aux parents et l'exploitation pédagogique pour installer les aides aux élèves en difficulté ne suscitent plus de débats ou d'oppositions.

Les évaluations CM2 sont à l'origine d'outils et de dispositifs permettant d'améliorer la liaison CM2 – 6^e.

Les stages de remise à niveau

Ces stages, pendant les vacances de printemps et d'été permettent à des élèves volontaires de cours moyen d'approfondir leurs connaissances ou de remédier à des difficultés repérées. En 2010, 510 élèves en ont bénéficié.

Histoire des arts

A Belfort, les journées culturelles permettent aux élèves l'accès aux spectacles vivants (Jeunesse Musicale de France) et aux différents lieux culturels de la ville (musées, archives départementales, théâtre, galerie d'art).

Deux projets départementaux « Dessiner, c'est croquer » et « Le roi de l'île » favorisent une entrée dans l'histoire des arts, suscitent une activité plastique régulière et permettent une ouverture à la pratique vocale.

Les enseignants ont bénéficié d'une formation sur site au sein des musées de Belfort, un stage de formation continue a articulé les arts visuels, la musique, l'histoire des arts.

Dans le cadre du projet d'école, les écoles rédigent une fiche action afin de développer le parcours culturel des élèves en s'appuyant sur les ressources du Territoire de Belfort.

Un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) est en cours de signature entre l'Etat, le Rectorat de l'Académie de Besançon, la DRAC et la Communauté de Communes de la Haute Savoureuse. L'articulation entre les ressources locales (le Théâtre du Pilier), la collectivité territoriale concernée et les établissements scolaires prendra alors tout son sens et pourra se développer au travers de projets ciblés.

1-2-2 Dans le 2nd degré

13 collèges publics de taille moyenne (300 à 600 élèves) accueillent 5 735 élèves à la rentrée 2010.

A l'entrée en 6^e, le taux de boursiers comme de PCS défavorisés est un peu supérieur aux moyennes académiques.

Deux collèges sont en Réseaux de Réussite Scolaire (RRS).

Trois Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (deux à Belfort, une à Delle) scolarisent 230 élèves.

L'offre des 5 lycées publics est relativement riche pour les 4150 élèves accueillis.

Parcours scolaires (2nd degré)

A l'entrée en 6^e, le pourcentage d'élèves en retard baisse chaque année et se situe en-dessous de la moyenne nationale.

Au collège, les taux de passage en 5^e et en 4^e se maintiennent au dessus de 96 %. La progression du taux de passage en 3^e de collège se confirme pour arriver à 91,8% au niveau des moyennes académique (91,5%) et nationale (92,2%).

Les parcours sont ainsi de plus en plus fluides dans les collèges et les départs en cours de cursus restent en forte diminution.

A la fin du collège, le taux de passage en 2nde Générale et Technologique (GT) progresse en juin 2010 (63%) pour retrouver le niveau académique (63,4%).

Au lycée le taux de passage en 1^{ère} est en régression (82,9% contre 84,6% en 2009). Nous sommes à plus de deux points du résultat académique 86,5%. Cette baisse correspond surtout à un déficit de passage dans les 1^{ères} générales.

Diplôme National du Brevet

Si l'architecture générale du Diplôme National du Brevet (DNB) est maintenue avec notamment les trois séries, la prise en compte de deux compétences du socle commun se sont ajoutées depuis la session 2008 : obtention du Brevet Initiation Informatique (B2I) et atteinte du niveau A2 de compétence dans une langue vivante étrangère. En 2010, le taux départemental de réussite des collèges publics progresse à 81,5 % (82,5% avec les collèges privés). De plus en plus d'élèves restent au collège et obtiennent le diplôme à la fin du cursus.

Assouplissement de la carte scolaire

Depuis 2008, les familles peuvent demander l'inscription de leurs enfants dans un collège hors de leur secteur, dans la limite des places disponibles, après accueil des élèves du secteur. Cette mesure s'applique à tous les collèges du département.

Lorsqu'un collège ne peut répondre favorablement à toutes les demandes d'affectation, l'examen des dossiers repose alors sur des règles claires et transparentes respectant l'ordre de priorité suivant : élèves souffrant de handicap, boursiers sociaux ou au mérite, prise en charge médicale importante à proximité du collège demandé, parcours scolaire particulier, fratrie, domicile en limite de secteur.

En 2010, 227 demandes d'assouplissement de la carte scolaire tous niveaux confondus ont été faites, 204 demandes ont été accordées soit un taux d'accord de 89,87 % (97,3% en 2009).

Dispositifs d'accompagnement pour les élèves en difficulté (collèges)

Les commissions de suivi :

Les professeurs qui travaillent avec les élèves quotidiennement sont généralement les premiers observateurs des difficultés rencontrées par un jeune. Pour permettre un partage des informations en interne, le chef d'établissement réunit, au moins une fois par mois, une «commission de suivi» qui comprend le chef d'établissement, le conseiller principal d'éducation (CPE), le conseiller d'orientation-psychologue (COP), l'assistante sociale scolaire (ASS), l'infirmière scolaire, le médecin scolaire ou d'autres personnels de l'établissement.

Suivant la nature des difficultés rencontrées, l'élève pourra bénéficier de dispositifs divers : projet personnalisé de réussite éducative (PPRE), accompagnement éducatif, suivi individuel...

Le collège peut être amené à travailler avec des partenaires extérieurs : Justice, Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), Conseil Général, Mairie de Belfort...

Le dispositif relais :

Pour les élèves en risque majeur de décrochage ou proches d'un conseil de discipline, le dispositif relais peut être proposé. L'élève est alors sorti du collège pour intégrer une classe ou un atelier relais pendant un temps limité (4 à 8 semaines, parfois plus) où il va se reconstruire dans un petit groupe (5 à 10 élèves) en pratiquant des travaux définis en fonction des objectifs retenus avec son collège (le lien est conservé).

Ce dispositif permet d'obtenir des résultats positifs à l'échelle de l'année scolaire. En revanche les mesures éducatives et judiciaires n'ont pas la même temporalité et leurs effets sont plus longs à apparaître. 21 élèves ont bénéficié de ce dispositif pour l'année scolaire 2009-2010 (20 garçons, 1 fille).

Le Programme de Réussite Educative :

Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale il a été mis en place en lien avec la Préfecture, un Programme de Réussite Educative dans les écoles et les collèges (collège Simone Signoret porteur du projet).

La commission d'évaluation (anciennement appelée « cellule de repérage »)

Sous la présidence de l'IA-DSDEN, la commission d'évaluation réunit les différents partenaires de l'Education Nationale (Conseil Général, Justice, PJJ...). Cette commission traite des dossiers des collégiens posant le plus de problèmes (décrochage, problèmes de comportements, addictions, difficultés sociales...) et pour lesquels aucune solution en interne n'a permis d'améliorer la situation. L'objectif est de mobiliser les partenaires afin de proposer une solution éducative coordonnée : dispositifs de formation particuliers, orientation, dispositif relais, mesure éducative, mesure judiciaire, conseil en matière de soin etc...

Le partage des informations confidentielles (dans le respect de la vie privée des familles) se fait dans le cadre d'une charte de déontologie. Préalablement à la tenue de la commission, les familles sont informées par les équipes éducatives que la situation de leur enfant sera présentée et étudiée en commission.

Pour l'année 2010, les commissions d'évaluation ont examiné les cas de 67 élèves.

Assiduité scolaire : lutte contre l'absentéisme

Le décret du 1^{er} septembre 2006, relatif au contrat de responsabilité parentale, a supprimé les modules de soutien à la responsabilité parentale et délègue cette compétence au Président du Conseil Général. Cependant le Conseil Général axe sa politique prioritairement sur des mesures de prévention et n'utilise pas cette possibilité.

Le respect de l'assiduité scolaire et la lutte contre l'absentéisme font l'objet d'un suivi très régulier par l'Inspection académique à partir des signalements d'absence transmis par les établissements scolaires.

Dans le cadre de la scolarisation obligatoire, le chef d'établissement ou le directeur d'école signale un absentéisme non justifié (à partir de la 5^e demi-journée). L'Inspecteur d'académie rappelle les obligations légales à la famille, informe le Maire du domicile de l'élève et le Président du Conseil Général. Si l'assiduité n'est pas rétablie, un 2^e avertissement est adressé à la famille. Les élèves de plus de 16 ans font également l'objet de signalements et les familles ou les élèves majeurs reçoivent également des avertissements.

910 signalements ont été dénombrés au cours de l'année scolaire 2009/2010 ; 431 élèves ont fait l'objet d'un courrier de 1^{er} avertissement ce qui représente 4 % de la population scolaire du département (second degré). 181 élèves ont fait l'objet d'un deuxième avertissement.

Lutte contre les violences scolaires

Le Système d'Information et de Vigilance sur la Sécurité Scolaire (SIVIS) apporte un éclairage sur le climat scolaire. Globalement, on peut noter que l'ambiance générale dans les lycées et les collèges s'est plutôt dégradée depuis 2007/2008 mais reste néanmoins sereine dans la majorité des établissements. Les signalements de faits de violence en milieu scolaire ont augmenté au cours de l'année scolaire 2009/2010.

On a dénombré 52 faits de violence en 2009/2010 contre 49 faits pour l'année scolaire 2008/2009, et 34 en 2007/2008. Les atteintes aux personnes, les atteintes aux biens et les violences aux personnes sont plus fréquentes dans les collèges. Un seul fait de violence lié au port d'arme a été recensé en 2009/2010.

Dans les lycées, 10 faits ont été signalés dont 8 relèvent d'atteintes aux personnes.

Le recours aux conseils de discipline est important puisque 62 conseils de discipline ont été convoqués dans les établissements du second degré du département et majoritairement dans les collèges au cours de l'année scolaire 2009-2010. Ils ont donné lieu à 51 mesures d'exclusion définitive.

Contractualisation des EPLE et globalisation des crédits

La contractualisation des établissements scolaires a été mise en œuvre il y a 5 ans, confiant à l'Inspecteur d'Académie l'accompagnement et le conseil aux établissements dans l'élaboration du contrat. Celui-ci se traduit, après une analyse de situation fouillée, par la détermination de quelques objectifs concrets en matière de réussite des élèves, traduits en indicateurs de résultat. Les changements induits par la LOLF dans la gestion des crédits d'Etat ont conduit indéniablement à des changements de pratiques professionnelles. Ainsi les chefs d'établissement disposent d'une plus grande autonomie pour définir les objectifs quantitatifs et qualitatifs à atteindre.

Scolarisation des élèves handicapés

La scolarisation des élèves handicapés est marquée par une hausse de 4 % à la rentrée 2010.

- 303 élèves du premier et du second degré étaient scolarisés dans des classes dites ordinaires,
- 192 élèves étaient scolarisés en dispositifs collectifs : Classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) - Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

Le réseau d'accueil départemental est ainsi constitué de 9 CLIS troubles des fonctions cognitives, d'une CLIS pour les déficiences motrices, de 7 ULIS en collège (6 pour les troubles des fonctions cognitives, 1 pour les troubles des fonctions motrices), et une ULIS en lycée professionnel.

L'accompagnement des élèves handicapés est une priorité. Les assistants d'éducation (droit public) et les emplois vie scolaire -contrat unique d'insertion- (CUI) portent le dispositif départemental à 82 personnes pour 135 élèves aux besoins reconnus par la Commission des Droits et de l'Autonomie. Quatre enseignants sont affectés à des missions de référents de la scolarisation. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des parents, des établissements scolaires et des différents partenaires qui concourent à la réalisation du projet personnalisé de scolarisation (PPS).

Ils assurent aussi une prestation de mission auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées et sont les garants de la mise en œuvre des PPS.

56 élèves bénéficient de matériel pédagogique adapté. La dotation pour l'achat de matériel pédagogique adapté a été de 20 000 euros en 2010.

Sécurité Routière 2010

L'enseignement des règles de sécurité routière institué dans le cadre des horaires et programmes en vigueur à l'école élémentaire se traduit par la validation de l'attestation de première éducation à la route (APER). Cette formation est assurée par les professeurs des écoles en partenariat étroit avec l'association prévention routière. Dans le second degré et ce depuis le 1er janvier 2004, la formation est validée par l'attestation scolaire de sécurité routière de 1^{er} et 2nd niveau, obligatoire pour toute personne qui veut conduire un véhicule motorisé à deux roues. Depuis 2007, le déploiement national d'une application informatique appelée « TEST @ssr » est mis en place pour la passation de ces épreuves entre janvier et début juillet de chaque année (date choisie par chaque établissement).

L'épreuve passée individuellement sur un poste informatique à l'aide d'un casque audio dure environ 30 minutes. Les attestations sont directement émises à partir de l'application, signées par le chef d'établissement et remises aux candidats ayant passé avec succès l'épreuve. Les résultats, année après année, doivent être conservés par l'établissement afin de délivrer un duplicata en cas de perte ou de vol.

En 2010, l'épreuve s'est déroulée manuellement, le système n'ayant pas pu fonctionner.

Accompagnement éducatif

Mis en place en 2007 dans les collèges situés en éducation prioritaire, l'accompagnement éducatif a été généralisé dès la rentrée 2008 à tous les collèges et aux écoles primaires de l'éducation prioritaire. Des moyens importants ont été donnés pour que ce dispositif soit opérationnel le plus rapidement possible. Dans le premier degré, une meilleure cohérence avec les dispositifs périscolaires existants (PRE, études...) a pu être trouvée. Les crédits en HSE ont été abondés et permettent la réalisation de toutes les actions prévues. Des crédits ont également été alloués pour permettre l'achat de matériel pédagogique.

30 % des écoliers concernés (élèves en RRS) et 37 % des collégiens bénéficient de ce dispositif.

Internats d'excellence

Ce dispositif accueille en internat des élèves dont le domicile familial n'offre pas les conditions adéquates à la poursuite de leurs études. Il est destiné aux élèves d'origine modeste, notamment issus des quartiers de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire. Une bourse de 2 000 € est attribuée par élève interne dans le cadre de ce dispositif. En 2009/2010, un élève en internat au Lycée Follereau a bénéficié de cette aide.

Diagnostics de sécurité

Dans le cadre du plan de sécurisation défini par la circulaire n° 2009-137 du 23/09/2009, les établissements scolaires ont tous rendu leurs diagnostics de sécurité pour l'été 2010.

ENT (Environnement Numérique de Travail)

Les collèges du Territoire de Belfort utilisent l'environnement numérique de travail (ENT) mis en place par le Conseil général. Depuis la rentrée 2010, les 13 collèges du département sont concernés. Pour mémoire, il s'agit d'un environnement de travail et d'échange pour les élèves et les enseignants qui disposent d'espaces personnels et collaboratifs. Les parents peuvent suivre la scolarisation de leurs enfants et recevoir des informations de l'établissement.

Le service informatique de l'Inspection académique maintient un lien constant avec le Conseil général, les collèges et le Rectorat afin d'assurer la sécurité et la qualité des transferts des données.

Bases élèves

S'agissant des systèmes d'information, le dispositif Base-Elèves (dont le déploiement départemental arrive bientôt à son terme dans le département) permet actuellement aux directeurs et aux maires de gérer la situation administrative de l'école. Le déploiement de l'accès sécurisé avec une clef OTP (One Time Password) est entièrement réalisé pour les écoles et, à la demande, pour les mairies. Aujourd'hui, une vingtaine de communes ont acquis une clef OTP.

Les écoles qui, actuellement, n'ont pas mis en place cette base de données ne disposent pas de la connexion ou du débit internet requis.

Au-delà de la formation des directeurs nouvellement nommés, un besoin de formation complémentaire s'impose toujours. En 2010, ce dispositif a concerné 33 directeurs sur 4 jours.

Le pourcentage d'élèves recensés dans Base Elèves s'élève à plus de 95 %.

ENR (Ecole Numérique Rurale)

Le programme de développement de l'utilisation des moyens pédagogiques modernes en milieu rural, initié en 2009 dans le cadre du plan de relance pour l'économie, a abouti en 2010. Cette opération a eu pour objectif d'équiper les écoles de communes de moins de 2000 habitants en matériel informatique (ordinateurs portables et tableau blanc interactif) à des fins pédagogiques. Une subvention de 80 % du coût de l'équipement est allouée aux communes pour les écoles du secteur public et aux organismes de gestion pour le secteur privé.

Au total, 13 dossiers ont été financés pour un montant global de 114 769 € au profit de 11 écoles publiques et 2 établissements privés.

Les dispositifs de formation de premier niveau sont assurés par l'équipe départementale de formateurs, afin que les équipements soient rapidement pris en mains. L'accompagnement des équipes éducatives s'est appuyé sur 3 axes :

- Formation stages de niveau 1 (pistes pédagogiques, prise en mains, ressources, liées au matériel),
- Formation stages de niveau 2 (construction de scénarios pédagogiques),
- Accompagnement sur site pour les écoles qui en ont fait la demande,
- Mise en place d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) comme outil de communication, de collaboration et de mutualisation.

Au cours de l'année 2010, l'équipe des animateurs TICE (Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) a vérifié la conformité du matériel installé dans les écoles concernées par rapport au cahier des charges initial afin de clore le financement des subventions « éducation nationale ».

I - 3 Optimisation et modernisation des moyens

Suivi de la masse salariale

Dans le cadre de la LOLF, des contrôles mensuels sont effectués afin de respecter le plafond d'emploi et la masse salariale, en liaison avec le contrôle de gestion du rectorat.

Recrutement d'Emplois Vie Scolaire (E.V.S) en contrat aidé

- Au 31/12/2010, 66 EVS étaient en poste, avec pour mission :

- assistance administrative aux directeurs d'école,
 - aide au fonctionnement quotidien de l'école.
- 6 EVS ont été recrutés pour l'accompagnement d'élèves handicapés, ce qui porte l'effectif global à 72 EVS.
- Le dispositif donne satisfaction aussi bien aux écoles qu'aux personnes recrutées.
- 14 médiateurs de réussite scolaire,
 - 7 qui ont des fonctions assistance administrative second degré.
- Soit 93 contrats aidés (objectif fixé par le ministère de l'éducation nationale).

II – Perspectives pour 2011

II - 1 Objectifs généraux

Optimiser et améliorer les moyens

Entre 1991 et 2008, le département a perdu 2 043 élèves. Dans le primaire, les effectifs constatés à la rentrée 2009 étaient de 13 131 élèves. A la rentrée 2010, 13 155 élèves ont été recensés, soit une augmentation de 24 élèves sur un an (+0,2%).

L'inversion de tendance constatée en 2008 s'essouffle en 2011 avec une prévision d'effectif stable par rapport à 2010 (-10 élèves).

Dans un contexte budgétaire contraint, l'académie de Besançon voit sa délégation en emplois d'enseignants du 1^{er} degré réduite de 71 postes.

Monsieur le Recteur a fixé la contribution du Territoire de Belfort à - 9 postes. Cette décision a été prise pour effectuer un rattrapage sur la délégation 2010, les prévisions d'effectifs n'ayant pas été atteintes.

Le P/E prévisionnel départemental 2011 se situe à 5,31 en diminution par rapport à 2010.

Accueil des élèves pendant la grève des enseignants du premier degré

La loi n° 2008-790 du 20 août 2008 crée un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires.

En cas de grève, ce n'est que lorsque le nombre de personnes ayant déclaré leur intention de faire grève est supérieur ou égal à 25 % des enseignants de l'école que le service d'accueil est assuré par la commune.

Ce dispositif est globalement mis en place par les communes du département. La ville de Belfort étudie sa mise en place.

II – 2 Priorités pédagogiques 2011

Réorganisation de la semaine scolaire

La généralisation, à la rentrée 2008, de la semaine de quatre jours dans le primaire a relancé les débats sur l'organisation du temps scolaire en France.

Une conférence nationale sur les rythmes scolaires a été installée le 7 juin 2010 par le ministre de l'éducation nationale, chargée d'animer un vaste débat public dans les académies et sur le web.

Dans la continuité de la consultation nationale et afin de répondre au mieux aux diversités géographiques, sociologiques et culturelles, l'académie de Besançon a proposé une consultation sur la question des rythmes scolaires. Une table ronde s'est déroulée le 29 novembre 2010 dans le Territoire de Belfort à l'UTBM de Sevenans.

La « masterisation »

Les étudiants en 1ère année de master bénéficient de 4 semaines de stages d'observation et de pratique accompagnée dans les classes.

Les étudiants en 2ème année de master admissibles au concours externe de recrutement de professeur des écoles bénéficient de 4 semaines de stages en responsabilité dans l'ensemble des cycles de l'école primaire.

Les professeurs des écoles stagiaires bénéficient d'un dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation qui se décline en trois temps :

- Une période d'intégration et d'accueil de 8 semaines dans une classe auprès d'un enseignant expérimenté pour observer et prendre progressivement en charge la conduite des enseignements ;
- Une période de prise de fonction sur des remplacements longs et dans des classes ne présentant pas de difficultés particulières. Un binôme de tuteurs constitué d'un conseiller pédagogique et d'un maître-formateur assure le suivi et la formation du stagiaire soit au moins 10 visites de 3 heures et des entretiens systématiques ;
- Une période de formation continuée de 8 jours en janvier et en mars.

Langues vivantes

La campagne de promotion de l'allemand mise en place en 2010 se poursuit en 2011 sous d'autres aspects : les élèves de 22 classes de CE1 dans lesquelles les enseignants ont pris en charge une initiation en anglais du mois de septembre au mois de février bénéficieront de l'intervention d'un intervenant extérieur une fois par semaine pendant 45 minutes du 7 mars au 1er juillet. Ainsi les élèves pourront choisir leur LV1 à l'issue du CE1, de manière plus éclairée.

Dans le but de redynamiser et faire vivre le jumelage entre Besançon et Huddersfield existant depuis 56 ans, cinq écoles élémentaires du Territoire de Belfort se sont engagées dans un projet de partenariat avec des écoles anglaises.

Les échanges entre les partenaires ont débuté dès la fin du mois de janvier 2011, prenant plusieurs formes : envois de courriels, de courriers postaux, enregistrements de podcasts, diaporamas, visioconférences...

Dans un souci d'ouverture sur le monde et de partage de cultures, ces échanges sont une très bonne opportunité pour créer des liens entre élèves, développer l'expression orale en interaction et en continu, découvrir un système éducatif différent du leur, et ainsi de rendre vraiment authentiques les besoins de communication.

Offre de formation

Le département contribue à la restructuration de l'offre académique.

Dans les lycées professionnels, la transformation (dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle) des BEP 2 ans en Bac pro 3 se termine par la transformation du BEP Carrières sanitaires et sociales en Bac pro Accompagnement, Soins et Service à la personne (45 places contre 60 dans l'ancien BEP).

Les Bac pro des Métiers du secteur administratif perdent 15 places pour arriver à un flux d'entrée de 60 élèves

La baisse constatée de l'effectif de 3^e entraîne la fermeture d'une classe dans chacun des 3 lycées généraux et technologiques.

La réforme du lycée

Elle se poursuit en classe de première et se caractérise par :

- Une orientation progressive grâce à un large tronc commun
- Des changements plus faciles d'orientation facilités par des stages passerelles
- La poursuite de l'accompagnement personnalisé

Les séries technologiques industrielles et de laboratoires sont rénovées pour devenir de vraies voies scientifiques générales non professionnalisantes destinées à des élèves plus à l'aise dans une approche concrète, une démarche pédagogique imitant la démarche scientifique expérimentale.

Orientation : les principaux objectifs

Pour cette année nous retenons les objectifs suivants :

- Augmenter le passage dans les secondes (générale et technologique ou professionnelle) qui mènent au baccalauréat en 3 ans
- Retrouver notre progression dans le passage dans 1^{ère} générales
- Limiter les sorties en cours de formation, notamment par la mise en place d'une nouvelle procédure de traitement de l'absentéisme et par l'organisation d'un système coordonné de repérage et du suivi des décrocheurs.

RGPP

La RGPP se traduit par la poursuite dans l'académie de Besançon du processus de modernisation des services académiques initié depuis 2004. Pour 2010, la RGPP et la réduction des effectifs qui en découle, entraînent l'accélération des projets de mutualisation. Outre les premières mutualisations effectuées depuis le 01/09/2008 :

- le diplôme national du brevet et du certificat de formation générale, les bourses du second degré par le département du Doubs,
- les retraites des personnels du premier degré par le service du rectorat,
- la gestion administrative et financière des enseignants du premier degré privé par le département de la Haute Saône,

La mutualisation pour les dossiers suivants au 01/09/2010 se poursuit :

- mise en œuvre de CHORUS (progiciel interministériel financier),
- gestion des moyens second degré collèges au niveau rectoral,
- commission académique d'action sociale (CAAS), regroupement de l'action sociale départementale au niveau rectoral.

A la rentrée 2010, un retrait de 2 ETP d'employés administratifs à l'Inspection Académique a été opéré dans le cadre des réductions des dépenses de l'Etat.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Le 1^{er} janvier 2010, la DDEA est devenue de la Direction Départementale des Territoires (DDT), une des deux Direction Départementale interministérielle (DDI) du Département. La fusion DDE/DDAF ayant déjà eu lieu en 2007, cette nouvelle étape n'a pas apporté de changements majeurs en terme d'organisation interne. En revanche, la RéATE a eu pour effet de renforcer et de modifier les relations avec chacune des administrations centrales.

DOMAINES D'INTERVENTION PRINCIPAUX EN 2010 :

I- Changer de pratiques d'aménagement et de gestion du territoire

I – 1 Disposer d'un outil géographique au service des politiques territoriales de l'État :

- Réalisation d'études et productions d'avis participant à l'observation et à la connaissance des territoires contribuant ainsi au développement local et au portage des politiques publiques prioritaires au niveau de l'aire urbaine.
- Numérisation de 70 % des documents d'urbanisme.
- Création de cartes dynamiques (des PLU) comme outils d'aide à l'instruction des autorisations d'urbanisme

I – 2 Contribuer à la sensibilisation et aux actions de développement durable et favoriser les stratégies territoriales durables :

- Élaboration du plan d'action 2010-2012 de la MISE, afin de répondre aux objectifs du SDAGE.
- Participation au groupe de pilotage du contrat de rivière franco-suisse sur l'Allaine.
- NATURA 2000 : suivi des deux sites du Territoire de Belfort (« Forêts et ruisseaux du Piémont vosgien » et « Étangs et Vallées du Territoire de Belfort »).
- Lancement de la procédure de révision du classement des cours d'eau au titre du Code de l'Environnement (Trame bleue).
- Achèvement de la dernière procédure d'aménagement foncier en cours concernant la LGV Rhin-Rhône et clôture des activités de la DDT en matière d'assistance aux Associations Foncières de Remembrement (AFR).
- Préparation de la Position de l'Etat sur l'aménagement du territoire au travers de la rédaction de la note d'enjeux accompagnant les « porter à connaissance » lors de l'élaboration des documents d'urbanisme.
- Contribution au portage du projet de réouverture de la ligne ferroviaire Belfort-Delle.
- Suivi des différents projets d'aménagements et notamment du dossier de l'aménagement du Ballon d'Alsace (SMIBA).

I – 3 Décliner les orientations du Grenelle de l'environnement dans les politiques d'aménagement :

- Sensibiliser les collectivités à la consommation économe d'espace notamment à travers les documents d'urbanisme.
- Relance de l'élaboration du SCOT du département (participation aux ateliers thématiques).

- Déclinaison dans les cahiers des charges types et les notes d'enjeu des documents d'urbanisme, des orientations du Grenelle de l'environnement (limitation de la consommation des espaces en intervenant sur les formes urbaines et la densité de l'urbanisation, habitat et activités, adéquation aménagement-habitat-déplacement, préserver les espaces agricoles sensibles ou soumis à une forte pression, favoriser les bâtiments à énergie positive, espaces verts, biodiversité, risques, ...).
- Participation au groupe de travail régional sur la préservation et la restauration des continuités écologiques avec notamment la confection du document de planification : Schéma Régional de Cohérence Écologique (trame verte et bleue).
- Engagement d'un nouveau projet de coordination quadripartite (État-ONEMA-ONCFS-Procurateur) de la politique de contrôle dans le domaine de l'eau.
- Mise en œuvre des nouvelles conventions d'aide technique fournies par l'État en matière de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) pour la période 2010/2012.
- Réorientation de l'ATESAT vers le conseil amont auprès des collectivités, sur les différents aspects du Développement Durable.
- Communication vers les professionnels sur l'évolution de la réglementation énergie et contribution à leur professionnalisation sur les nouvelles techniques «basse consommation» en lien avec leurs associations.

I – 4 Accompagner l'évolution d'une agriculture diversifiée, productive et durable :

- Poursuite de l'écriture du projet de charte de l'agriculture périurbaine et de toutes les actions visant à la maîtrise du foncier agricole.
- Mise en place du bilan de santé de la PAC et paiement des aides malgré les délais contraints. Pour ce faire : développement de la procédure de télédéclaration.
- Accompagnement des exploitants agricoles dans le passage de la crise de 2009 notamment par la mise en œuvre du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture.
- Mise en place du programme MAETER « étangs et vallées du Territoire de Belfort » au profit d'une quarantaine d'agriculteurs du département.

II - Veiller à la sécurité et au bien-être des habitants

- Optimisation de la capacité d'expertise de la DDT dans le domaine de la sécurité et de l'éducation routière : Exploitation des chiffres de l'accidentologie départementale.
- Formation permanente des cadres d'astreinte.
- Suivi de la remise en service des bassins d'écrêtement des crues de la Savoureuse.
- Contribution au pilotage de la mise en place des zones de protection des aires d'alimentation des 5 captages prioritaires « Grenelle ».
- Suivi de la révision du PPRI de la « Savoureuse »: études hydrologiques et hydrauliques et caractérisation de l'aléa.
- Poursuite du recensement des digues et barrages dans le cadre du nouveau décret relatif à la sécurité des ouvrages hydrauliques.
- Préparation du plan de prévention du bruit dans l'environnement pour les Routes Départementales et de l'A36.
- Approbation et mise en ligne de la révision du classement sonore.
- Participation à l'élaboration du PPRT « ANTARGAZ » de Bourogne.
- Contribution à la prévention des expulsions par la préparation de la mise en place de la CCAPEX (commission de coordination des actions de prévention des expulsions).
- Évaluation du PDALPD 2006-2010 (plan départemental d'accès au logement des personnes défavorisées) et travaux préparatoires au nouveau plan.
- Négociation de la CUS (Convention d'Utilité Sociale) avec les bailleurs sociaux.

- Réalisation et mise en service du 2ème bâtiment de la résidence sociale du Château d'Eau à Belfort, fin de la restructuration du foyer de jeunes travailleurs, et lancement des travaux de réhabilitation énergétique des logements sociaux du quartier des Glacis, pour augmenter et améliorer l'offre de logements adaptés.
- Élaboration d'un avenant national à la convention ANRU, qui permet de poursuivre le financement d'opérations (démolition, constructions et réhabilitation de logements sociaux, réalisation d'équipement public) dans les quartiers des Résidences à Belfort et de l'Arsot à Offémont.
- Rédaction de « porter à connaissance » à l'attention des élus des risques liés aux canalisations de transport de matières dangereuses sur le territoire de leur commune.
- Participation du personnel de la DDT à la campagne de vaccination contre la grippe A H1-N1.

III- Adapter la DDT à son nouveau contexte

- Écriture du projet stratégique de la DDT lui permettant de dégager les orientations stratégiques prioritaires pour être en phase avec les grands enjeux du territoire.
- Mise en place du dispositif de parcours individualisés de professionnalisation pour les agents ayant eu à changer de métier.
- Rationalisation des procédures et articulation des activités de la DDT avec les autres services de l'État au niveau départemental et régional (Chorus, RH, achats...).
- Organisation des instances paritaires de la DDT.
- Travaux préparatoires au déménagement (regroupement dans un seul bâtiment), y compris la conduite d'opération de la phase « travaux ».
- Transformation des pratiques de travail contribuant à la réduction des dépenses de fonctionnement.
- Transfert de la compétence « aménagement foncier » au Conseil Général.
- Transfert du parc départemental au Conseil Général au 01/01/2010.

PERSPECTIVES 2011 :

La poursuite à un rythme soutenu de la RGPP contraint pour 2011 les budgets et les effectifs de personnels. Dans cette perspective, la DDT aura à achever une démarche de hiérarchisation et de priorisation de ses orientations et actions. Initiée en 2010, afin de demeurer en capacité de répondre à ses missions prioritaires, tant régaliennes que d'accompagnement auprès des acteurs du territoire, la DDT se sera dotée en 2011 et pour les années à venir d'un projet d'orientation stratégique, qui dictera l'action de la DDT en 2011 sur les enjeux suivants :

- Aménagement équilibré des territoires.
- Veiller à la maîtrise du foncier, notamment agricole, naturel et forestier, dans les documents d'urbanisme.
- Poursuivre l'assistance au SMSCOT pour l'élaboration du document d'urbanisme, notamment via la prise en compte des trames vertes et bleues dans le département.
- Faire vivre et partager l'Atlas de la valeur des terres agricoles.
- Identifier les documents à réviser en priorité dans l'optique d'une amélioration de la prise en compte des dispositions du Grenelle II.
- Continuer à faire évoluer l'ATESAT vers les problématiques de développement durable, et notamment dans le domaine de la précarité énergétique.

- Finaliser le dossier du PPRT Antargaz.
- Réviser les PPRI (Savoireuse et Bourbeuse).
- Mettre en place la réforme des régimes d'évaluation des incidences (listes locales, Natura 2000).
- instruire et délivrer le permis de construire de l'hôpital médian.

Accès et maintien dans le logement

- Signer les contrats et conventions négociés en 2010 avec les différents partenaires (CUS, CLE, avenant ANRU), et établir une nouvelle convention de délégation des aides à la pierre.
- ANRU : poursuivre les chantiers de démolition/construction (Arsot, Résidences, Glacis).

Viabilité de l'entreprise agricole

- Mettre en œuvre les décrets d'application de la Loi de Modernisation de l'Agriculture (LMA).
- Poursuivre le développement de la procédure de Télédéclaration des aides PAC.
- Accompagner l'évolution de l'agriculture départementale vers une production durable et de proximité (projets d'installation et de diversification).

Prise en compte de la politique de l'eau et de la biodiversité

- Mettre en conformité les documents d'urbanisme avec le SDAGE.
- Lancer la procédure d'élaboration du SDAGE du bassin de la Savoireuse-Allan-Allaine.
- Participer à la rédaction du Schéma Régional de Cohérence Écologique (TVB).
- Coordonner le plan de contrôles dans le domaine de l'eau (avec l'ONEMA et l'ONCFS).

Adaptation du fonctionnement de la DDT

- Faire vivre la DDT dans sa nouvelle configuration.
- Mettre en œuvre du Plan d'Orientation Stratégique.
- Mettre en œuvre le nouveau programme budgétaire de fonctionnement (BOP 333) et les nouveaux circuits de dialogue de gestion avec le SGAR.
- Décliner au niveau local les plans RH du MAAPRAT et du MEEDTL.
- Assurer un suivi transversal des grands dossiers d'aménagement.
- Améliorer la communication en interne et en externe par l'alimentation de l'intranet et de l'internet.

ACTIVITÉ DES SERVICES

I - SERVICE HABITAT ET RENOUVELLEMENT URBAIN

I – 1 Le financement du logement social et rivé

2010 a été la quatrième année d'exercice de la délégation des aides à la pierre par la communauté d'agglomération belfortaine (CAB).

Cette délégation, couvrant une période initiale de 3 ans (2007-2009), a été prorogée d'une année au titre de l'exercice 2010, en application de l'article 149 de la loi de finances rectificative pour 2008 du 30 décembre 2008. Elle concerne à la fois le financement du logement social hors ANRU et l'intervention sur le parc privé (ANAH). A noter que les personnels de la DDT en charge de ces dossiers sont mis à disposition de la CAB.

Deux territoires doivent aujourd'hui être distingués dans l'attribution des aides à la pierre : la CAB, et ce que l'on qualifie de « hors-CAB ».

Les objectifs ci-dessous ont été fixés aux différents territoires :

A - La CAB :

Volet logement public	Logement social	
Type de financements	PLUS	PLAI
Objectifs *	56	24
Nombre de logements financés	63	26
Taux de réalisation	112 %	108 %

PLUS : Prêt locatif à usage social
PLAI : Prêt locatif aidé d'intégration

A noter que la deuxième tranche de la deuxième maison-relais du Territoire de Belfort, qui sera construite rue de Marseille, à Belfort, a été financée en 2010 au moyen de subventions PLAI (financements dédiés aux logements très sociaux). Cette maison-relais, comprenant 25 places et située rue de Marseille à Belfort, ouvrira ses portes en 2012 et viendra compléter l'offre de logements adaptés disponible sur le département.

Volet logement privé (subventions ANAH)				
Type de financements	Objectif 1		Objectif 2	
	Lutte contre l'habitat indigne			
	Logements propriétaires bailleurs	Logements propriétaires occupants		
Objectifs	8	1	2	9
Nombre de logements financés	0	0	0	7
Taux de réalisation	0 %	0 %	0 %	78 %

Volet logement privé (subventions ANAH)					
Type de financements	Objectif 3			Objectif 4	Aides aux copropriétés en difficulté*
	Production loyers maîtrisés			Logements propriétaires occupants	
	Logts inter-médiaires	Logts conventionnés sociaux	Logements conventionnés très sociaux		
Objectifs	9	6	3	52	non quantifiés
Nombre de logements financés	6	25	0	41	46
Taux de réalisation	67 %	417 %	0 %	79 %	

*Une copropriété située à Belfort a fait l'objet d'un arrêté de péril du Maire. Les travaux de sécurisation nécessaires ont été cofinancés par l'ANAH à hauteur de 50 % de leur coût HT.

Un PIG (Programme d'intérêt général) signé par la CAB a couvert l'année 2010 et se prolongera en 2011. De plus, une étude pré-opérationnelle a été réalisée en 2010, préalable à l'engagement probable d'une future OPAH à compter du deuxième semestre 2011.

B - Le « Hors-CAB » :

Volet logement public	Logement social		
Type de financements	PLUS	PLAI	PLS (publics et privés)
Objectifs	25	10	sans objet - appel à projets régional en 2011
Nombre de logements financés	14	6	84 *
Taux de réalisation	56 %	60 %	

*La reconstruction et l'extension de l'EPAHD Maison Blanche, à Beaucourt a été financée au moyen de 84 agréments PLS. Est prévue la création de 169 chambres, comptant 175 lits.

Volet logement privé (subventions ANAH)				
Type de financements	Objectif 1		Objectif 2	
	Lutte contre l'habitat indigne			
	Logements propriétaires bailleurs	Logements propriétaires occupants		
Objectifs	5	3	2	5
Nombre de logements financés	1	0	0	11
Taux de réalisation	20 %	0 %	0 %	220 %

Volet logement privé (subventions ANAH)				
Type de financements	Objectif 3			Objectif 4
	Production loyers maîtrisés			Logements propriétaires occupants
	Logts inter-médiaires	Logts conventionnés sociaux	Logements conventionnés très sociaux	
Objectifs	non quantifié	3	1	80
Nombre de logements financés	15	9	0	56
Taux de réalisation		300 %	0 %	70 %

A noter que trois OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) étaient en cours en 2010 sur le territoire « hors CAB » :

- l'OPAH signée en 2006 avec la Communauté de communes du Sud Territoire s'est achevée en novembre 2010. .
- les OPAH des Communautés de Communes du Tilleul et du Bassin de la Bourbeuse, lancées à l'été 2008, se déroulent sur une durée de 5 ans.

1 – 2 Le renouvellement urbain

Le 25 janvier 2007 a été signée la convention de rénovation urbaine de Belfort-Offemont, portant sur les ZUS des Résidences et de l'Arsot, et son avenant des Glacis du Château. Ainsi, les trois ZUS du Territoire-de-Belfort sont aujourd'hui concernées par une convention ANRU.

Sont programmées sur une période de cinq ans les opérations suivantes :

opérations	subventions ANRU programmées 2007-2011 en M €
537 démolitions	7,8
537 constructions	7,7
1 792 réhabilitations	5,7
306 résidentialisations	0,8
aménagements publics	6,2
intervention sur habitat privé	1,8
équipements publics	0,9
espaces commerciaux	1
ingénierie	0,4
autres	0,6
total	32,9

A noter que 67 % des subventions ANRU programmées sont dédiées au logement social.

L'avancement physique du projet à fin 2010:

- sur 537 démolitions de logements sociaux programmées : 100 % sont engagées ou achevées ;
- sur 537 logements sociaux à reconstruire : 89 % sont engagés ou achevés ;
- sur 1792 réhabilitations programmées : 95 % sont engagées ou achevées.

L'avancement financier du projet à fin 2010 :

Sur une participation ANRU globale (plan de relance inclus) de 32,9 M€

- 29,7 M€ sont engagés soit 90 % du total ;
- 22,7 M€ sont versés aux maîtres d'ouvrage , soit 69% des crédits Anru programmés dans le cadre de la convention.

Par ailleurs, la troisième revue annuelle du projet de rénovation urbaine de Belfort-Offemont a été organisée en 2010. Elle a réuni les représentants locaux et nationaux de l'ANRU, le porteur de projet (Communauté d'Agglomération Belfortaine) et les acteurs du projet de rénovation urbaine (maîtres d'ouvrage et co-financeurs), afin de procéder à une évaluation partagée de l'état d'avancement du projet dans tous ses aspects (opérationnels, financiers, mais aussi sociaux, avec la mise en œuvre des chartes du relogement, d'insertion et de gestion urbaine de proximité).

Elle a permis de confirmer l'excellent état d'avancement général du projet de rénovation urbaine de Belfort-Offemont.

Cette appréciation globalement très positive a été confirmée dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours (« point d'étape ») du projet de rénovation urbaine de Belfort-Offemont, engagée en 2009, et qui a fait l'objet d'une restitution au 1er trimestre 2010. Cette évaluation, financée intégralement par l'ANRU, a été réalisée par un cabinet privé indépendant.

On peut noter qu'à la fin de l'année 2010, la diversification de l'offre de logements sur le quartier des Résidences est visible : ainsi, différentes opérations visant à la réalisation de logements libres ou en accession sociale à la propriété sont déjà livrées. De même, les 30 pavillons locatifs construits par l'Association Foncière Logement sur le site Baudin aux Résidences sont aujourd'hui achevés. Une large majorité d'entre eux sont dorés et déjà loués.

I - 3 - L'amélioration de la performance énergétique des logements sociaux

L'année 2010 a été marquée par la mobilisation des crédits FEDER sur la réhabilitation thermique des logements sociaux. Ont pu bénéficier de ce dispositif 114 logements sociaux, situés dans le quartier des Glacis, à Belfort.

I - 4 - L'accession à la propriété : le dispositif pass foncier

L'Etat a institué depuis 2008 le Pass Foncier, dispositif visant à promouvoir l'accession à la propriété, dans le neuf, pour des familles sous plafonds de ressources.

La mise en œuvre effective de ce dispositif a nécessité la mobilisation de l'UESL (anciennement 1% Logement) et des collectivités territoriales concernées (conseils généraux, communes ou établissements publics de coopération intercommunale).

Dans le département, 47 ménages ont ainsi pu accéder à la propriété en 2010 : 12 à Bessoncourt, 12 à Belfort et dans les communes de la 1ère couronne belfortaine, 10 à Beaucourt, 7 à Rougemont-le-Château et 6 à Roppe.

I - 5 - Le plan départemental d'aide au logement des plus défavorisés (PDALPD)

Dans ce domaine, l'année 2010 a été marquée par :

- la mise en place d'un groupe de travail sur l'amélioration des actions de prévention et sur le fonctionnement de la commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) ;

- le lancement de l'évaluation du PDALPD par des stagiaires de l'institut régional de formation des travailleurs sociaux (IRFTS) de Besançon. Les résultats de cette évaluation sont programmés pour le premier semestre 2011.

I - 5 - 1 - La prévention des expulsions

La loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions du 25 mars 2009 rend obligatoire la création dans chaque département d'une commission de coordination des actions de préventions des expulsions (CCAPEX). Dans le Territoire de Belfort, cette dernière a été créée par décision du COPIL du PDALPD du 24 février 2010.

L'année 2010 est la dernière année de fonctionnement de la CDAPL dont la DDT assurait le secrétariat. A compter du 01 janvier 2011, les impayés d'APL seront traités directement par les services payeurs, CAF et MSA comme les impayés d'allocations logement.

Le nombre total de dossiers d'impayés de loyer instruits par la CDAPL de 2007 à 2010

	<i>2007</i>		<i>2008</i>		<i>2009</i>		<i>2010</i>	
Nouveaux dossiers	579	-14%	499	-14%	604	+ 21%	545	- 10%
Totalité des dossiers	1876	-9%	1751	-7%	2217	+ 26%	1889	- 17%

Les décisions prises par la CDAPL de 2007 à 2010

	2007		2008		2009		2010	
	Nb total	%	Nb total	%	Nb total	%	Nb total	%
Suspension de l' APL	191	10%	147	8,4%	158	7,12%	126	6,67%
Reprise de l' APL	133	7%	118	6,7%	72	5,36%	101	5,34%
Saisine du FSL	32	1,7%	50	2,8%	119	3,24%	51	2,69%

I – 5 – 2 - L'accès et le maintien dans le logement

Le droit au logement opposable :

La commission de médiation a été mise en place en janvier 2008. Le secrétariat est assuré par la DDT.

Depuis 2008, elle s'est réunie 14 fois, selon une fréquence d'environ 2 mois. Elle a examiné 42 recours, dont 2 concernent une demande double d'hébergement et de logement.

Les expulsions constituent 37 % des motifs de saisine (15 cas sur 40). Le deuxième motif de saisine est le dépassement du délai anormalement long (+ 1 an) pour une demande de logement social.

Ces 42 recours ont fait l'objet de 24 décisions favorables, soit 57%. Elles se concrétisent par 10 relogements dont 2 en hébergement. 10 ménages ont refusé les propositions faites par les bailleurs ou les structures d'hébergement.

Le nombre de recours est en baisse en 2010 (2009 : 17 ; 2010 : 12), à l'exception des rejets qui demeurent stables depuis 2009. La situation du marché du logement, avec une vacance importante dans le parc public et privé explique cette situation.

Par ailleurs, chaque bailleur désigné (Néolia, Territoire Habitat) a relogé, à part égale, ces ménages dans un délai nettement plus court (1 à 2 mois) que celui imposé (3 mois). A noter que les autres organismes désignés (Adoma, Habitat et Humanisme, CHRS et ICF) ont contribué aussi au relogement. Les suivis des décisions ont été également maîtrisés.

I – 5 – 3 – La lutte contre l'habitat indigne

L'Etat intervient sur deux niveaux dans cette politique publique prioritaire : les détections de logements indignes et les attributions de subventions pour travaux.

A) Le volet détection, par le biais du CTH :

Le comité technique habitat (CTH), créé en 2004, assure au sein du pôle de compétence Santé-Bâtiment le suivi des dossiers d'habitat dégradé dans le département, en lien également avec le PDALPD.

Ce suivi s'articule en 3 phases. Dans un premier temps un repérage des logements est effectué, suivi par un diagnostic de qualification des désordres. Enfin, une réponse est donnée, adaptée à chaque situation.

Ce CTH est composé des membres suivants : l'ARS - Délégation Territoriale du Territoire de Belfort, la DDT, la Délégation locale de l'ANAH, le Conseil général, la Ville de Belfort, la Communauté d'agglomération de Belfort, la CAF, et le PACT ARIM.

Sur les 46 379 résidences principales dans le parc privé que compte le Territoire de Belfort, 2 941 sont considérées comme potentiellement indignes (logements de catégorie 6, 7 et 8), soit 6.4%.

Les taux de logements potentiellement indignes sont comparables d'un EPCI à l'autre (5.48 à 7.46%).

Entre 2004 à fin 2010, le CTH a examiné 109 signalements. En 2010 les signalements proviennent pour 75% de plaintes directes de locataires et d'enquêtes du SCHS de la ville de Belfort et 25% de repérages des travailleurs sociaux.

Les dossiers jugés recevables ont fait l'objet d'un diagnostic habitat par l'opérateur Pact-Arim. Dans tous les cas sont relevés des manquements aux règles de décence et au Règlement sanitaire départemental (RSD).

En matière d'insalubrité, en 2010, un arrêté d'insalubrité remédiable concernant deux logements d'un immeuble a été pris. Enfin, un immeuble qui avait été frappé d'un arrêté d'insalubrité remédiable en 2007 a été requalifié en arrêté d'insalubrité irrémédiable en avril 2010.

B) Le volet subventions pour travaux, par le biais de l'ANAH :

Parmi les 109 logements ayant fait l'objet d'une détection depuis 2004, 23 ont fait l'objet de travaux, dont 8 avec des locataires en place. Seulement 4 d'entre eux ont bénéficié d'une subvention de l'ANAH.

A noter toutefois que 15 logements non détectés par le CTH (12 propriétaires bailleurs et 3 propriétaires occupants) ont également fait l'objet de subventions ANAH pour sorties d'insalubrité entre 2005 et 2010.

A noter enfin qu'une copropriété de 46 logements, faisant l'objet d'un arrêté de péril du Maire de Belfort, a pu bénéficier en 2010 d'importants financements ANAH dans le cadre des travaux de sécurisation qui sont aujourd'hui programmés, et dont l'engagement effectif est prévu en 2011.

La lutte contre l'habitat indigne est, depuis 2009, l'une des principales priorités de l'ANAH.

1 - 6 Les rapports locatifs

La DDT maintient son rôle d'information et de conseil en matière de logement auprès des locataires et des propriétaires bailleurs. Par ailleurs, elle assure le secrétariat de la commission départementale de conciliation. En 2010 cette instance s'est réunie à 4 reprises, et a examiné 21 dossiers. Les litiges concernant la mise en décence du logement sont traités en lien avec le CTH. En 2009, cette commission s'était réunie à 6 reprises et avait examiné 23 dossiers.

II – SERVICE URBANISME-PLANIFICATION

II - 1 Urbanisme planification

II – 1 - 1 Procédures d'urbanisme

91% des communes du département sont au 31 décembre 2010, couvertes par un document d'urbanisme dont 76% sont couvertes par un plan local d'urbanisme ou un plan d'occupation des sols.

La cellule Urbanisme et Planification assure le suivi des procédures d'urbanisme en tant que service de l'État et participe au titre des personnes publiques associées, aux différentes réunions organisées à l'initiative des maires.

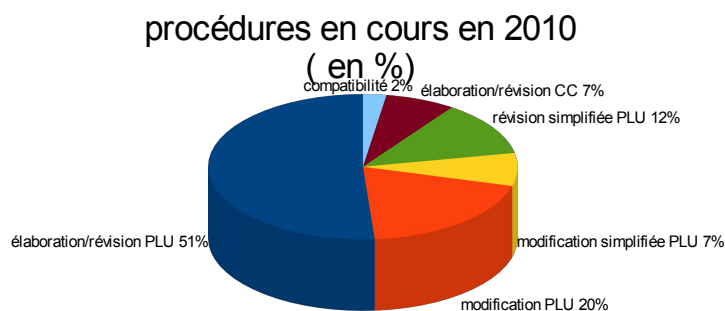
Elle veille à la prise en compte des grandes politiques publiques et notamment celles issues des lois Grenelle dans les documents d'urbanisme.

En 2010, 41 procédures sont en cours. Parmi elles, 11 nouvelles procédures ont été engagées et 6 se sont achevées

Sur les 41 procédures en cours, plus de la moitié concerne des élaborations ou des révisions de PLU (PLU et POS-PLU).

Sur les 11 nouvelles procédures :

- 6 concernent l'élaboration ou la révision d'un PLU,
- 1 concerne la révision d'une carte communale,
- 1 concerne une modification de PLU,
- 3 concernent des révisions simplifiées de PLU.



Les procédures d'élaboration et de révision ont nécessité la production de « porter à connaissance » réglementaires et la rédaction de notes d'enjeux, ce qui représente un travail conséquent d'analyse et de synthèse des informations relatives à chaque commune.

Par ailleurs, la cellule urbanisme-planification a un rôle de conseil et d'assistance auprès des élus sur le choix de la procédure à mettre en œuvre compte tenu de leurs projets.

Elle renseigne également les particuliers et les professionnels sur le contenu des documents opposables dans une commune.

De plus, l'entrée en vigueur du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux en décembre 2009 puis la publication de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, ont nécessité la production de « porter à connaissance » complémentaires traduisant les dispositions réglementaires impactant les procédures en cours.

Également, la cellule a organisé la réunion de la commission de conciliation compétente en matière de documents d'urbanisme, et en a assuré le secrétariat. Cette commission composée d'un collège d'élus a pour tâche la répartition de la dotation générale de décentralisation (DGD) versée aux communes ayant engagé une procédure d'élaboration de son document d'urbanisme : la cellule élabore le projet de répartition soumis à la Commission.

Enfin, la cellule a contribué à l'information des maires concernant l'arrêté préfectoral du 8 octobre 2010 révisant le classement sonore des voies et suit les procédures de mise à jour des POS et PLU des 64 communes impactées.

II – 1 - 2 Le SCOT

Le syndicat mixte du SCOT a repris le travail d'élaboration du document d'urbanisme. Des réunions thématiques ont été organisées en 2010. Le travail devrait de poursuivre en 2011 et aboutir à un arrêt de projet avant la fin de l'année 2011.

II – 1 - 3 Avis sur autorisations d'occupation du droit du sol

61 avis ont été donnés concernant les demandes d'autorisation de construire en milieu agricole.

II – 1 - 4 Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC)

4 avis ont été donnés dans le cadre de l'aménagement et du développement durable à la Commission départementale d'aménagement commerciale. 1 a fait l'objet d'un recours devant la commission nationale.

II – 1 - 5 Avis sur projets

La cellule est également sollicitée pour apporter son expertise à l'amont de projets d'aménagement ou de déclaration d'utilité publique (projet STEP de Trévenans, implantation de l'entreprise TTT...).

Elle a suivi l'avancement des procédures nécessaire aux travaux d'aménagement du site du Ballon d'Alsace par le SMIBA.

1 avis a été émis sur un dossier de réalisation de ZAC.

II – 1 - 6 Études

Afin de promouvoir un urbanisme durable auprès des élus, la cellule pilote une étude sur les formes d'habitats économes en foncier. 3 réunions ont été conduites en 2010 et le travail se poursuit sur l'année 2011.

II – 1 - 7 Divers

La cellule s'est impliquée dans l'élaboration du projet d'orientation stratégique de la DDT.

Par ailleurs, elle a achevé la numérisation des règlements d'urbanisme et poursuit son travail de validation des PLU numérisés.

L'année 2010 a également été marquée par l'appel aux volontaires pour tenir les permanences mises en place dans le cadre de la campagne de vaccination contre la grippe A (H1N1).

Perspectives 2011

L'activité de la cellule urbanisme planification devrait connaître un accroissement dès l'année 2011, compte tenu de l'obligation de mettre en compatibilité les PLU avec le SDAGE d'ici la fin de l'année 2012 et compte tenu de l'obligation pour les PLU, d'avoir intégré les dispositions de la loi Grenelle 2 au 1er janvier 2016. Ainsi, dès 2011, la cellule devra informer les élus de cette obligation réglementaire et les inciter à réviser leur document d'urbanisme dans les meilleurs délais afin d'éviter un effet d'engorgement des procédures entre 2014 et 2015.

II – 2 - Application du droit des sols (ADS)

Les indicateurs ADS

Les chiffres de l'année 2010

La cellule ADS a instruit, pour le compte des communes, en 2010, 4024 actes, contre 3908 en 2010.

Cette augmentation (+ 3%), non significative, n'est pas homogène et laisse apparaître des disparités importantes entre les types d'actes. L'augmentation la plus importante affecte la délivrance des certificats d'urbanisme de simple information (+6,34%) et les permis d'aménager (+230%, mais difficile à prendre en compte puisqu'il représente 30 actes). Les demandes de permis de construire sont également en hausse en 2010 (+4,7%).

Quand à la baisse la plus significative, elle affecte les déclarations préalables (- 1%). L'instruction des autres autorisation est restée stable, comme le montre le tableau ci-dessous.

ACTES	Année 2009	Année 2010	Variation
C. U a (Simple information)	1294	1376	+ 6,34 %
C.U b (Pré-opérationnel)	218	217	- 0,5 %
Déclaration préalable	1606	1589	- 1,05 %
Permis d'aménager	13	30	+ 230 %
Permis de construire	753	789	+ 4,78 %
Permis de démolir	24	23	- 4,17 %
TOTAL DES ACTES	3908	4024	+ 2,97 %

Évolutions envisageables pour 2011 :

4 communes de la Communauté de communes du Tilleul : Angeot, Bethonvilliers, Frais et Phaffans ont confié l'instruction de leurs demandes d'occupation des sols aux services de la communauté de communes.

L'incidence sur l'activité de la cellule ADS devrait être minime puisque l'ensemble de ces 4 communes représentent 2,30% du total des actes instruits (95 pour l'année 2010).

III – SERVICE EAU ET ENVIRONNEMENT

III – 1 - Mission Inter Services de l'eau (MISE) et Loi sur l'eau

III – 1 – 1 - MISE

La DDT pilote et anime la MISE qui se réunit mensuellement. Elle examine l'ensemble des dossiers concernés par la Loi sur l'Eau.

Les principaux sujets traités en 2010 par la M.I.S.E. portaient sur les thèmes suivants :

- Protection des captages d'alimentation en eau potable de St Nicolas et Leval (S.E. de Rougemont-le-Château) et captages de la CCST,
- Périmètre de protection immédiate du captage AEP de Sermamagny,
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Franche-Comté,
- Plan d'action du SDAGE des différents services,
- Compilation des actions réglementaires et complémentaires du plan d'action SDAGE,
- Continuité écologique : classement des cours d'eau,
- Doctrine 70/90 zone humide,
- Directive ERU,
- Mise en œuvre du relèvement au 1er janvier 2014 des débits réservés des ouvrages existants (circulaire du 20 octobre 2009).

III – 1 – 2 – Police de l'Eau

Les dossiers traités en 2010 par le service de Police de l'Eau ont concerné essentiellement l'instruction d'une quinzaine de demandes d'autorisation et de déclarations.

III – 1 – 3 - Contrôles

La Cellule a réalisé 30 contrôles sur le terrain de certains ouvrages ou activités soumis à autorisation ou déclaration (STEP, ZAC, plans d'eau, bassins d'eaux pluviales, remblais en zone inondable ou humide) qui ont donné lieu à 19 constats de non conformité.

Dans le cadre des contrôles d'autosurveillance des 26 stations d'épuration, des déclarations de non conformité ont été établies et transmises à l'agence de l'eau. Cela se solde par des sanctions sur les primes d'épuration versées par cette agence aux maîtres d'ouvrage. Dans ce contexte, la cellule a passé un marché avec le bureau d'études IRH en mai 2010 afin de faire réaliser des contrôles de rejets sectorisés : 3 stations d'épuration ont été concernées (Rechesy, Anjoutey et Meroux). Ces contrôles ont donné lieu à 3 non conformités. En outre, un contrôle inopiné a été réalisé par la Cellule sur la STEP de Meroux.

Pour 2011, 3 nouvelles stations d'épuration vont être concernées par ces contrôles : Dorans, Sévenans et La chapelle-sous-Rougemont.

Enfin, un contrôle administratif a été réalisé sur les plans d'épandage.

III – 1 – 4 – Le SDAGE et son programme de mesure 2010 - 2015

III-1-4-a – Contexte et objectifs

Le SDAGE définit des orientations pour parvenir à une gestion équilibrée de la ressource en eau et atteindre le bon état des milieux aquatiques d'ici 2015, conformément à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23/10/2000. En effet, la DCE, transposée en droit français par la loi du 21/04/2004, a défini un nouveau cadre commun pour la politique de l'eau des États membres. Ces nouvelles orientations entraînent la mise en conformité des SDAGE existants, mis en place par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992.

Ainsi, le projet du nouveau SDAGE RM et son programme de mesures associé ont été approuvés par le préfet coordonnateur de bassin en novembre 2009. L'amélioration de l'état des masses d'eau passe aussi par le suivi du programme de mesures du SDAGE au sein de la MISE.

Une des suites de la démarche est le déploiement du SDAGE vers les acteurs locaux avec sa prise en compte par les collectivités locales à travers l'appropriation des actions complémentaires et de leurs exécutions. Ce travail est une étape préparatoire à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme.

III – 1 – 4 - b Actions réalisées en 2010

La MISE a déployé le programme de mesures du SDAGE en identifiant les actions structurantes dans le cadre d'un plan d'action à suivre sur 2010-2012. Le plan d'action est inter-services et a été validé en MISE en 2010.

III – 1 – 4 - c – Actions et perspectives 2011

Déployer le SDAGE vers les acteurs locaux :

- Informer, expliquer le SDAGE et le programme de mesures aux services internes (SEA,SITS,SU) lors d'une réunion.
- Informer, expliquer et décliner les mesures accompagnant le SDAGE RM aux acteurs locaux (actions réglementaires et complémentaires). C'est un message de cohérence des politiques publiques. Pour cela, des documents de présentation (Power point présentant le SDAGE et tableaux d'actions) seront présentés aux communautés de communes.
- Contrôler la réalisation des actions réglementaires et suivre les actions complémentaires à engager entre 2010 et 2015 (avec point intermédiaire en 2012) en renseignant l'application internet (outil provisoire de suivi du programme de mesures du SDAGE) avec plusieurs étapes :
 - point aux MISE de l'état d'avancement des actions réglementaires et point avec les collectivités sur les actions réglementaires engagées
 - point d'étape à l'Agence de l'Eau en 2012
 - adapter les tableaux actions (réglementaires et complémentaires) sur 2013-2015 en inter-services en fonction des résultats mesurés en 2012.

III- 1 – 5 Mise en place du Système d'Information sur les Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA)

III – 1 – 5 - a Contexte et objectifs

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 a chargé l'ONEMA de mettre en place un système d'information sur les services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA).

Cette base de données a vocation à consolider au niveau national certains indicateurs techniques et financiers figurant au rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) que toute collectivité compétente en eau potable ou en assainissement doit présenter annuellement à son assemblée délibérante.

Afin d'alimenter cette base, les collectivités en question devront transmettre à l'ONEMA les valeurs des indicateurs caractérisant leur service, via un télé-service.

Dans ce cadre, la circulaire du 24 novembre 2008 a chargé la DDT de 2 missions :

- relais auprès des collectivités de l'information sur le cadre juridique et le contenu technique du SISPEA ;
- contrôle de la cohérence des données fournies par les collectivités.

Ces missions sont assurées par l'unité "Police de l'Eau" au sein du Service Eau-Environnement.

III – 1 – 5 - b Actions réalisées en 2010

Les collectivités du Territoire de Belfort ont été recontactées pour vérifier qu'elles étaient bien en possession de leur code d'accès, et incitées à se connecter au portail. La DDT s'est ainsi fait connaître comme interlocuteur concernant le SISPEA. Dans cet objectif, plusieurs articles relatifs au SISPEA ont été publiés sur le site internet de la DDT au cours du 1er semestre 2010.

La DDT s'est concentrée sur la collectivité la plus représentative, la CAB, qu'elle a assistée dans la saisie des indicateurs. Malgré ce soutien, ces saisies n'ont pu être finalisées, essentiellement en raison d'anomalie de fonctionnement du portail.

Parallèlement, l'ensemble des délibérations tarifaires transmises par la Préfecture a été saisie sur le logiciel GSP, ainsi que les données contenues dans les rapports sur le prix et la qualité du service (RPQS).

III – 1 – 5 - c – Actions et perspectives 2011

L'objectif en début d'année 2011 sera d'aider la CAB à finaliser la saisie pour son service d'eau potable 2008 et 2009 ainsi que pour son service d'assainissement.

Les autres collectivités les plus représentatives du Territoire seront ensuite approchées afin de les inciter à saisir leurs indicateurs et de les assister dans cette démarche.

La DDT devra ensuite vérifier la cohérence des indicateurs renseignés par les collectivités.

Une information sur l'impact du Grenelle II sur les services publics d'eau et d'assainissement sera réalisée et diffusée aux collectivités concernées.

Les données sur les tarifs recueillies en 2010, seront complétées et exploitées pour publier sur le site internet de la DDT, des statistiques sur les tarifs de l'eau dans le Territoire de Belfort.

III – 1 – 6 Recensement et classification des ouvrages hydrauliques

III-1 – 6 - a Contexte et objectifs

Le 29 décembre 2001, lors d'un épisode pluvieux exceptionnel, la "Savoureuse" entre en crue en amont de la ville de Belfort. Sur les 8 ouvrages qui équipaient des bassins de rétention pour protéger les habitations, 3 se sont rompus et 2 autres ont été endommagés. Il n'y a pas eu de victimes mais 500 maisons ont été inondées et des centaines de véhicules endommagés.

C'est pour éviter que de tels sinistres ne se reproduisent que de nouvelles dispositions relatives à la sécurité et à la sûreté des ouvrages hydrauliques ont été mises en place dans le cadre du décret du 11 décembre 2007 et de la circulaire du 8 juillet 2008.

La sécurité de ces ouvrages qui passe par un entretien et une surveillance régulière des ouvrages hydrauliques relève de la responsabilité des propriétaires ou des exploitants.

La responsabilité de l'État réside dans la vérification de la bonne exécution par le responsable de l'ouvrage de ses obligations de bonne conception et dans l'assurance que les ouvrages dont il autorise l'existence, ne menacent pas la sécurité des personnes et des biens par l'intermédiaire du contrôle (DREAL) de la réalisation des obligations du propriétaire.

La première étape consiste à recenser et classer les digues et les barrages par application du décret du 11 décembre 2007.

III – 1 – 6 - b Actions réalisées en 2010

Réalisation d'actions à partir de la méthodologie de recensement et de classification des digues établie fin 2009 :

- pour les barrages d'étangs, établissement de 7 listes de priorités de recensement en fonction des caractéristiques de hauteur et des enjeux (297 étangs (étangs dont $S > 1$ hect) sur 2080 étangs);
- pour les barrages de canaux (VNF), digues de protection contre les crues (CG) : échanges avec les maîtres d'ouvrages concernés ;
- établissement plaquette d'information « la surveillance et l'entretien des petits barrages » à l'attention des propriétaires de barrages ;
- renseignement du logiciel Bardigues (base de données sur les ouvrages hydrauliques) des ouvrages recensés et création des dossiers des ouvrages au sein du service (15 barrages, dont ceux des bassins écrêteurs de crues et 3 digues) ;
- préparation de 3 projets d'arrêtés de classement et consultation à la DREAL ;

- participation à la présentation de l'étude de sûreté des barrages en vue de la mise en place d'un Plan Particulier d'Intervention (analyse des dossiers des ouvrages) dans le cadre de la remise en service des bassins d'écrêtement des crues de la Savoureuse ;
- participation au groupe de travail des ouvrages hydrauliques à la DREAL ;
- réalisation avec la DREAL du plan de contrôle des ouvrages hydrauliques.

III-1-6-c – Actions et perspectives 2011

- continuer à renseigner le logiciel Bardigues avec les ouvrages recensés et continuer à créer les dossiers des ouvrages au sein de la DDT ;
- recenser les digues de protections contre les inondations et les barrages de canaux ;
- vérifier les mesures des hauteurs des barrages à l'aide du MNT (modèle numérique de terrain) en réalisant des mesures sur le terrain en s'aidant des listes de priorités ;
- proposer le classement de ces ouvrages et rédiger les arrêtés de classement ;
- étudier les dossiers des ouvrages des bassins écrêteur de crue (Etude de dangers, consignes, etc.) et réaliser l'arrêté d'approbation du programme de première mise en eau ;
- continuer à participer au groupe de travail des ouvrages hydrauliques à la DREAL
- collaborer au contrôle des ouvrages hydrauliques avec la DREAL.

III – 1 – 7 Classement des cours d'eau

III – 1 – 7 - a Contexte et objectifs

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques a rénové les classements des cours d'eau établis au début du siècle en les adaptant aux exigences de la directive-cadre sur l'eau.

III – 1 – 7 - b Actions réalisées en 2010

En vue d'initier la procédure de révision des classements des cours d'eau en application des articles R.214-107 et suivants du code de l'environnement, une réunion de concertation locale (représentants des usagers, fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique, association de protection de l'environnement etc...) autour des propositions de classement des cours d'eau s'est déroulée le 18 novembre 2010 à la DDT.

A l'issue de cette concertation, le préfet du département a établi et proposé un avant projet de listes des cours d'eau au préfet coordonnateur du Bassin Rhône-méditerranée :

- en liste 1 : le sous-bassin versant de la Savoureuse (de sa source jusqu'au rejet de l'étang des Forges, la Rosemontoise et le Rhône) et sous-bassin versant de la Bourbeuse (la Madeleine et la Saint-Nicolas),
- en liste 2 : le sous-bassin versant de l'Allaine-Allan (Allaine de la frontière Suisse à sa confluence avec la Bourbeuse) et bassin versant de la Savoureuse (de sa confluence avec la Verboté à la limite du département du Doubs).

III – 1 – 7 - c – Actions et perspectives 2011

Après harmonisation en commission administrative de bassin des avant-projets de listes, le préfet Coordonnateur établira un projet de liste par bassin ou sous-bassin et fera procéder à l'étude d'impact sur les différents usages de l'eau.

Ce projet de liste et étude d'impact seront ensuite transmis par le préfet du département pour avis au Conseil Général et à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) dans un délai de 4 mois. Après avis du Comité de Bassin, un arrêté du préfet Coordonnateur sera pris au cours de l'année 2012.

III- 1 – 7 - d Avis divers

Distinctement de l'instruction des dossiers d'Autorisation et de Déclaration, la cellule a également donné 115 avis répartis comme suit :

- dossier ICPE : 1 avis,
- Urbanisme (permis de construire, PLU, etc.) : 27 avis,
- Enfouissement réseaux électriques : 13 avis,
- divers (projet de travaux ou d'aménagement) : 74 avis.

III – 2 L'environnement-Risques

III – 2 – 1 Bruit

III – 2 – 1 – a Acoustique locaux scolaires

Financement de la réalisation par la délégation territoriale de l'ARS d'une plaquette d'information intitulée « bien concevoir l'acoustique des locaux accueillant les enfants pour préserver leur santé ».

III – 2 – 1 - b Mise en œuvre de la Directive Européenne sur le bruit ambiant : cartes de bruit et plan de prévention du bruit des grandes infrastructures de transports terrestres

- Routes départementales

La DDT assure le suivi de la réalisation du plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) par le conseil général 90 (service des routes). Ce plan a été établi à partir du diagnostic des cartes stratégiques de bruit aux abords de la RD 83 , RD 465 et RD 19 (pour les tronçons dépassant 6 millions de véhicules par an). Le projet de plan a été mis à la disposition du public par le Conseil Général le 14 décembre 2010 pour 2 mois.

2011 : Suivi de la prise en compte des observations du public, de la rédaction du PPBE final , de son approbation et de sa mise en ligne sur le site internet du conseil général. Le plan approuvé devra être transmis au Préfet.

- A36

Le PPBE de l'A36 a été réalisé en lien avec la société concessionnaire d'autoroute APRR.

En 2010 le public a été consulté, le PPBE final rédigé et approuvé.

2011 : Le PPBE de l'A36 sera mis en ligne et l'information sera transmise aux communes concernées, à l'ensemble des participants au comité de pilotage départemental du bruit des transports terrestres ainsi qu'au Comité national de suivi.

L'année 2011 verra aussi la mise en œuvre de la seconde échéance de la directive européenne sur le bruit ambiant avec le suivi de l'élaboration des cartes stratégiques de bruit de la RN1019 par le Centre d'Études Techniques de l'Équipement ainsi que la participation au groupement de commande

coordonné par la DDT du Doubs en vue de sélectionner le bureau d'études qui sera chargé de réaliser les cartes stratégiques de bruit des routes départementales et des voies communales de Belfort dont le trafic est compris entre 3 millions et 6 millions de véhicules par an..

III – 2 – 1 – c Révision du classement sonore des infrastructures de transports terrestres du Territoire de Belfort

La révision du classement sonore a été achevée en 2010. Un nouvel arrêté a été pris et mis en ligne sur internet. Les communes concernées par la mise à jour de leurs documents d'urbanisme ont été informées de la procédure à suivre.

2011 : Suivi en lien avec SHU/UP de la mise à jour des documents d'urbanisme des communes pour intégrer le classement sonore révisé.

III – 2 – 2 Déchets du BTP

III – 2 – 2 – a installations de stockage de déchets inertes (ISDI)/Mise en œuvre de l'action nationale relative aux ISDI

- Nomination d'un correspondant ISDI pour le département
- Recensement des ISDI non autorisées, transmission du bilan à la DGPR
- Contrôle des ISDI autorisées : 2 visites ont été réalisées avec remplissage de la nouvelle grille d'inspection mise en place par la DGPR en 2010.

2011 : suite de la mise en œuvre de l'action nationale ISDI avec l'inspection de l'ensemble des 4 sites autorisés et la modification des arrêtés préfectoraux des installations existantes suite à la parution d'un nouvel arrêté relatif aux ISDI le 28 octobre 2010.

III – 2 – 2 – b décharges sauvages et autres stockages non soumis à l'autorisation préfectorale ISDI

La cellule a transmis à la cellule juridique ses avis sur des infractions à la législation relative aux déchets.

2011 : suite à la multiplication des remblais non autorisés dans des secteurs à forts enjeux environnementaux, un courrier réalisé en lien avec la cellule affaires juridiques et police de l'eau relatif à la réglementation qui s'applique en matière de remblais sera transmis aux présidents de la CAPEB et de la Fédération du BTP ainsi qu'à l'ensemble des maires du département .

Dans les 2 domaines, la cellule contribue à l'avis de la DDT sur les documents d'urbanisme et au porté à connaissance.

III – 2 – 3 Carrières

Représentation de la DDT au comité local de suivi de la carrière de Lepuix-Gy.

III – 2 – 4 NATURA 2000

Le Territoire de Belfort comprend essentiellement deux sites Natura 2000 :

- « Forêts et ruisseaux du piémont vosgien » : désigné zone spéciale de conservation (ZSC) par arrêté ministériel du 27/05/2009 , ce site d'une superficie de 4 393 ha est situé au sud-est du Ballon d'Alsace et s'étend sur douze communes.

Le document d'objectifs (DOCOB) a été validé en 2005 au titre de la directive Habitats.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est la structure chargée de l'animation pour la mise en œuvre de ce document.

- « Etangs et vallées du Territoire de Belfort » : reconnu site d'importance communautaire, son périmètre a été validé par arrêté ministériel du 24/06/2006. D'une superficie de 5 114 ha, ce site s'étend sur quarante huit communes et s'appuie sur le réseau des vallées et des étangs d'intérêt majeur du secteur (lesquels s'étendent du piémont vosgien aux contreforts du massif jurassien).

Le Conseil Général est la structure chargée de l'élaboration du DOCOB et de l'animation de sa mise en œuvre.

La DDT est chargée en lien avec la DREAL du pilotage de l'élaboration et du suivi de la mise œuvre des DOCOB de chaque site, ainsi que du montage des conventions conclues entre l'État et les structures porteuses. Elle est également le service instructeur des contrats Natura 2000 financés par le MEEDDM et le FEADER.

A ce titre, les actions suivantes ont été menées en 2010 :

- pour le site du Piémont Vosgien:

Une convention relative à l'animation de la mise en œuvre du DOCOB pour l'année 2010 a été signée avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) .

Le COPIL s'est réuni le 19 janvier 2011 afin de faire le bilan des actions du DOCOB et évoquer :

- l'évolution du régime d'évaluation d'incidences,
- la proposition de désignation du site au titre de la directive « Oiseaux » et de révision de son périmètre qui sera soumise à concertation avec l'ensemble des communes concernées avant leur consultation officielle,
- la validation de la charte de bonnes pratiques.

Deux contrats ont été instruits :

- ✓ contrat non agricole non forestier (mesure 323B) signé avec le Conservatoire régional des espaces naturels de Franche-Comté, pour une ouverture de parcelle fortement embroussaillée et d'équipements pastoraux,
- ✓ contrat forestier (mesure 227) signé avec une commune pour favoriser le développement de bois sénescents et réaliser un franchissement de cours d'eau.

Perspectives pour l'année 2011 :

- ✓ projets de contrats forestiers sur des forêts communales (îlots de vieillissement et arbres isolés),
- ✓ projet de contrat en milieux ouverts sur une commune (travaux de ré-ouverture d'un milieu),
- ✓ projets de contrats en milieux aquatiques pour des travaux de franchissement de cours d'eau.
- ✓ Sur le plan communication et information, deux demi-journées d'échanges sur le terrain sont prévues en avril 2011 concernant le « cortège d'oiseaux et peuplements forestiers » et le « cortège d'oiseaux et milieux ouverts ».
- ✓ consultation sur le projet de révision du périmètre avant notification à la commission européenne

- pour le site Etangs et Vallées:

Une convention relative à l'animation de la mise en œuvre du DOCOB pour l'année 2010 a été signée avec le Conseil Général, faisant suite à la validation du DOCOB en janvier.

Le COPIL s'est réuni en janvier 2010 afin de soumettre à approbation des membres le document d'objectifs du site, désigner le conseil général comme structure animatrice du site et opérateur agroenvironnemental et proposer le programme d'activités lié à la mise en œuvre de ce DOCOB.

Deux dossiers de mesures aqua environnementales financées dans le cadre du FEP (fonds européen pour la pêche) ont été instruits sur les étangs pour une superficie d'environ 90ha.

Enfin, un important programme de MAET (mesures agroenvironnementales) a été lancé qui concerne une superficie de plus de 600 ha.

Perspectives pour l'année 2011 :

- ✓ contrats forestiers sur des forêts communales
- ✓ analyses en vue d'éventuelles extensions du site
- ✓ lancement d'un programme complémentaire de MAET

III – 2 – 5 Risques

III – 2 – 5 - a Risques naturels

Bassin de la Savoureuse

Les études hydrologiques et hydrauliques et les études des aléas sur le bassin Allan-Savoireuse (s'inscrivant dans le cadre du Plan d'Action et de Prévention des Inondations, PAPI), sont en cours de réalisation par le groupement DHI-POYRY-CEMAGREF.

Après une interruption du marché due à l'attente du lever topographique en 2008, la seconde phase s'est enclenchée mais a abouti à des résultats non cohérents avec les études récemment conduites sous l'égide du CG90 et de la CAPM. La DDT, avec l'appui de la DREAL, a donc lancé en 2009 une étude hydrologique complémentaire pour étudier de nouvelles pistes d'analyses dans l'intention d'identifier le plus rationnellement possible l'hypothèse hydrologique la plus probable. Les résultats obtenus, en 2010, ont permis de conforter ou modifier l'ensemble des données et de redémarrer les études principales pour une finalisation en 2011.

Ces études seront ensuite exploitées par la DDT pour la révision du PPRi de la Savoureuse.

Bassin de la Bourbeuse

Après le lancement d'une étude des crues historiques du bassin de la Bourbeuse au second semestre 2008, le bureau d'études GEI d'Aix-en-Provence, titulaire du marché, a rendu les résultats de cette étude fin 2009. Ces derniers ont permis de définir le type d'étude à réaliser par sous bassin, pour la révision du PPRi qui inclura les communes du nord du département qui dépendent du bassin de la Bourbeuse. En 2010, un premier projet de cahier des charges a été élaboré et une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été demandée au centre d'études techniques de l'Équipement de Lyon, avant le lancement de la consultation auprès de bureaux d'études prévue en 2011.

Bassin de la Douce

L'État a décidé, en 2010, de réviser l'atlas des zones inondables du bassin de la Douce pour améliorer la compréhension des crues et réaliser une carte des aléas.

Une consultation des bureaux d'études a été lancée et le bureau d'études GEI d'Aix-en-Provence a été retenu. Cette étude se réalisera en 2011.

Retrait-gonflement des sols argileux

Après le lancement d'une étude sur le retrait-gonflement des argiles au deuxième semestre 2008, le BRGM (bureau de recherche géologique et minière) a rendu les résultats au second semestre 2010. Le département du Territoire de Belfort est classé principalement en aléas faible et moyen. Une information auprès des communes devrait être réalisée en 2011.

Risque sismique

Dans le zonage sismique de 1985, le département du Territoire de Belfort est classé en zone de sismicité faible (zone Ib). En octobre 2010 sont parus les textes modifiant ce zonage et les règles de construction parasismiques applicables. Ainsi, pour notre département, l'aléa est modifié et une partie est classée en aléa moyen (35 communes) et l'autre partie en aléa modéré (67 communes). Cette nouvelle réglementation sera applicable à partir du 1er mai 2011. Une information auprès des communes sera réalisée en 2011.

III – 2 – 5 – b Risques technologiques

L'élaboration du plan de PPRT sur le site d'Antargaz à Bourogne a été prescrite par le préfet le 24 avril 2008. L'année 2009 a permis d'approfondir les connaissances sur le risque en réalisant différentes études (mesures supplémentaires, délocalisation du site, étude de vulnérabilité sur le bâti, ...). Sur ces bases un projet PPRT a été rédigé au premier semestre 2010 en lien avec la DREAL. Ce projet a ensuite été soumis à la consultation des personnes et organismes associés. La concertation s'est poursuivie à l'automne par l'ouverture d'un registre dans les mairies concernées. Le projet de PPRT va être complété et modifié pour répondre aux observations formulées. Le projet devrait alors être soumis à enquête publique courant 2011, avant son approbation.

III – 2 – 5 - c « Porter à connaissance » + avis sur dossiers

La cellule environnement-risques contribue, par ses avis dans ses domaines de compétence, à la réalisation des « porter à connaissance », lorsqu'une commune souhaite réviser son document d'urbanisme, et des avis de l'État sur les documents d'urbanisme arrêtés. Ainsi, en 2010, la cellule a réalisé 6 avis pour des PAC et 4 avis pour des PLU arrêtés. De plus, la cellule donne également des avis, dans le domaine des risques, sur des dossiers d'urbanisme.

III – 3 La pêche

- 2433 pêcheurs ont acquitté la cotisation annuelle pêche et milieu aquatique (CPMA). A cela s'ajoutent 1305 cartes diverses (journalières, vacances, découverte...).
- Les chiffres étaient respectivement de 2237 et 629 en 2009.
- Ils sont regroupés en 20 associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (A.A.P.P.M.A.).
- Aucun procès-verbal d'infraction à la législation de la pêche n'a été dressé en 2010, ni par les agents de la Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique et ni par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

La DDT assure la police de la pêche sur l'ensemble des cours d'eau exceptés les canaux.

III – 4 Cormorans

33 autorisations de tir ont été accordées aux pisciculteurs, propriétaires d'étangs et

présidents de sociétés de pêche du département pour réguler la population de grands cormorans sur les étangs de pisciculture et sur certaines rivières. 163 oiseaux ont été éliminés pour la saison hivernale 2009/2010 soit 41% du quota ministériel attribué.

Cette baisse du bilan des tirs par rapport aux années précédentes s'explique par un hiver particulièrement long et rigoureux et une longue période de gel des étangs (de décembre 2009 à début mars 2010).

Compte tenu du maintien de la pression exercée par la population de cormorans, le quota de prélèvements autorisé pour le département du Territoire de Belfort a cependant été maintenu à 400 pour la saison 2010/2011.

III – 5 La forêt

Les crédits mis en place pour les travaux forestiers se sont élevés à un montant de travaux de 132 359 € pour un montant d'aide MAAP/FEADER de 62 529 € et ont permis d'aider :-

- 2 projets d'investissement pour des travaux de voirie forestière (1 en forêt communale et 1 en forêt privée pour un Groupement Forestier),
- 1 projet d'investissement pour des travaux de reboisement en forêt communale.

Les crédits affectés à la voirie forestière se sont élevés à 28 160 € et ceux affectés au reboisement à 34 369 € ; environ 27,6 % de ces crédits sont affectés à la forêt privée.

CREDITS FORESTIERS (Communes + Privés) sur le PDRN

CREDITS sur le PDRH

	*2000	*2001	*2002	*2003	*2004	*2005	*2006	*2007	*2008	*2009	*2010
Engagés	30 010	315	183	273	179	104	118	32 500	81 581	58 683	62 529
		219	920	905	332	154	310				
Payés	30 010	309 063	176 512	273 381	165 533	91 860	92 679	16 250	32 784	21 436	62 103
N/N-1	34%	1050%	58%	149%	65%	58%	114%	27%	251%	72%	107%

Pour l'année 2010, les distraction et application du régime forestier, le défrichement et dossiers fiscaux se déclinent de la manière suivante :

- 2 autorisations de défrichement ont été délivrées en forêt communale pour une surface de 2,0196 ha, et 2 autorisations ont été délivrées en forêt privée pour une surface de 1,2147 ha.
- 3 arrêtés de distraction du régime forestier ont été délivrés pour une surface totale de 2,3549 ha.
- 5 arrêtés d'application du régime forestier ont été délivrés pour une surface totale de 2,0542 ha.
- 3 certificats ont été délivrés à 3 Groupements Forestiers pour la réduction de frais d'enregistrement de mutation de parts.
- 1 certificat a été délivré à un particulier pour la réduction de frais de mutation de forêt.
- 2 plans simples de gestion (PSG) de forêt privée de plus de 25 ha d'un seul tenant ont été agréés et 2 ont été renouvelés.

III – 6 La chasse

- 23 personnes ont été reçues à l'examen du permis de chasser organisé par la Fédération Départementale des Chasseurs sur un total de 29 candidats, soit un taux de réussite de plus de 79 %. Le département compte un total de 1 231 chasseurs pour 102 Associations Communales de Chasse Agréées (A.C.C.A.), 3 Associations Intercommunales de Chasse Agréées (A.I.C.A.) et 54 Sociétés privées.
- 9 procès verbaux d'infraction à la législation de la chasse et de la protection de la nature ont été dressés par les gardes de l'ONCFS.
- 2 battues administratives de sangliers ont été effectuées sous la direction des lieutenants de louveterie.
- 1 132 bracelets ont été attribués dans le cadre du plan de chasse, répartis de la manière suivante : 1 097 chevreuils, 10 cerfs, 5 chamois et 20 daims.
- Dans le cadre du plan national de maîtrise du sanglier, des indicateurs de suivi ont été définis en lien avec la fédération départementale des chasseurs.
- 2 réunions de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage ont été organisées et 5 réunions de sa formation spécialisée dégâts de gibier.

IV – SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE

« Accompagner les évolutions de l'agriculture du département dans un contexte de plus en plus fluctuant » :

PRINCIPALES MISSIONS ET ACTIONS EN 2010 :

La mise en place du «bilan de santé de la PAC» pour la campagne 2010 a sans surprise fortement mobilisé le service au cours de l'année. En effet les modalités de calcul des aides PAC aux exploitants ont été totalement modifiées du fait du découplage et de l'utilisation par la France des articles 63 et 68 du règlement européen « Bilan de Santé ». Outre l'appropriation par le service des nouvelles règles de calcul, celles-ci ont du être expliquées aux exploitants, avec plus ou moins de facilité. Ce challenge n'a néanmoins pas empêché les aides agricoles d'être payées à temps aux agriculteurs du département.

La nouvelle Mesure Agro-Environnementale Territorialisée (MAETER) « étangs et vallées du Territoire de Belfort », qui couvre le site Natura 2000 de la Bourbeuse, a pu être instruite en 2010. L'engouement des exploitants du département pour cette mesure agro-environnementale a été très important, dépassant fortement les prévisions. Le SEA a notamment œuvré pour que l'enveloppe corresponde aux besoins réels de financement (le volume de financement a pratiquement doublé par rapport au projet initial). Le paiement effectif de cette mesure est toutefois encore soumis au bon fonctionnement du système informatique national.

Les impacts de la crise qui a touché le monde de l'élevage (laitier en particulier) en 2009, crise qui a continué sur la première partie de 2010, se sont durement faits sentir au niveau de la santé financière des exploitations du Territoire de Belfort, où l'élevage laitier est dominant. La gamme d'aides conjoncturelles s'est élargie pour permettre de faire face aux importantes difficultés financières de certains exploitants. En plus du FAC (Fonds d'Allègement des Charges), le Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture, lancé par le Gouvernement fin 2009, a donné lieu à un important travail au SEA, en particulier sur les dispositifs DACS-Agri et Agridiff.

La phase transitoire du suivi des Associations Foncières de Remembrement (AFR - qui doivent adopter des statuts pour mai 2011 ou se dissoudre) s'est poursuivie comme prévu tout au long de l'année 2010, les derniers documents relatifs aux opérations de remembrement ayant été transférés au Conseil Général en tout début d'année 2011. Avec le départ en retraite d'un agent, la cellule « aménagement foncier » disparaît du SEA.

L'année 2010 aura également permis de poursuivre le travail de fond du projet de Charte AUT, et l'élaboration puis la finalisation de l'outil « Atlas de la valeur des terres agricoles » avec l'Université de Franche-Comté et en concertation avec l'ensemble des partenaires locaux.

IV – 1 Aides du 1° Pilier

En 2010, la réforme de la PAC, au travers du « Bilan de Santé », a instauré une réorientation d'une partie des aides du 1er Pilier. Cette réorientation a permis la revalorisation des DPU (Droits à Paiement Unique) et la création de nouvelles aides couplées.

IV - 1 – 1 Aides découplées 2010

Suite au « Bilan de Santé », 272 exploitants (individuels, associés ou sociétés, en activité ou non) sont désormais détenteurs de 19 193 DPU représentant un montant cumulé de 5 076 062 €. Le montant de DPU non utilisés (car il a été déclaré moins de surfaces que de DPU existants) s'élève à 39 242 €.

IV - 1 – 2 Aides couplées 2010

La Prime à l'Abattage n'existe plus (elle est totalement découplée). La prime à la Brebis est remplacée par l'Aide aux Ovins et aux Caprins et la Prime au Maintien du Troupeau Vache Allaitante (PMTVA) est découplée à 25 %.

Les aides aux cultures sont intégrées aux DPU et de nouvelles aides couplées sont créées.

En 2010 l'ensemble de ces aides se décompose comme suit :

<i>Aides animales</i>	Nb d'exploitations concernées	Nbre d'animaux primés	Montant total
Aide aux ovins / caprins	12	1 096	20 956 €
Prime au Maintien de Troupeau de Vaches Allaitantes	94	2 055	404 586 €

<i>Aides PAC</i>	Nb d'exploitations concernées	Montant total
Prime aux protéagineux	3	20 956 €
Aide supplémentaire aux protéagineux	13	4 692 €
Aide aux nouvelles surfaces en légumineuses	1	89 €
Aide à la diversité des assolements	3	9 560 €
Soutien à l'Agriculture Biologique	4	8 340 €
Aide au producteur de lait en montagne	9	19 966 €

Les 19123 ha de surfaces déclarées en 2010 dans le dossier PAC (265 dossiers dont 59 télé-déclarés) par les exploitants se répartissent comme suit :

Céréales	Maïs	Oléagineux protéagineux x	Gel volontaire	Prairies permanentes	Prairies temporaires	Autres utilisations (bois, vergers, légumes,...)
3 877 ha	3 499 ha	662 ha	47 ha	8 161 ha	2 710 ha	167 ha

IV - 1 – 3 Bilan sur la réorientation des aides du 1er pilier 2010

Pour la « Ferme Territoire de Belfort », le bilan des modifications induites par la réorientation des aides est positif. On constate en effet une augmentation globale des aides du 1er pilier (couplées et découplées) de 361 500 € par rapport à 2009, soit 7,07 %.

Environ cinquante exploitants sont « perdants » (dans des proportions majoritairement comprises entre 5 et 15%), alors que tous les autres voient leurs aides augmenter, et ce d'autant plus que la part d'herbe dans leur SAU augmente.

IV - 2 - Aides du 2eme Pilier

IV - 2 – 1 - Indemnités compensatoires de handicaps naturels (I.C.H.N.)

Ces aides sont destinées à compenser les handicaps des exploitations agricoles situées en zone défavorisée simple (**51** communes) et plus encore en zone de piémont (**14** communes) et montagne (**12** communes).

Sur les 75 demandes déposées, 59 ont été retenues comme éligibles pour un montant total d'aide attribuée de 195 883 €.

IV. 2 – 2 Mesures Agro-Environnementales (MAE):

Une MAE vise à favoriser la mise en œuvre de pratiques agricoles favorables à l'environnement. Les exploitants du département sont concernés par 5 dispositifs sur les 9 ouverts au niveau national. Il s'agit de la Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE2), la MAE Rotationnelle (MAER2), la Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB), la Protection des Races Menacées (PRM) et les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAETER). La CAB et la MAER2 sont des dispositifs nouveaux en 2010 pour le Territoire de Belfort et le dispositif MAETER a fortement progressé avec la mise en place du nouveau territoire « étangs et vallées du Territoire de Belfort ».

Au total, 95 exploitations sont engagées (pour 5 années) dans une ou plusieurs de ces mesures. Certains engagements ont démarré depuis 2007.

Dispositif	Nombre de demandes	Engagement	Montant annuel
PHAE2	59	2641 ha	200 697 €
MAER2	8	1297 ha	41 510 €
CAB	1	69 ha	12 000 €
PRM	3	14 équins et 9 bovins	2 592 €
MAETER	48	732 ha	215 142 €

IV – 3 Structures

IV- 3 – 1 L'installation

- La dotation d'installation au profit des jeunes agriculteurs (D.J.A.)

Nombre de dossiers DJA déposés en 2010 : néant.

7 projets d'installation aidés (DJA) étaient prévus ce qui est relativement exceptionnel puisque cela varie habituellement entre 1 et 3 DJA. Des difficultés rencontrées dans le montage des dossiers a conduit à ce qu'il n'y ait aucun dépôt en 2010 : leur dépôt est vraisemblablement reporté à 2011.

- **Les Plans de Professionnalisation Personnalisés (PPP)**

Nombre de PPP agréés en 2010 : 6

Nombre de stage 21 h en 2010 : 5

Le SEA participe également au financement de la Chambre d'Agriculture dans son accompagnement des futurs installés : la Chambre joue en effet dans le département le rôle de Point Info Installation, de Centre d'Élaboration des Plan de Professionnalisation Personnalisés et le rôle d'organisme de formation pour le stage obligatoire de 21 heures des candidats à l'installation. Ce financement s'élève pour 2010 à : 3 600 €.

IV - 3 – 2 Prêts bonifiés

En 2010, 4 dossiers ont été réalisés pour un montant global de 10 777 €.

IV - 3 – 3 Modernisation (PMBE, PVE et PPE)

Pour l'année 2010, aucune demande n'a été déposée au titre du PMBE (Plan de Modernisation des Bâtiment d'Élevage) et au titre du PVE (Plan Végétal Environnement).

En revanche, une demande a été déposée et a pu être engagée au titre du PPE (Plan de Performance Énergétique) pour un montant global de 19 147 €. C'est la première demande déposée pour un dossier de ce type dans le département (hors méthanisation).

IV - 3 – 4 Contrôle des structures

En 2010, 13 demandes d'autorisation d'exploiter ont été examinées.

IV - 3 – 5 Déclaration à l'importation des agriculteurs suisses

Chaque année, les exploitants agricoles suisses frontaliers exploitant des terres en France doivent établir une déclaration à l'importation pour l'octroi d'une franchise de droits de douanes. Le SEA est chargé d'instruire ces déclarations en vérifiant l'existence d'une autorisation d'exploiter pour les parcelles déclarées ainsi que la compatibilité entre les prévisions de production et les superficies autorisées.

En 2010, 31 exploitants suisses ont déposé une déclaration pour 204 ha exploités en France.

IV – 4 Aides aux exploitations en difficulté

IV - 4 – 1 Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture (PSEA):

Les difficultés économiques et financières que rencontrent les exploitants ont conduit à la mise en place au niveau national d'un PSEA fin 2009. Ce plan comporte différentes mesures d'aides accordées en deux temps :

Dans un premier temps, les exploitants éligibles du département ont pu bénéficier de :

- la prise en charge des intérêts des prêts bancaires : 117 demandes - 352 000 €
- prêts de trésorerie : 48 demandes – 52 209 €
- la prise en charge des cotisations sociales : 16 demandes – 34 996 €

Dans un deuxième temps, un Dispositif d'Accompagnement Spécifique (DACS) destiné aux agriculteurs en difficultés disposant de faibles revenus est venu compléter ces mesures. Il a permis le financement d'un audit simplifié de l'exploitation et la prise en charge d'une partie des intérêts bancaires et des charges sociales de l'exploitation :

- Aide à l'audit simplifié : 25 audits – 7 500 €
- Complément à la prise en charge des intérêts des prêts bancaires : 21 demandes – 25 490€
- Prise en charge cotisations sociales MSA : 15 demandes – 7 840 €

IV – 4 – 2. Dispositif Agridiff :

Une exploitation très en difficulté a bénéficié de ce dispositif pour un montant d'aides de 19690 €, comprenant une aide à l'audit, au plan de redressement et au suivi de ce plan sur 3 ans.

IV – 5 Contrôles

IV - 5 - 1 Contrôles Identification bovine/primes animales

La DDT procédait chaque année aux contrôles du respect des engagements pris par les agriculteurs dans leurs demandes de primes animales (bovins et ovins/caprins). Depuis 2009, ces contrôles ont été repris par l'ASP (l'Agence de Services et de Paiement de Franche-Comté - Agence de Besançon).

En 2010, ces contrôles ont concerné **24** exploitations bovines et ovines. A ces contrôles, se rajoutent ceux faits par la **DDCSPP** au titre de la protection animale (**7** contrôles) et du domaine « santé » (**3** contrôles).

La répartition des contrôles par prime est la suivante :

5 contrôles au titre de la P.M.T.V.A. ,

3 contrôles au titre de l'aide ovine.

IV - 5 - 2 Contrôles Conditionnalité

La conditionnalité consiste à établir un lien entre le versement des aides directes et le respect des exigences en matière d'environnement, de santé publique, de santé des animaux et des végétaux et de bien-être animal.

Ainsi, **42** dossiers ont été contrôlés au titre de la conditionnalité 2010.

Les contrôles sont effectués sur les exploitations sélectionnées en identification bovine, identification ovine, primes animales , bien être animal , surface et environnement.

Lorsque ces contrôles concernent la même exploitation, ils ne donnent lieu qu'à une seule visite.

IV - 5 - 3 Contrôles surface et mesures du RDR

Ces contrôles sont réalisés par l'ASP sur place. Une même exploitation peut être contrôlée simultanément pour plusieurs mesures. Le nombre de dossiers contrôlés par mesure se répartit ainsi :

- Surface : 2 contrôles
- ICHN : 1 contrôle
- MAE: 4 contrôles
- CAD : 1 contrôle
- Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) : 2 contrôles
- Producteur lait en montagne : 1 contrôle

IV - 5 – 4 Autres contrôles

- Quotas laitiers: 2 dossiers ont été contrôlés par l'ASP

IV - 6 Ingénierie financière et crédits européens

De manière résiduelle, la cellule suit jusqu'au paiement les derniers dossiers Avenir du Territoire entre Saône et Rhin (A.T.S.R.) encore en cours.

En 2010, la DDT 90 a envoyé pour paiement à la DREAL un montant total de 239 560 €, après vérification de l'éligibilité des pièces fournies par le maître d'ouvrage et de la complétude de la demande.

IV - 7 Opérations d'aménagements fonciers

La dernière opération d'aménagement foncier menée dans le cadre du tracé de la branche Est de la ligne à grande vitesse (LGV) Rhin-Rhône s'est achevée en 2010.

Commission départementale d'aménagement foncier

En 2009, la CDAF « État » a poursuivi ses activités jusqu'à la mise en place officielle de la nouvelle CDAF « Département », notamment l'instruction et l'examen des projets de division de parcelles issues d'opérations de remembrement, ainsi que l'examen des réclamations dans le cadre des opérations d'aménagement foncier agricole et forestier sur Fontenelle, Novillard et Petit-Croix.

Dans le Territoire de Belfort, le transfert de la compétence « aménagements fonciers » au Conseil Général dans le cadre de la décentralisation est effective au 1er janvier 2010 (publication d'un arrêté ministériel).

Associations foncières de remembrement :

La loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ayant conduit au transfert de la compétence « aménagements fonciers » aux Conseils Généraux à compter du 1er janvier 2010, la DDT n'aura donc plus en charge les procédures d'aménagement foncier.

Quant aux missions d'assistance et de conseil auprès des AFR assurées jusqu'à fin 2009 par la DDEA, elles se sont limitées en 2010 à une rôle de renseignement sur les nouvelles dispositions en matière d'adoption de statuts par les AFR, voire de dissolution de ces dernières.

Quant au contrôle de légalité des actes des AFR assuré jusqu'à fin 2009 par la cellule Aménagements fonciers de la DDEA, il est assuré par la cellule juridique de la DDT à compte du 1er janvier 2010.

Perspectives 2011 :

La Loi de Modernisation de l'Agriculture, votée à l'été 2010, va se traduire par la parution progressive d'un nombre importants de décrets (contractualisation, création des bassins laitiers, mise en place de la commission départementale de suivi de la consommation des espaces agricoles...) que le SEA aura la charge de faire appliquer localement. Une attention toute particulière devra être prêtée à la filière laitière du département, qui va subir d'importantes réorganisations dans un contexte de mise en place de nouvelles relations producteur/acheteur, de changement d'échelle géographique, sur fond de fin des quotas laitiers.

Le développement de la Télédéclaration est également à ranger au sein des perspectives pour l'année qui vient, avec un objectif fixé assez ambitieux, puisqu'il faudrait doubler le taux de télédéclarants. L'atteinte de cet objectif passera par la mise en place de formations, un travail en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, et une communication soutenue à ce sujet en direction des exploitants.

Suite à l'élaboration courant 2010 de l'outil « Atlas de la valeur des terres agricoles », l'année 2011 sera consacrée à sa validation et son appropriation par nos partenaires, en premier lieu la Chambre d'Agriculture. Cet outil pourra par la suite être utilisé dans la démarche de révision du SCOT du Territoire de Belfort, mais également dans les « porter à connaissance » relatifs à la modification des documents d'urbanismes dans les communes du département.

Les conséquences de la crise agricole, qui semble aujourd'hui être derrière nous, avant une possible nouvelle liée à la flambée des cours des céréales, sont toujours palpables dans le Territoire de Belfort. En 2011, il faudra une fois encore avoir recours aux dispositifs permettant l'accompagnement des agriculteurs en difficulté.

L'année 2010 devait initialement être une année riche en installations (7 projets dans le département ce qui est relativement exceptionnel). Un certain nombre de difficultés rencontrées dans le montage des dossiers, parfois liées à la nature originale et ambitieuse des projets, a conduit à ce qu'il n'y ait aucun dépôt en 2010. L'un des volets de l'action du SEA en 2011 sera dès lors d'accompagner la finalisation de ces projets d'installation, en étroite collaboration avec la Chambre d'Agriculture, pour leur permettre d'aboutir le plus rapidement possible.

Le SEA suivra également courant 2011 l'évolution des projets de diversification et de développement des circuits courts, en accompagnant le plus possible ces initiatives, créatrices de perspectives positives pour l'agriculture péri-urbaine du département. Cette orientation, partagée avec le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture, porteuse de développement durable tous volets confondus (permettant au producteur de capter davantage de valeur ajoutée, de réduire les transports de produits alimentaires, et de recréer le lien social entre producteur et consommateur), devra être encouragée par les services de l'État.

V – SERVICE INGÉNIERIE DES TERRITOIRES - SÉCURITÉ

V – 1 – Activité ingénierie

L'année 2010 a vu la poursuite des études engagées en maîtrise d'œuvre et en conduite d'opération. Aucun nouveau contrat n'a été souscrit dans le cadre du retrait progressif des missions du champ concurrentiel.

V – 1 – 1 - Ingénierie concurrentielle

Les opérations portées par le Service Ingénierie des Territoires – sécurité sont détaillées ci-après :

- l'achèvement des opérations de maîtrise d'œuvre pour le compte des communes de Meroux, Fèche-l'Eglise,
- la poursuite de la conduite d'opération pour la rénovation urbaine du quartier de l'Arsot – partie infrastructures,
- la poursuite des maîtrises d'œuvre dans le domaine de l'assainissement non collectif (Communauté de Communes du Tilleul, Commune d'Urcerey),
- la poursuite des missions de conduite d'opérations en Constructions Publiques avec, notamment la conduite d'opération de revitalisation d'un centre village pour le compte de la commune d'Anjoutey (création de logements, d'une surface commerciale et d'un local professionnel) en intégrant des critères de haute qualité environnementale, l'assistance pour la réhabilitation de l'église de Réchésy.

V – 1 – 2 - Ingénierie pour compte propre

En terme de soutien aux autres ministères, en 2010, la cellule "Bâtiments-Énergie" a apporté une contribution significative avec, notamment la réhabilitation de la verrière de la Préfecture et, pour le compte du Rectorat de Besançon, l'assistance au suivi des travaux pour l'opération des locaux pédagogiques de l'UTBM sur le site du technopôle de Belfort.

Ont été engagées des études pour compte propre en matière d'accessibilité et de qualité environnementale des bâtiments.

L'année 2011, sera consacrée à la poursuite de deux conduites d'opération de construction publique placées sous maîtrise d'ouvrage de la préfecture.

La RéATE a conduit au regroupement de divers services au sein de 3 bâtiments. La conduite de ces opérations sera assurée par la cellule Bâtiments-Énergie.

L'opération portée par le rectorat de l'académie de Besançon, relative à la construction de locaux pédagogiques s'achèvera début 2011.

V – 1 – 3 Ingénierie d'appui territorial (IAT)

Dans le cadre de ses missions de conseils aux Collectivités Locales et de connaissance des territoires, la Cellule d'Appui Territorial Aire Urbaine a aussi porté les politiques publiques prioritaires de l'État et notamment en matière de développement durable.

Cette action s'est traduite :

V – 1 – 3 - 1 Dans le domaine du Conseil en aménagement

Le conseil en aménagement auprès des collectivités locales constitue un outil essentiel du portage de politiques en même temps qu'il répond à un réel besoin de ces collectivités. Son développement s'est poursuivi en 2010 au titre :

- de l'assistance en matière de planification (PLU, carte communale) notamment du conseil en amont des procédures en association avec la cellule " Urbanisme et planification ",
- du conseil en matière d'aménagement de futures zones urbaines, (lotissements à Sermamagny, Urcerey, Brebotte, Offemont,...), de requalification d'espaces publics ou de sites (projet lié à l'agrandissement d'un secteur commercial à Montreux-Château, aménagement devant la mairie et le monument aux morts à Andelnans, aménagement du cœur de village à Vezelois et à Trévenans, ...) ou mise en place d'outils financiers (PVR à Phaffans, Courcelles)
- du conseil en matière de bâtiments (construction d'une nouvelle école pour le RPI de Boron, Brebotte, Grosne, Recouvrance et Vellescot ; réhabilitation de la mairie à Boron, construction de la salle communale à Bretagne, extension de la mairie à Grosne, réhabilitation d'une ferme à Urcerey, réhabilitation d'une friche industrielle à Auxelles-Haut, réhabilitation de l'école à Montbouton,...),
- du conseil pour la mise en concurrence dans le cadre de commandes publiques des collectivités (Communauté de communes du bassin de la Bourbeuse, Lamadeleine-Val-des-Anges, Montbouton, Chauv, ...)

V – 1 – 3- 2 Dans le domaine de l'Ingénierie de solidarité (ATESAT)

2010 a été l'année de reconduction des conventions pour la période 2010-2012.

Parmi les 94 communes éligibles à l'Assistance Technique fournie par l'État aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT), 89 communes ont renouvelé leur convention avec l'État. En outre la Communauté de communes du bassin de la Bourbeuse a souhaité bénéficier de cette assistance en signant également une convention.

Dans le cadre de ce nouveau partenariat avec les collectivités, les missions proposées par la DDT du Territoire de Belfort ont été recentrées vers les priorités d'actions de l'État, notamment vers une déclinaison territoriale des engagements du Grenelle de l'Environnement à travers l'assistance et l'appui en amont des projets et en matière de gestion de la voirie.

Cette mission génère de nombreux contacts avec les élus permettant ainsi une intervention des services de l'État au plus près des territoires et des échanges autour des préoccupations du développement durable.

Si la demande d'assistance dans le domaine routier reste encore forte, le conseil en aménagement constitue une activité de plus en plus importante pour le service.

Début 2010, une formation a été mise en place à l'attention des secrétaires de mairie, pour la rédaction des permissions de voirie. Les documents présentés lors de cette formation, des dossiers thématiques, ainsi que de nombreux documents types (arrêté de permission de voirie ou d'occupation du domaine public) ont été mis à leur disposition sur le site internet de la DDT du Territoire de Belfort.

Les chiffres de l'ATESAT :

Activités	Secteurs						
	CAB	CCHS	CCPSV	CCT	CCBB	CCST	TOTAL
Nombre de communes bénéficiant de l'ATESAT	26	8	14	11	14	16	89
Gestion du domaine public (nombre d'arrêtés)	113	18	30	5	23	28	217
PV visites de voies (par communes)	26	8	14	11	14	16	89
Nombre d'ouvrages d'art recensés	22	44	24	4	4	23	121
Nombre de conseils en aménagement formalisés	16	3	1	2	15	4	41
Nombre de conseils en voirie	13	5	9	3	10	7	47
Études relatives à l'entretien de la voirie (montant des études en €)	198 200	0	7 750	13 550	44 000	63 280	326 780

Perspectives 2011

En 2011, seront toujours privilégiées, les missions de conseils en aménagement aux communes et l'assistance technique permettant d'assurer la bonne conservation du patrimoine routier et des ouvrages d'art (visites périodiques des ouvrages et comptes rendus annuels sur l'état de la voirie).

La mise en ligne sur le site internet de la DDT de documents types et d'informations sera poursuivie dans le souci constant de permettre aux collectivités d'assurer leurs missions de gestion du domaine public et de garantir la sécurité juridique de leurs décisions en matière d'aménagement.

La DDT du Territoire de Belfort propose d'engager en 2011 des réunions d'information au profit des collectivités locales afin de les sensibiliser aux orientations du développement durable et à la déclinaison territoriale des engagements du Grenelle de l'Environnement.

V – 1 – 4 Suivi des projets structurants à l'échelle de l'Aire Urbaine

La DDT a participé au comité de pilotage présidé par le préfet de région Franche-Comté mis en place dans le cadre des études d'avant-projet relatives à la ré-ouverture de la ligne ferroviaire Belfort - Delle - Bienne, ainsi qu'au comité technique en charge du suivi de ces études.

Au cours de l'année 2010, s'est poursuivie la 2^{ème} phase de l'avant-projet qui a permis au comité de pilotage du 01/10/2010 de valider le programme des travaux à l'issue de la démarche de recherche d'économies. Il a également été décidé d'engager la réalisation de travaux anticipés au droit de la gare TGV de Belfort – Montbéliard à Meroux (appui central du 2^{ème} ouvrage de franchissement de la LGV), ceux-ci devant s'achever au printemps 2011. Les études en cours devraient permettre de lancer en 2011 la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

La DDT participe également au comité technique "terrain" mis en place par le centre hospitalier de Belfort – Montbéliard, dans le cadre de la construction du nouveau site médian à Trévenans. Ce projet a fait l'objet d'un permis d'aménager en juillet 2010 avec pour corollaire l'engagement des premiers travaux préparatoires à l'automne 2010. Après l'obtention du permis de construire dont l'instruction est en cours, les travaux de construction du bâtiment principal devraient débuter en fin d'année 2011.

Enfin, bien que n'ayant plus de compétence directe en matière d'infrastructure routière, la DDT participe aux instances de suivi des projets d'aménagement de la RN 1019. En mai 2010, la concertation avec les collectivités territoriales a été engagée par la présentation des scénarios d'aménagement de l'échangeur RN 1019 / A 36 à Sévenans en vue de réaliser une 1^{ère} phase de travaux dans le cadre du programme de développement et de modernisation des infrastructures (PDMI) 2009/2014. A l'issue de cette démarche, a été retenu le parti d'aménagement préfigurant le mieux la solution définitive inscrite dans la DUP et assurant la meilleure fluidité du trafic, pour un montant de travaux estimé à 27,5 M€. Au cours de l'année 2011, les études d'avant-projet seront finalisées pour permettre de lancer ensuite les études de projet avec une perspective d'engagement des travaux à partir de l'automne 2012 et une mise en service au plus tôt fin 2013.

V – 1 – 5 Instruction des dossiers de financement FEDER, FNADT, DGE

La DDT apporte son concours aux services de la préfecture en émettant des avis techniques et en effectuant des contrôles après réalisation sur les opérations pour lesquelles des financements européens ou de l'État sont sollicités. Ainsi en 2010, 27 dossiers ont été examinés par la cellule " Appui territorial Aire urbaine " au titre du FEDER et du FNADT et autres fonds structurels parmi lesquels figurent l'opération " Techn'hom ", le projet du parc d'innovation des Plutons – gare TGV, l'équipement en infrastructures numériques haut débit des principales zones d'activités de la communauté d'agglomération belfortaine, la 3^{ème} tranche de requalification du boulevard Kennedy à Belfort, le projet de transports Optymo 1 et le ré-aménagement du site départemental du Malsaucy.

En ce qui concerne le financement au titre de la Dotation Globale d'Équipement (DGE), 83 dossiers ont fait l'objet d'avis de la DDT soit une hausse de près de 28 % de dossiers examinés par rapport à l'année 2009.

	FEDER	FNADT	Autres fonds structurels
Nombre d'avis et instruction	5	7	0
Nombre de contrôles effectués	7	6	2
Total	12	13	2

Pour l'année 2011, la DDT se propose d'engager, conjointement avec les services de la préfecture, une réflexion sur la prise en compte des priorités de l'État dans les modalités d'attribution de la nouvelle dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), à savoir :

- la déclinaison territoriale des engagements du Grenelle de l'environnement et plus largement des orientations de développement durable,
- la mise en œuvre des démarches et des politiques d'aménagement menées à l'échelle intercommunale,
- la mise en œuvre des plans d'actions s'intégrant dans des schémas d'ensemble supra-départementaux tels que le SDAGE, les contrats de rivières.

V – 2 – Connaissance des territoires

V – 2 – 1 - Transports et déplacements

Afin d'alimenter les réflexions et la connaissance de la DDT en matière de déplacements, la cellule connaissance des territoires a en 2010 :

- poursuivi l'exploitation des données issues de l'enquête ménages-déplacements (co-financée par l'Europe, l'État et le syndicat Mixte de l'Aire urbaine) ;
- exploité les données issues des derniers recensements de l'Insee, notamment concernant les déplacements domicile-travail.

En matière d'accessibilité des services de transport public terrestres aux personnes handicapées et à mobilité réduite, la DDT (représentée par la cellule connaissance des territoires) a :

- présenté la situation dans le Territoire de Belfort au conseil départemental consultatif des personnes handicapées du 23 mars 2010 ;
- a été associée par le SMTC à l'élaboration du schéma directeur de mise en accessibilité du réseau de transports urbains qui a été approuvé par délibération du syndicat mixte le 7 octobre 2010.

Enfin, afin de promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture, deux actions de formations internes à destination des agents de la DDT ont été réalisées :

- dans le cadre de la semaine de la mobilité, la présentation du réseau de transport en commun Optymo,
- la sensibilisation à l'usage du vélo en milieu urbain.

V – 2 – 2 – Connaissance des territoires

La cellule connaissance des territoires a en charge la connaissance et l'observation des territoires sur les périmètres d'intervention de la DDT (Territoire de Belfort et Aire Urbaine). Dans ce cadre, elle a notamment travaillé en 2010 sur :

- la capitalisation de l'expérimentation menée dans le cadre du diagnostic territorial du couloir Sevenans-Delle afin d'engager d'autres réflexions sur les secteurs à enjeux du département ;
- la réalisation et/ou la participation à des études thématiques (démographie, déplacements, périurbanisation, atlas de la valeur et de la vulnérabilité des espaces agricoles, charte agriculture-urbanisme-territoire, ...) ;
- la participation aux réseaux d'échanges sur les thématiques transports/déplacements et économiques (réseau de développement des entreprises) ;
- le suivi du programme partenarial avec l'agence d'urbanisme.

En matière d'aménagement numérique des territoires, la DDT (représentée par la cellule connaissance des territoires) a participé en 2010 :

- au suivi local des dossiers du SMAU (boucle locale haut débit et schéma directeur d'aménagement de la desserte en fibres optiques du périmètre de l'Aire urbaine) ;

- aux réunions présidées par le SGAR et le conseil régional de Franche-Comté dans le cadre de l'instance régionale de concertation et de la stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique.

V – 3 – Contribution à l'élaboration des avis de l'État

Le service " Ingénierie des Territoires - Sécurité " (cellules connaissance des territoires et Appui Territorial Aire Urbaine) participe à l'élaboration des avis de l'État en apportant sa connaissance des territoires et des enjeux locaux en matière d'aménagement, à travers :

- la réalisation des « porter à connaissance » et des notes d'enjeux lors de l'élaboration ou de la révision de documents d'urbanisme (6 contributions) ;
- l'élaboration de l'avis de l'État sur les documents d'urbanisme arrêtés (2 avis) ;
- les avis de la DDT sur les demandes d'aménagements commerciaux (7 avis).

V – 4 - Sécurité et éducation routières

V – 4 – 1 Cellule Sécurité Routière

La cellule sécurité routière de la DDT 90 est chargée d'apporter son analyse de l'accidentologie dans le département, pour proposer les actions les plus appropriées dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR) dont la conception associe collectivités et acteurs de la sécurité routière. L'année 2010 a vu une baisse des accidents par rapport à l'année 2009 de l'ordre de 25%. En revanche, le nombre de tués reste stable, le nombre de blessés hospitalisés est en hausse de 10% et le nombre de blessés non hospitalisés est en baisse de 29%.

	accidents		tués		Blessés hospitalisés		Blessés non hospitalisés	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
janvier	13	13	1	1	2	2	12	16
février	23	7	1	0	4	2	25	5
mars	16	18	0	0	3	5	19	16
avril	20	13	2	0	1	8	26	13
mai	25	12	0	0	3	3	25	12
juin	34	19	0	0	12	7	31	19
juillet	27	21	0	1	7	7	23	21
août	22	19	1	3	12	5	18	17
septembre	24	27	0	2	5	7	24	26
octobre	31	26	2	0	4	6	32	26
novembre	25	17	0	0	2	7	25	11
décembre	15	13	0	0	0	2	18	14
total	275	205	7	7	55	61	278	196

Cette année a été mise à profit pour continuer d'optimiser la fiabilité des données recueillies auprès des forces de l'ordre et développer les compétences internes pour répondre aux missions du service.

En complément des résultats obtenus, trois autres études ont été poursuivies (une étude sur les piétons, une seconde sur les jeunes et les cyclomoteurs, enfin, une troisième en relation avec l'Observatoire Régional de la Santé sur la nature des blessures intervenant dans les accidents corporels). Une étude régionale a été lancée au 2^{ème} semestre 2010 sur les jeunes tués de 15 à 24 ans en 2009. Dans le cadre des enjeux du Document Général d'Orientation (DGO) (vitesse), la cellule a effectué 35 semaines de comptage de vitesse sur les réseaux routiers du département et a produit une étude sur les vitesses pratiquées sur les différents types de routes, qui a été présentée lors de la semaine de la sécurité routière.

Au titre des missions d'assistance et de conseil au préfet, la cellule a produit :

- dans le cadre des chantiers de l'A36, 15 arrêtés de circulation,
- 65 avis de sécurité routière pour les manifestations sportives,
- participation à 5 commissions pour les épreuves sportives de véhicules à moteurs,
- 38 avis aux partenaires, (Conseil Général, ville de Belfort, AUTB, communes et particuliers) en matière de sécurité routière,
- 6 réunions dans les communes pour porter la politique de sécurité routière,
- participation aux commissions (2 pour les taxis, 2 pour les dépannages sur autoroutes et 2 participations à la ville de Belfort),
- 6 arrêtés de dérogation de circuler aux poids lourds suite aux mouvements sociaux et 60 autorisations de circuler aux poids lourds en dehors des jours interdits à la circulation.

La cellule sécurité routière a été présente sur des actions particulières de sécurité routière (7 jours pour 2010) au profit des populations cibles traditionnelles (action moto, action giratoire, action vitesse, séminaire avec les correspondants sécurité routière des communes, information pour les correspondants sécurité routière de l'inspection académique et forum régional des 2 roues motorisés).

* Au titre des contrôles sanction automatisés :

- 11 interventions pour l'entretien des appareils de contrôle sanction automatisé.

* Au titre des passages à niveau :

- La cellule a recensé tous les passages à niveau du département, afin que les gestionnaires de voiries les mettent aux normes. Elle a également suivi la création d'un passage à niveau pour les transports exceptionnels de GIE et Alstom.
- 3 actions de formation aux agents de la DDT 70 ont été réalisées pour l'utilisation du logiciel CONCERTO (recueil de données et analyse des accidents) et du portail accident.

Les outils de travail de la cellule ont fait l'objet d'une nouvelle modernisation : la nouvelle version du portail "accidents" (accès internet) a été réalisée en avril 2010. Une nouvelle version du logiciel CONCERTO, compatible avec le portail a été mise en place en août 2010. Ces actions ont été accompagnées par des formations et du compagnonnage.

V – 4 – 2 Cellule Éducation Routière

L'année 2010 a été marquée par la mise en œuvre de la réforme du permis de conduire.

Les principales mesures concernent :

- la diminution des délais de passage des épreuves à l'aide d'examens supplémentaires réalisés les samedis ;
- la rénovation en profondeur de l'épreuve théorique générale du permis de conduire (ETG) et de l'épreuve pratique de conduite. Par ailleurs, les inspecteurs du permis de conduire ont participé aux actions de sécurité routière, notamment en réalisant des formations à l'éco-conduite à l'attention des agents de la DDT.

- Activités des examens au Permis de conduire en 2010 : quelques données significatives :

Catégorie de permis		Résultats du département					Résultats nationaux		
		Nb examinés total	Nb examinés 1ère prés.	Nb reçus total	Nb reçus 1ère présentation	% reçus total	% reçus 1ère présentation	% reçus total	% reçus 1ère présentation
A	Motocyclette	1 089	926	930	808	85,40%	87,26%	80,34%	81,45%
B	Voiture	3 466	1 993	2 014	1 177	58,11%	59,06%	57,28%	58,22%
EB	Voiture +remorque	119	104	98	88	82,35%	84,62%	83,22%	84,12%
C	Véhicule>3t5	287	218	208	161	72,47%	73,85%	78,28%	80,17%
D	Transport commun	16	13	12	10	75,00%	76,92%	75,30%	77,77%
EC	Véhicule C +remorque	199	141	127	88	63,82%	62,41%	75,71%	77,66%
ETG	Épreuve théorique générale	3 896	99	2 410	64	61,86%	64,65%	63,17%	64,70%

Perspectives 2011

- L'accent sera mis tout particulièrement sur :

- la poursuite de la mise en œuvre des dispositions de la réforme du permis de conduire,
- le maintien du taux de réussite en examen B (59% contre 58 % national),
- le maintien du délai de passage à l'examen inférieur à 2 mois après un premier échec, en catégorie B,
- l'élaboration d'un plan de contrôle des établissements dont le taux de réussite est inférieur à 50%.
- la participation aux actions de sécurité routière (SR).

V – 5 - Cellule Bâtiments-Énergie

V – 5 – 1 Politique immobilière de l'État

A l'instar des activités réalisées en 2010 dans ce domaine, la cellule poursuivra son implication en 2011 dans :

- la gestion du patrimoine immobilier (GPI), en application de la circulaire du premier ministre relative à la politique immobilière de l'État datée du 16 janvier 2009 ;
- la commission départementale de stratégie immobilière, dont la DDT est membre en qualité de référent technique.

V – 5 – 2 – Contrôle des règles de la construction

La Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature pilote, au niveau national, le contrôle des règles de la construction. La DDT 90 a participé, en relation avec le laboratoire du CETE de Lyon, à une campagne de 8 contrôles portant sur les diverses règles de construction.

Le programme 2011 prévoit la réalisation d'une dizaine d'audits, dont un qui portera spécifiquement sur les règles parasismiques.

V – 5 – 3 – Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité

V – 5 – 3 – 1- Sécurité incendie

La cellule Bâtiments-Énergie participe aux visites périodiques de sécurité et aux visites avant ouverture des Établissements Recevant du Public (ERP).

En 2010, 161 visites ont été effectuées, 171 sont programmées en 2011.

V – 5 – 3 – 2 Accessibilité

Nombre de dossiers instruits

Les dossiers étudiés font l'objet d'un classement par type, selon la nature de leur exploitation, conformément à la nomenclature définie par l'article R 123-18 du CCH (idem à celle de la sécurité incendie) et par catégorie, d'après l'effectif du public et du personnel accueilli dans l'établissement, conformément à l'article R 123-19 du même code.

Dans le rapport d'activité de 2008 il a été acté que suite au changement en 2007 des critères de passage des dossiers en sous-commission, l'année 2008 deviendrait une nouvelle année de référence.

<i>Années</i>	<i>2003</i>	<i>2004</i>	<i>2005</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>
dossiers instruits	89	55	90	98	128	90	74	83

Le nombre de dossiers concernant les Établissements Recevant du Public (ERP) soumis à l'avis de la sous-commission départementale d'accessibilité s'élève à 83 pour 74 en 2009 soit une augmentation de 12%. On peut noter que les 4 premiers mois de l'année, avec 3 dossiers étudiés par mois, étaient dans la continuité de la diminution du nombre de dépôt de demandes de permis de construire et d'autorisations de travaux de l'année 2009, consécutive à la crise financière. Dès le mois de mai l'activité s'est envolée et se poursuit en 2011 puisqu'il a fallu faire deux sous-commissions en janvier 2011 pour étudier au total 16 dossiers.

Grands Rassemblements

Le Festival International de musique Universitaire (FIMU) et le Festival des Eurockéennes sont deux grands rassemblements pour lesquels la DDT joue un rôle de conseil en amont et où la sous-commission d'accessibilité est amenée à se prononcer.

Avis défavorables et dérogations

La sous-commission a émis 8 avis défavorables en 2010 contre 12 en 2009.

5 concernaient des études de dossiers sans dérogation. Pour 3 dossiers, les avis défavorables ont eu pour conséquence les reprises partielles ou complètes des projets aboutissant à des avis favorables ultérieurs.

Les associations, bien que désireuses de ne pas entraver la libre entreprise, sont dans une démarche plus stricte et notamment quand il s'agit d'accepter des demandes de dérogation.

La DDT, quant à elle, poursuit, dès qu'elle est sollicitée, un travail de conseil effectué en amont auprès des architectes, des maîtres d'œuvre et des particuliers. Ces contacts, en perpétuelle augmentation, permettent d'éviter un grand nombre d'avis défavorables supplémentaires, notamment sur la complétude des dossiers et la compréhension de la réglementation. Dans ce cadre, en 2010, deux dossiers d'envergure ont été étudiés en amont, à savoir, la liaison quai TER/quai TGV en gare de Meroux et le nouvel hôpital médian de Trévenans. Pour ce dernier, l'avis de la DDT a donné lieu à des modifications significatives du projet au titre de l'accessibilité des services de consultation, des chambres et des sanitaires.

En 2010, 7 demandes de dérogation ont été traitées contre 6 en 2009. Parmi elles, 2 concernaient des ERP existants en travaux, 1 concernait un ERP créé par changement de destination, 3 concernaient des ERP avec changement de propriétaires et 1 était relative à la voirie. Trois dossiers ont obtenu un avis défavorable. Dans un cas, le demandeur a acquis un commerce en rez-de-chaussée pour pouvoir apporter aux personnes en fauteuil roulant les prestations fournies à l'étage. Dans un autre cas, la présentation du projet ainsi que les justifications de dérogation ont été approfondies afin de permettre de juger de sa pertinence. Ces deux dossiers ont alors pu recueillir un avis favorable.

Bien que s'agissant d'avis simples, le préfet a toujours suivi les avis émis par la sous-commission départementale d'accessibilité.

Les demandes de dérogation sont stables car elles ne sont pas encore assez intégrées par les architectes, par les maîtres d'ouvrage publics et surtout par les particuliers. On peut en effet s'étonner qu'il n'y ait eu aucune demande de dérogation concernant la construction d'habitations et qu'une seule pour la réalisation de travaux de voirie en 2010. Cette dernière a d'ailleurs démontré l'importance de la présence en séance de techniciens de la DDT capable d'analyser un projet tant en terme de profils en long et en travers et de tracé, qu'en terme de structure du terrain. En effet les membres des associations n'ont pas les connaissances techniques permettant de contrecarrer les justifications avancées par le maître d'ouvrage.

D'ici 2015 le nombre des demandes de dérogation devrait croître de manière exponentielle puisque chaque ERP, ne pouvant respecter les règles d'accessibilité demandées au 1er janvier 2015, devrait solliciter une dérogation, recevable ou non.

Visites d'ouverture

Rappel : les établissements dont le permis de construire a été déposé avant le 1er janvier 2007 ainsi que les ERP de 5^{ème} catégorie soumis à autorisation de travaux ne sont pas soumis aux visites d'ouverture.

<i>Années</i>	<i>2006</i>	<i>2007</i>	<i>2008</i>	<i>2009</i>	<i>2010</i>
VAO	8	9	21	12	9

Leur nombre est toujours en diminution car une grande partie des nombreuses cellules soumises à autorisation de travaux dans la zone commerciale de Bessoncourt ont déjà été ouvertes et les grands établissements dont le permis de construire a été déposé au plus tard en 2006 sont construits. Il est à noter néanmoins, que certaines communes omettent de convoquer la sous-commission départementale d'accessibilité lors de l'ouverture ou l'aménagement d'ERP soumis à autorisation de travaux.

En 2010, et bien que celle-ci soit mentionnée dans le procès-verbal d'étude des dossiers qui leur est transmis, il apparaît que les maires méconnaissent l'existence de l'attestation d'accessibilité qui doit leur être fournie, dans le cadre d'un permis de construire, en même temps que la déclaration d'achèvement des travaux. Alors que le code de la construction et de l'habitation stipule que l'arrêté d'ouverture est rédigé au vu des conclusions de ladite attestation et du procès-verbal de la commission de sécurité, il est nécessaire de leur en faire le rappel lors de la visite avant ouverture faite par la commission de sécurité. On y constate également que de nombreux maîtres d'ouvrage, même accompagnés d'un contrôleur technique avec une mission "hand" (respect des normes), ne missionnent pas ce dernier pour la rédaction de l'attestation.

Lors de ses visites, la sous-commission a émis un avis défavorable qui n'a pas été levé.

Bilan récapitulatif

A) études de dossiers	<i>Année 2010</i>	<i>Année 2009</i>
1) Nombres de dossiers instruits ERP	83	68
Total (ERP+dérogations)	90	74
2) Grands rassemblements	2	2
B) nombre de visites d'ouverture	9	12
C) nombre de réunions de la sous-commission	13	11

V – 5 – 4– Journées Territoriales d'Accessibilité (JTA)

Le 12 avril 2010, par le biais de la déléguée ministérielle à l'accessibilité, le ministre d'État et trois de ses secrétaires d'État ont demandé aux préfets, avec soutien de la DDT, l'organisation de journées territoriales de l'accessibilité (JTA) dans chaque département.

Celles-ci ont réuni tous les acteurs de l'accessibilité : architectes, bureaux d'études, bureaux de contrôle, maîtres d'ouvrages publics et privés, bailleurs sociaux publics et privés, associations de personnes handicapées, et usagers. Elles ont comporté 4 ateliers traitant obligatoirement de l'accessibilité de la voirie, des transports, et du cadre bâti et du fonctionnement des commissions communales ou intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Après avoir préalablement interrogé les collectivités territoriales (communes, EPCI et Conseil Général) sur l'avancement des démarches d'accessibilité en matière de Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE), Schémas Directeurs d'Accessibilité (SDA), diagnostics d'accessibilité et Commission d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées (CAPH), la cellule a fourni son appui pour la préparation et l'organisation des JTA, tenues au niveau régional, en animant notamment l'atelier traitant de l'accessibilité du cadre bâti.

Un atlas national d'avancement de ces démarches est consultable sur le site internet du ministère et sur le site intranet de la DDT, sur lequel chaque collectivité apparaît pour chaque thème avec une légende spécifique selon son avancement dans le domaine.

V – 6 – Mission Ingénierie Gestion de Crise

Pour continuer à être l'interlocuteur du préfet et lui apporter une assistance technique en période de crise, les actions suivantes ont été menées :

- recensement des moyens de transports et matériel dans les entreprises soumises à cette obligation afin de mettre à jour la base PARADES ;
- participations au Centre Opérationnel de Défense (COD) de la préfecture (29 janvier 2010, 16 et 17 décembre 2010 et 24 décembre 2010), notamment en cas de déclenchement du Plan d'Intempéries de la Zone Est (PIZE) ;
- avis sur la modification du PIZE départemental, avant approbation par la préfecture ;
- dans le cadre de la révision du plan particulier d'intervention (PPI) Antargaz à Bourogne : la mission a été consultée pour une estimation du coût des installations.

Perspectives 2011

- si possible, le dossier des habilitations (en liaison la préfecture) sera à finaliser ;
- participation aux 6 exercices de sécurité civile ;
- poursuite de la mise à jour et utilisation du logiciel PARADES.

V– 7 – Direction du Service

Le service effectue l'instruction des demandes d'autorisation de travaux concernant le réseau de distribution d'énergie électrique public ou privé (DEE – articles 49 et 50) :

- Article 49 (concerne les lignes inférieures à 63 000 volts et dont la longueur ne dépasse pas 1 km) : 70 dossiers instruits en 2010.
- Article 50 (concerne la construction d'ouvrages ou de lignes de tension inférieure à 63 000 volts et dont la longueur est supérieure à 1 km) : 16 dossiers instruits en 2010.

Perspectives 2011

Outre la poursuite de l'instruction des demandes précitées, le service reprend l'élaboration des arrêtés préfectoraux portant dissolution ou approuvant les statuts des AFR, eu égard à leurs obligations de mise en conformité résultant de l'ordonnance du 1er juillet 2004 et de son décret d'application du 3 mai 2006.

VI– SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

VI – 1 – L'adaptation de la DDT à l'évolution de ses missions par la révision de son projet stratégique et la mise en place de parcours de professionnalisation

La RGPP entraîne une mutation profonde et continue du paysage administratif de l'Etat. Celle-ci se traduit par une réorganisation des structures tant au niveau régional que départemental et une

évolution des missions prises en charge par l'Etat dans le cadre de la réduction des déficits publics.

Concernée depuis 2007 en tant que service expérimentateur de la fusion DDAF-DDE, la DDT a lancé en 2010 la révision de son projet stratégique. L'objectif a été de définir les missions que la DDT, en fonction de ses moyens en personnel, doit assurer soit du fait de ses compétences réglementaires soit du fait des enjeux du territoire.

De fait, les problématiques du département identifiées en 2006 subsistent. Toutefois, la crise économique et le Grenelle de l'environnement, intervenus entre-temps, ont renforcé les dimensions sociale et environnementale de l'action de l'Etat.

Les axes retenus pour le projet de la DDT sont les suivants :

- favoriser l'aménagement équilibré des territoires
- favoriser l'accès et le maintien pour tous dans un logement de qualité
- assurer la viabilité économique de l'entreprise agricole
- préserver et mettre en valeur la biodiversité, les milieux aquatiques, les ressources en eau et paysages
- adapter et faire fonctionner la DDT

La démarche de révision du projet stratégique a été initiée par une analyse, avant l'été, du précédent projet qui datait de 2006. Elle s'est poursuivie à l'automne par des groupes de travail associant les agents, chargés de proposer des actions à même de décliner les enjeux stratégiques retenus. Dans le même temps, les partenaires et usagers de la DDT ont été consultés.

La fin de l'année 2010 a été consacrée à l'élaboration du plan d'action destiné à décliner en 2011 et 2012 le projet stratégique.

Au-delà de la stratégie, l'adaptation du service public passe par l'adaptation des compétences des agents de l'Etat. L'organigramme de la DDT avait été revu en 2009 et avait engendré des mutations internes. Ainsi, certains agents concernés ont-ils été amenés à changer significativement de métier. Pour ceux-là ont été mis en place des parcours individualisés de formation. Véritable contrat entre l'agent et son encadrement, ce dispositif vise à identifier les compétences à acquérir sur le nouveau métier et les modalités pour y parvenir (stages, tutorats y compris avec des DDT voisines). 6 agents ont bénéficié de cet outil en 2010. Un bilan sera établi en 2011 pour en tirer les pistes de progrès.

VI - 2 – La mise en place du nouvel outil comptable Chorus et la contribution aux travaux de mutualisation des fonctions supports

2010 a vu le déploiement du nouvel outil comptable intégré des services de l'Etat. La DDT a été concernée par la vague du 1er janvier et du 1er juillet, ces deux mouvements se parachevant au 1er janvier 2011.

L'arrivée de ce nouveau logiciel s'est accompagnée d'une centralisation de l'exécution de la dépense au niveau de la DRAAF. Les dispositifs juridiques et les circuits liés à la comptabilité ont été revus en conséquence.

Par ailleurs, les personnels comptables ont suivi une phase importante de formation fin 2009 et durant le premier trimestre 2011.

Bien que la mise en place effective de l'outil ait quelque peu tardé, le retard a été rapidement comblé et tout au long de l'année, des réunions organisées par la plate-forme comptable de la DRAAF ont permis de coordonner les opérations avec les services départementaux. Ainsi, l'ampleur du changement a été correctement négociée et l'Etat a pu continuer d'assurer ses créances.

En 2010 également ont été lancés les premiers travaux de mutualisations interministérielles départementales ou régionales des fonctions support : mutualisation des achats, de la gestion du courrier, de la gestion des ressources humaines. Dans ce cadre, la DDT a participé aux échanges d'expérience ainsi qu'aux analyses de l'existant.

VI – 3 – La mise en place des nouvelles instances de dialogue social de la DDT et la réalisation des travaux d'installation de celle-ci dans un seul bâtiment

La création de la DDT début 2010 a conduit à l'automne, à l'élection d'un nouveau comité technique local et d'un nouveau comité d'hygiène et de sécurité spécifiques à la structure. Le scrutin s'est déroulé concomitamment aux élections des commissions administratives paritaires nouvellement régionalisées pour un certain nombre de corps du ministère de l'Ecologie.

L'installation de la DDT s'est également traduite en 2010 par un dialogue social soutenu autour des réaménagements de locaux rendus nécessaires par la perspective du regroupement de l'ensemble des services dans un seul bâtiment début 2011. Cette discussion a été suivie de la réalisation de travaux -relativement réduits- pour opérer ce déménagement.

VI – 4 – La réalisation du transfert du Parc départemental au Conseil Général

Conformément à la convention signée entre l'Etat et le Conseil Général en décembre 2009, le Parc départemental a été transféré à ce dernier au 1er janvier 2010.

19 agents tant fonctionnaires qu'ouvriers des parcs et ateliers ont été concernés par ce transfert. Ils restent toutefois gérés administrativement par l'Etat.

Les biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'activité du Parc ont été également mis à disposition. Une pollution localisée ayant été diagnostiquée avant le transfert, l'Etat a pris à sa charge les travaux de dépollution selon les termes de la loi.

VI – 5 – La réorganisation des systèmes d'information dans le cadre de la REATE :

L'intégration du pôle Données – Système d'information géographique au sein de la mission des systèmes d'information, service transversal, a permis de mettre en place une dynamique de production de cartes.

La mise à disposition d'atlas cartographiques vers l'interne et l'externe au travers de nos sites intranet et internet contribue à atteindre les objectifs réglementaires de communication demandés par la directive européenne « Inspire » et sa déclinaison nationale « Arrhus ».

Le travail débuté en 2009, dans le cadre de la mission du correspondant départemental des systèmes d'information et de communication (COSIC), fonction prévue par la circulaire du premier ministre du 11 juin 2009 pour organiser la mutualisation de ces champs au niveau départemental, s'est amplifié durant l'année 2010.

Les nombreuses réunions concernant la mise en place d'un outil fédérateur de messagerie « Fimad » permettant aux agents du périmètre DDI - préfecture d'obtenir une adresse départementale, le projet de réseau « Mistral » permettant à la DDCSPP d'unifier son réseau « data », suivi de la mise en place du volet SIC au sein de la DDCSPP et la définition des besoins SIC dans les travaux de restructuration des bâtiments hébergeant la DDT, la DDCSPP, l'ONF et le STAP ont mobilisé d'une façon significative le responsable de la mission des systèmes d'information de la DDT.

- Perspectives 2011 de la MSI

L'année 2011 va voir se mettre en place le Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication (SIDSIC) constitué des agents SIC de la DDT, de la DDCSPP et de la préfecture. La mission des systèmes d'information de la DDT aura à cœur de participer à la mise en place et à l'organisation de ce futur service départemental en s'appuyant sur les directives du Secrétariat Général du Gouvernement et plus particulièrement de sa nouvelle Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC).

La mise en place et la réalisation de différentes démarches issues des fiches « action » du projet d'orientation stratégique de la DDT impacteront également fortement le quotidien de la mission des systèmes d'information.